



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 15 DECEMBRE 2015 -

- : - : - : - : -

Mady Martinelli
Sténotypiste de conférences
123, rue de Paris
78470 St-Rémy-lès-Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00 / 📠 06 07 65 75 81
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
Approbation des procès-verbaux des séances du 22 septembre et du 15 octobre 2015.....	3
Débat d'Orientation Budgétaire 2016 pour le budget primitif de la commune	4
0 - ADMINISTRATION GENERALE	58
0.1 - Élection du 1 ^{er} Maire adjoint	58
0.2 - Élection d'un (e) adjoint (e) à la Maire.....	58
0.3 - Élection du représentant de la commune de Chevilly-Larue au Conseil de la Métropole du Grand Paris.....	59
0.4 - Élection du représentant de la commune de Chevilly-Larue au Conseil de territoire 12 « Grand Orly - Val de Bièvre - Seine Amont ».....	60
1.15 - Rapport d'activité 2014 du SIGEIF	61
0.5 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'administration de la Caisse des écoles.....	61
0.6 - Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration des collèges	61
0.7 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil Intercommunal de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (CILDT).....	61
0.8 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).....	62
0.9 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'administration de l'association Sol'Epi.....	62
0.10 - Désignation d'un représentant de la commune au SAF 94.....	62
0.11 - Désignation d'un représentant de la commune au Comité Syndical du syndicat Intercommunal pour la géothermie à Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses et Villejuif.....	62
1 - COMMISSION DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT, DU PERSONNEL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL	63
1.1 - Demande d'admission de titres en non-valeur	63
1.2 - Demande d'admission de titres en créances éteintes	63
1.3 - Décision modificative n° 1 au budget prévisionnel de la ville 2015	63
1.4 - Fixation des tarifs municipaux 2016.....	63
1.5 – Attribution d'acomptes de subvention aux associations communales conventionnées - année 2016.....	64

1.6 - Attribution d'acomptes de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Année 2016	64
1.7 - Attribution d'acomptes de subvention à la Caisse des écoles (CDE) - Année 2016	64
1.8 - Attribution d'acomptes de subvention à l'association ACSF - Année 2016	64
1.9 - Demande d'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.....	65
1.10 - Validation de la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée auprès du Préfet du département du Val-de-Marne	65
1.11 - Autorisation de lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations liées aux documents de communication de la commune de Chevilly-Larue	65
1.12 - Autorisation de signer le marché de collecte des déchets ménagers résiduels et assimilés, de fourniture de bacs de pièces détachées, maintenance et désinfection	65
1.13 - Rapport d'activité 2014 du SEDIF et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	66
1.14 - Rapport d'activité 2014 du SIEVD.....	66
1.16 - Rapport d'activité 2014 du SIPPAREC	67
1.17 - Rapport d'activité 2014 du SIFUREP.....	67
1.18 - Approbation d'une convention pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie	67
1.19 - Subvention exceptionnelle à la « coalition climat 21 »	67
1.20 - Approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Études de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier et adhésion au syndicat.....	67
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	71
3.1 - Compte rendu à la collectivité locale de la ZAC Petit-Le-Roy, exercice 2014.....	71
3.2 - Incorporation d'un bien sans maître, sis 7 impasse Édouard Vaillant, dans le domaine privé communal.....	71
3.3 - Autorisation d'acquérir des locaux commerciaux d'une surface d'environ 700 m ² , de la place Nelson Mandela	71
3.4 - Autorisation de signature du permis de démolir du local « Le Hénon », situé au 92 avenue du Général de Gaulle à Chevilly-Larue.....	72
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	72
4.1 - Adhésion de la commune à l'association Les Rabelaisiennes du Marché de Rungis.....	72
4.2 - Signature de la convention de mise à disposition des biens entre la commune et le théâtre André Malraux	73
4.3 - Signature de la convention de prestations de services entre la commune et le théâtre André Malraux	73
4.4 - Signature de la convention de service public entre la commune et le théâtre André Malraux	73
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION SANTE	73

5.1 - Contribution de la commune au FSH départemental au titre de l'année 2015	73
5.2 - Dotation de Solidarité Urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2014	73
5.3 - Subvention complémentaire à l'association Sol'Epi	73
QUESTIONS DIVERSES	74



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 15 DECEMBRE 2015 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la Maire. - Bonsoir à tous.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 9 décembre 2015.

Pour des raisons formelles, nous sommes dans l'obligation de procéder à l'ouverture de la séance avec l'appel nominatif, mais il est entendu que nous aborderons ce soir le DOB. Nous procéderons à une interruption de séance au cours de laquelle je ferai une intervention qui sera suivie d'un débat avec la salle. La séance pourra ensuite reprendre son cours.

Pour respecter les formes légales, je dois d'abord ouvrir légalement la séance.

Je procède à l'appel nominatif en excusant les retardataires, car les conditions de circulation sont extrêmement difficiles, que ce soit depuis la mairie de Chevilly-Larue à ici ou depuis plus loin. La pluie ne doit pas aider et l'accident survenu sur le parcours non plus.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Hélène HUSSON, excusée, pouvoir à Mme Charlotte Régina

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, présente

Laurent TAUPIN, présent

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, excusée, pouvoir à Nora Lamraoui-Boudon

Christian NOURRY, présent

Dominique LO FARO, présent

Christian HERVY, présent

Jean-Paul HOMASSON, présent
 Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente
 Barbara LORAND-PIERRE, présente
 Régine BOIVIN, présente
 Renaud ROUX, présent
 Murielle DESMET, excusée, pouvoir à André Deluchat
 Joseph RAMIASA, présent
 Charlotte RÉGINA, présente
 Hadi ISSAHNANE, présent
 Amélie AFANTCHAWO, excusée, pouvoir à Patrick Blas
 Genaro SUAZO, présent
 Sophie NASSER, présente
 Vincent PHALIPPOU, excusé, pouvoir à Renaud Roux
 Kawtar OUZIT, présente
 Frédéric SANS, présent
 Patrick VICERIAT, présent
 Liliane PONOTCHEVNY, présente
 Thierry MACHELON, présent
 Beverly ZEHIA, présente
 Yacine LADJICI, présent
 Armelle DAPRA, absente, pouvoir à Yacine Ladjici
 Philippe KOMOROWSKI, présent

Mme Lazon qui devait venir vient de nous fait savoir qu'elle a un empêchement pour des raisons professionnelles. Elle est retenue par un fait divers grave dans la commune à laquelle elle est rattachée en tant qu'inspectrice de l'Éducation Nationale. Ses responsabilités, au regard de sa fonction, l'obligent à rester sur les lieux.

Mme Afantchawo ne sera pas parmi nous alors qu'elle devait être présente, car elle vient de faire une chute. Nous espérons que ce n'est pas trop grave. Je n'ai pas plus d'information que cela.

PRÉAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Maire. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, vous avez à désigner un secrétaire de séance.

Il se trouve que c'est au tour de M. Roux. Cela appelle à un rôle particulier puisque nous allons ce soir procéder à des opérations de vote dont le secrétaire de séance doit assurer le secrétariat.

Cette proposition convient-elle à tout le monde ?

(Approbation.)

Approbation des procès-verbaux des séances du 22 septembre et du 15 octobre 2015

Mme la Maire. - Vous avez reçu les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal des 22 septembre et 15 octobre 2015.

Avez-vous des remarques à formuler les concernant ?...

(Aucune.)

Je les mets aux voix.

☛ VOTE : LES PROCES-VERBAUX SONT ADOPTES A L'UNANIMITE

Mme la Maire. - Merci.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil municipal, je tiens à émettre quelques propos préalables.

Tout d'abord, chers collègues du Conseil municipal, mais également Mesdames et Messieurs présents dans la salle aujourd'hui, je voudrais vous apporter quelques éléments d'explication suite aux modifications apportées dans l'agenda municipal.

Initialement, nous avons prévu de tenir cette séance de DOB le 17 novembre. Suite aux attentats du 13 novembre et à la proclamation du deuil national les jours qui ont suivi, il m'est apparu inconvenant de tenir notre séance du Conseil municipal dédié au DOB en plein deuil national. J'ai donc préféré procéder à l'annulation de notre séance.

Si tous les Conseillers municipaux ont pu être prévenus dans les formes, il n'en a pas forcément été de même pour les membres du public. Je m'en excuse auprès d'eux.

Un bandeau avait été affiché sur les panneaux d'affichage et les journaux électroniques, mais il est bien évident que, dans le délai qui nous était imparti, il était difficile de s'assurer que tout le monde aurait l'information.

Je vous prie donc de nous en excuser.

De même, avant d'entrer directement dans l'ordre du jour, je vous propose que nous ayons ensemble un moment de recueillement à l'égard de notre ancienne collègue, Éliane Darmon qui nous a quittés il y a quelques jours après de nombreux mois de lutte contre la maladie.

Éliane a été très investie dans la vie locale, d'abord comme agent communal avec une carrière qui a connu une évolution exemplaire, se concluant par un poste de responsable du personnel.

Elle l'exerçait avec passion, avec le sens des responsabilités, mais aussi avec une très grande gentillesse et de belles valeurs humaines, qui font qu'elle fait partie de ce type de responsable du personnel qui était apprécié de tous les agents communaux. Ce n'est pas une mince affaire quand on est responsable du personnel.

Elle fut également dynamique dans le monde associatif, puisqu'elle contribua à redynamiser l'association ARCL à laquelle elle a apporté toute son énergie et sa bonne humeur, une association de retraités.

Elle fut également Conseillère municipale pendant quelques années, justement au loisir des retraités et à la vie associative, délégation qu'elle a su animer en mettant en avant toutes ses qualités.

Au nom du Conseil municipal, je voudrais que nous lui rendions un hommage officiel.

J'adresse, en notre nom à tous, mes sincères condoléances à son fils Cyrille, à Francis son frère, et à toute sa famille et à ses proches.

Son action restera gravée dans notre histoire locale.

Je vous demande de vous lever pour observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'assemblée municipale.)

Mme la Maire. - Merci pour elle. C'est une personne que tout le monde appréciait profondément.

Je propose d'aborder sans tarder l'ordre du jour qui, du fait du rapprochement de deux séances du Conseil, se retrouve d'une densité assez lourde.

Nous commençons comme prévu cette soirée par le DOB.

Débat d'Orientation Budgétaire 2016 pour le budget primitif de la commune

Mme la Maire. - Je vous propose que nous installions dès à présent le pupitre pour que je puisse opérer mon intervention à la fois un peu plus près du public, mais en même temps proche des Conseils municipaux, afin que personne ne se sente exclu de mon propos.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, au mois de février 2016, notre Conseil municipal votera le budget de la commune pour l'exercice 2016.

Il le fera dans un contexte de bouleversements institutionnels profonds avec la mise en place du Grand Paris, mais aussi de réduction massive des fonds publics qui placent la commune dans une situation financière telle qu'elle n'en a jamais connu.

L'équipe municipale, dans la tradition démocratique qui est la sienne, a organisé de nombreuses rencontres avec les Chevillaises et Chevillais à travers des rendez-vous dans les quartiers, qui reprendront au printemps prochain, avec des réunions publiques sur les enjeux budgétaires nouveaux ou encore à l'appui des relations de travail quotidiennes que les services municipaux et les élus entretiennent avec les associations locales.

Merci à chacun de ceux qui ont participé à ce travail, non seulement pour le temps qu'ils nous ont consacré, mais aussi pour l'esprit de responsabilité et de créativité dont chacun a fait preuve pour poursuivre l'objectif poursuivi : maintenir et diversifier davantage le niveau d'activité local en recherchant la majeure manière d'accomplir le meilleur service au meilleur coût possible, ce qui, évidemment, est parfois une tâche difficile.

Mes remerciements iront tout particulièrement à André Deluchat, Maire adjoint en charge des finances qui a fait un travail remarquable comme chaque année, à Mme la Directrice générale des services, Mme Christine Prigent, ainsi qu'à M. Serge Théas, Directeur Financier, mais vous aurez bien compris qu'au-delà de toutes ces personnes qui sont au cœur de la préparation budgétaire, c'est l'ensemble des personnels communaux que je remercie et l'ensemble des personnes ayant participé à tous les moments que j'ai décrits.

Tout d'abord, quelques mots du contexte dans lequel nous inscrivons notre préparation budgétaire.

Il nous faut poser un regard juste sur les réalités économiques qui sont les nôtres dans un monde où règne une économie globalisée de la finance à l'échelle planétaire, où les masses financières en jeu sont si déconnectées de notre quotidien, où les idées reçues fleurissent et dominent les décisions, alors même qu'elles ne disposent d'aucun fondement réel, voire parfois connaissent des démonstrations qui les démentent.

Première idée reçue, la plus communément admise tant elle nous est assénée au quotidien par l'ensemble des médias, cette idée selon laquelle il n'y aurait plus d'argent et qu'il faudrait réduire les dépenses et notamment les dépenses publiques.

Cette affirmation est fautive. Les richesses produites par habitant dans le monde sont exponentielles depuis plus d'un siècle.

Nous vivons dans un monde qui n'a jamais produit autant de richesses par habitant et, pourtant, les inégalités continuent de croître.

La très grande pauvreté a reculé, les chiffres semblent en attester dans le monde, mais la richesse des 1 % les plus riches de la planète s'est accrue beaucoup plus vite encore et nous arrivons au seuil de l'année 2016, cette année où ceux qui détiennent 1 % des richesses mondiales posséderont plus que tous les autres habitants de la planète réunis.

C'est 2016 l'année charnière.

Le 21 mai 2015, le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, déclarait que les inégalités dans les pays de l'OCDE n'ont jamais été aussi élevées depuis que nous les mesurons. Il ajoutait ceci : « nous avons atteint un point critique ».

De plus en plus de rapports internationaux dénoncent les inégalités comme des freins à la croissance.

Lorsque la part des revenus des 20 % les plus aisés augmente de 1 %, les économistes démontrent le fait que le PIB progresse moins dans les 5 ans qui suivent. Plus les riches sont plus riches, moins les PIB augmentent.

Autrement dit, les avantages des plus riches ne ruissellent pas vers le bas, contrairement aux convictions portées par les économistes néolibéraux d'il y a quelques décennies.

En revanche, les études mettent en évidence qu'une augmentation de même importance de la part des revenus détenus au contraire par les 20 % les plus pauvres est, elle, associée à une croissance plus forte, de l'ordre de 0,38 point.

Autant, cela ne ruisselle pas vers le bas, quand les riches s'enrichissent, autant par contre, quand on donne de l'argent aux revenus les plus faibles, les études des économistes démontrent, au regard des observations faites dans le monde, que cela génère un effet de croissance.

Ce n'est pas sans interroger sur notre propre modèle de développement, sur les modes de répartition des richesses et sur les politiques publiques qui sont mises en œuvre.

Les scandales financiers successifs nous éclairent sur la possibilité d'aller chercher l'argent là où il y en a pour opérer une plus juste répartition : le sauvetage des banques, il y a quelques années qui, à ce jour, n'ont toujours pas remboursé les sommes avancées, les fraudes et l'évasion fiscale dont les montants sont estimés à 10 fois le PIB de la France. Combien cela nous coûterait-il de payer quelques fonctionnaires pour aller les débusquer ? Certainement beaucoup moins. Ou encore le scandale Volkswagen à quelques mois de la COP21. Alors que se préfigure un accord historique mondial sur les enjeux environnementaux au moment où le scandale de Volkswagen survient, la commission européenne décide sans aucuns états d'âme de baisser les seuils réglementaires d'émissions de gaz à effet de serre des automobiles neuves, donc des industries d'automobiles, afin que le grand groupe industriel allemand respecte les règles, les modifie plutôt que de le réprimander et de l'obliger à respecter les règles.

Quelle ironie à la veille de la COP21 et surtout quel mépris pour les gens.

Alors que chacun s'accorde à reconnaître que l'urgence environnementale est devenue brûlante et que nous sommes au pied du mur, il est bien difficile d'accepter une telle décision qui est prise sans discussion, sans aucune recherche d'un compromis intelligent les intérêts financiers d'un grand groupe industriel au détriment de notre environnement.

Pourtant, nous sommes bel et bien en situation de dette écologique. On parle beaucoup de la dette, mais nous sommes en situation de dette en effet, mais une dette écologique à l'égard de la planète mille fois plus sérieuse que cette dette publique qui, elle, somme toute, dépend de la santé du système économique dans lequel elle se constitue.

Notre environnement, quant à lui, ne se régénérera pas plus vite que la planète n'en est capable. C'est pourquoi, je voudrais ce soir me réjouir sincèrement de l'accord qui a été signé à Paris il y a quelques jours.

Certes, il n'est pas parfait, il n'est qu'une somme de compromis mais pas aussi ambitieux qu'on pourrait l'espérer et n'a pas la valeur contraignante qu'on aurait voulu le trouver, mais il inscrit les nations du monde dans un processus vertueux qui ouvre la voie d'une possible croissance durable plus respectueuse de notre planète mais aussi de ses habitants.

C'est un point d'appui précieux pour la suite de l'histoire.

Reste à savoir bien sûr comment les grands groupes mondialisés vont de leur côté créer les conditions pour atteindre ces objectifs.

En France, nous nous situons dans la même situation paradoxale. Globalement, la richesse produite par habitant n'a cessé d'augmenter même si elle a connu quelques soubresauts accidentels mais qui, toujours dans une tendance longue, est à la très forte hausse.

La part des richesses produites par notre société et consacrée au monde du travail n'a pourtant cessé de diminuer tandis que la part captée par les actionnaires, par les banques, par les marchés financiers augmentait de 10 points entre 1975 et aujourd'hui.

Le meilleur exemple récent pour illustrer cela est le CICE, ce fameux crédit impôt investissement entreprise en vigueur depuis janvier 2013 dans le cadre du pacte de responsabilité pour l'emploi signé avec les entreprises.

Sur l'année 2013, plus de 11 Md€ ont été pris directement sur le budget de l'État pour financer ce cadeau aux entreprises.

En 2015, ce montant atteignait 12,5 Md€

Au total, lorsqu'on regarde les résultats parce qu'il faut toujours s'interroger sur l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre, on constate que les entreprises n'ont pas procédé à de nouvelles embauches, quand on regarde les choses globalement bien évidemment, ni même augmenté leur niveau d'investissement qui continue d'être en recul.

Elles ont choisi d'améliorer leur taux de marge. La situation la plus visible est celle des banques. Cette année, BNP Paribas affichait un bénéfice net de 2,55 Md€ en hausse de 13,7 %.

La Société Générale présente un bénéfice en augmentation de 25 % avec 1,35 Md€ mais annonce en parallèle un nouveau plan d'économie de 850 M€ pour les 2 ans qui viennent avec, à la clef, des suppressions d'emploi. Toutes 2, la BNP Paribas comme la Société Générale, ont reçu des crédits issus du CICE, plus exactement des déductions d'impôts.

Difficile de savoir à quelle hauteur puisque les chiffres ne sont pas publiés officiellement mais lorsque l'on examine les critères et que l'on se fie aux économistes qui ont analysé cela de près, on sait qu'ils en ont bénéficié.

Dans une étude récente, l'INSEE précisait qu'au premier trimestre 2015, la valeur ajoutée des sociétés non financières s'était accélérée plus fortement que les rémunérations qu'elle versait, c'est-à-dire les salaires et, là, je ne parle pas des banques.

Pourtant, le chômage ne se résorbe pas, l'investissement n'est toujours pas relancé et tous les indicateurs sont à la morosité.

Cela remet fortement en cause l'efficacité des politiques économiques de l'offre que nous subissons depuis bien trop longtemps et qui ne donnent aucun résultat probant ni en termes d'emploi, ni en termes de croissance et encore moins en termes de recul des inégalités.

Pourtant, malgré ce manque de résultat, la loi de finances 2016 s'inscrit toujours davantage dans cette philosophie avec, d'abord, la reconduction du crédit impôt entreprise, du CICE, avec un volume lui-même en prévision d'augmentation porté à 13 Md€ et pour faire le parallèle qui est tombé aujourd'hui ou hier en information, une augmentation du Smic de seulement 0,6 %.

Là aussi, il y a quand même une certaine forme d'ironie ou de mépris d'autant plus dans le cadre de la situation politique dans laquelle nous nous retrouvons au lendemain des deux week-ends successifs électoraux que nous avons connus.

De même, le pacte de stabilité et de croissance, qui est la traduction française de la politique d'austérité budgétaire portée par les instances européennes ne produit pas les effets escomptés. Au départ, il était là pour réduire les déficits budgétaires et la dette publique. En réalité, il plonge l'économie française dans une paralysie qui ne permet même pas d'atteindre cet objectif publiquement énoncé. On le voit très clairement sur ce graphique puisqu'en réalité, depuis la mise en œuvre, la dette ne cesse de toute façon d'augmenter. C'est une économie récessive qui se met en place dans laquelle tous les indicateurs tombent dans le rouge.

Le taux de chômage en Europe est à son plus haut niveau. La croissance de l'Europe est figée, voire en récession. La pauvreté et la précarité se creusent.

Curieusement, comme un parallèle historique, la Menace brune refait surface dans tous ces pays d'Europe dont la France.

Il est grand temps de cesser cette politique récessive. Je me réjouis que le Président de la République ait décidé une première brèche dans ce plan d'austérité il y a quelques semaines en actant la création de plusieurs unités de postes de fonctionnaires dans les secteurs de la justice et de la sécurité après bien des années de destruction de milliers d'emplois dans ces domaines et en plus grand nombre encore, mais il faut aller beaucoup plus loin et dans le même esprit, signer, au-delà d'un pacte de sécurité, un vrai pacte social dans lequel, effectivement, on prenne en considération l'intérêt des populations mais également l'intérêt de l'économie.

Malheureusement, la loi de finances 2016 n'en prend pour l'instant pas le chemin.

Le plan quadriennal de réduction des dépenses publiques se poursuit avec ses incidences ravageuses pour les collectivités locales mises à contribution à hauteur de 11 Md€ alors même qu'elles ne produisent aucun déficit - puisqu'elles n'en ont légalement pas le droit, elles sont censées voter leur budget en équilibre, c'est la loi qui le veut - qu'elles ne représentent que 9 % de la dette publique et qu'elles assurent au contraire 73 % de l'investissement public national.

À Chevilly-Larue, nous entrons dans la troisième année de mise en œuvre de ce plan d'austérité. En 2016, nous en serons à une non-recette cumulée - vous comprenez bien que quand on ne reçoit pas une subvention, ce n'est pas une dépense mais une non-recette - de près de 2 M€ auxquels bien sûr il faut ajouter une augmentation significative de notre contribution aux différents fonds de péréquation.

Les perspectives seront plus lourdes encore en 2017 : la baisse des dotations dépassera en réalité les 2,4 M€ annoncés depuis 2 ans parce qu'une nouvelle disposition est en voie d'adoption dans le cadre de la loi de finances 2016 qui prévoit un alourdissement de ce montant pour notre commune.

Vous avez peut-être vu un article dans la presse il y a quelques semaines sur la modification du système de DGF qui présentait notre ville comme étant parmi les cinq villes de France les plus ciblées par la réforme de la DGF.

Je vous indique qu'il y avait tout de même une erreur dans l'article. On ne va pas voir la totalité de notre DGF supprimée comme le laissait entendre l'article du Parisien. En réalité, c'est une raison technique qui a fait qu'ils n'ont pas intégré la compensation de la part départementale de la taxe

d'habitation, mais nous faisons partie de toute façon des communes qui, effectivement, connaîtront un alourdissement de cette non-recette par rapport aux chiffres que l'on nous a communiqués jusqu'à présent.

Ce n'est pas l'état d'urgence comme pourraient le laisser entendre les articles du Parisien et du Monde, mais cette situation va de toute façon venir encore aggraver le budget de notre commune.

La mobilisation des élus locaux a quand même permis d'obtenir un gel de cette mesure pour 2016 puisque, finalement, elle ne s'appliquera pas au 1^{er} janvier 2016 même si elle est dans la loi de finances 2016. Il est prévu qu'elle s'applique au 1^{er} janvier 2017.

Ayant été mise sur la table au mois de novembre 2015, il était un peu difficile aux communes de travailler à l'élaboration de leur budget à deux mois du 1^{er} janvier 2016 avec un niveau de ressources que l'on ne savait même pas estimer et qui ne nous aurait été communiqué que dans le premier trimestre 2016.

C'était un peu difficile à avaler.

Cette baisse s'appliquera effectivement mais au 1^{er} janvier 2017 et donc nous ne connaissons pas à ce jour le montant. Il nous sera notifié dans le premier trimestre.

Une autre inconnue demeure, cette fois dans un sens qui pourrait nous être plus favorable. Une inconnue qui, si elle se précisait dans le sens que nous espérons, traduirait là aussi une belle victoire obtenue suite à la mobilisation citoyenne. Je veux parler de la pétition lancée par le département et les nombreuses communes dont la nôtre sur les finances publiques puisqu'il n'est pas impossible, vous entendez les guillemets, je prends mes précautions, c'est dans les prochains jours que cette disposition va se confirmer à l'Assemblée Nationale ou s'infirmer dans le cadre du vote de la loi de finances, en tout cas, il semblerait que l'enveloppe globale du Fonds National de Péréquation, le FPIC, soit portée à 1 Md€ au lieu de 1,2 Md€, ce qui aurait pour conséquence de réduire l'impact de notre propre contribution.

Je ne vais pas rentrer dans le détail du dispositif, mais à partir du moment où l'ensemble des communes de la Région Île-de-France serait appelé à contribuer sur une enveloppe inférieure, la part respective des plus contributrices à l'échelle nationale s'en retrouverait un peu réduite, ce qui serait, si c'était appliqué, une juste mesure. En effet, le principe est que l'augmentation à 1,2 Md€ était d'autant plus insoutenable qu'elle se cumulait avec les baisses de dotations et un certain niveau d'incertitude par rapport aux réformes institutionnelles que je vais décrire tout à l'heure.

Ce serait une excellente nouvelle qui prouve que l'on a raison de se mobiliser pour certains combats, si toutefois cela va jusqu'à son terme.

Il n'en demeure pas moins que nous nous trouvons au cœur d'un changement historique au regard de notre autonomie financière.

Ce graphique vous montre la différence entre ce qu'auraient été les recettes de la commune sans les récentes réformes, donc sans les baisses de dotations et les augmentations du fonds de péréquation, et le montant réel de nos ressources.

C'est la différence entre la courbe rouge et la courbe bleue.

La courbe bleue montre les recettes une fois que l'on a déduit la baisse des dotations et notre contribution au fonds de péréquation.

On voit très nettement la baisse de nos ressources, une baisse limitée lorsque l'on examine uniquement les recettes réelles, la courbe verte qui est ce que nous allons toucher très concrètement dans le budget, mais en réalité un montant important va immédiatement être revéhiculé vers le

fonds de péréquation. On peut donc considérer que les recettes réelles de fonctionnement sont la courbe bleue.

C'est la première fois dans l'histoire de notre commune que nous connaissons une telle situation budgétaire, c'est-à-dire très clairement une baisse de nos ressources. Après toutes les réformes de la fiscalité locale, mis à part cet accident de la réforme de la taxe professionnelle de 2011 qui donne à voir que les recettes à ce moment-là ont connu une baisse effective, sinon dans la tendance globale, les recettes sont toujours à la hausse, sachant que les charges, elles aussi, sont toujours à la hausse par voie mécanique, à la fois les effets salaires, les effets dépenses de fonctionnement courant, les charges, l'électricité, les fluides, etc.

Or, là, pour la première fois de manière tendancielle, nous allons connaître, dès cette année et les prochaines années, une baisse de nos moyens.

Dans ce contexte local déjà très contraint, s'ajoute la mise en place de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

Je ne ferai pas un long exposé sur les dispositions de la loi Grand Paris, un dossier complet sera publié dans le journal municipal du mois de janvier, un numéro spécial sera édité par ailleurs en séparé pour que chacun puisse le garder sous format un peu mémo mais quelques repères tout de même.

La métropole du Grand Paris réunira 209 conseillers métropolitains représentant 131 communes, 1/3 environ sera les conseillers issus de la ville de Paris.

Chevilly-Larue pour sa part n'aura qu'un seul siège. La métropole mettra progressivement en œuvre des compétences stratégiques essentiellement dans les domaines de l'aménagement, du logement et de l'environnement.

Elle sera composée de 12 établissements publics territoriaux, sorte d'intercommunalité entre 7 et 24 communes. Cela dépendra des établissements publics territoriaux. Certains réunissent 7 communes, d'autres un peu plus et le maximum sera 24 et réunissant entre 300 000 et 700 000 habitants en fonction des territoires.

Paris constitue à elle seule un établissement public de territoire et cumule donc la fonction de commune, de département et d'établissement public territorial.

Au lieu de s'être constituée dans une logique de projet, la démarche s'impose à nous dans une logique d'intégration de compétences, c'est-à-dire que la loi définit les compétences obligatoires et, ensuite, oblige en quelque sorte les communes réunies dans certains établissements publics de territoire de les mettre en œuvre ensemble à travers une nouvelle entité.

Le Plan Local de l'Urbanisme ne sera donc plus voté par le Conseil municipal mais par le territoire. L'aménagement du territoire devient une compétence partagée entre la métropole et l'EPT, tout comme le développement économique, l'habitat et le logement qui ne seront donc plus aux mains de la commune. L'eau, les déchets, certains équipements publics : culturels, sportifs, éventuellement de loisirs, seront eux aussi transférés.

On le voit, cette loi est donc très intégratrice sur des compétences qui sont parfois d'une très grande proximité comme la collecte des déchets. J'aurais l'occasion d'en parler plus longuement au cours du Conseil municipal puisque nous ferons une présentation du rapport d'activité du syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets et que j'annoncerai à ce moment-là la mort de ce syndicat intercommunal. J'expliquerai quelles sont les perspectives travaillées par la Présidente de ce syndicat que je suis pour essayer de sauver les avantages comparatifs que nous y menons à 10 communes qui sont bien plus intéressants, bien plus vertueux et bien plus efficaces que ce que font d'autres à 200 communes.

La commune ne percevra plus aucune recette fiscale économique : la partie foncière de la recette économique sera perçue par l'établissement public territorial, la partie assise sur la valeur ajoutée, quant à elle, sera touchée par la métropole.

J'ai essayé de présenter les choses de la manière la plus simple possible, mais il faut bien admettre que, sous couvert de simplifications administratives, on a beaucoup entendu parler du millefeuille, nous nous trouvons pris dans un système très complexe où l'établissement public territorial reversera d'abord entièrement les recettes qu'il a perçues à la métropole qui elle-même en prendra un petit bout, mais reversera l'essentiel à la commune sous forme d'attribution de compensations.

Là aussi, la mobilisation a payé puisque nous avons obtenu l'engagement d'une neutralité budgétaire pour les communes, la première année de mise en œuvre, ce qui signifie que nous devrions toucher de la métropole très exactement le montant que nous avons perçu en 2015 au titre de la fiscalité économique. Il y a un engagement du Gouvernement que nous touchions en 2016 à l'Euro près ce que nous avons touché comme recettes fiscales économiques de 2015.

Toutefois, ce montant est un plafond qui ne sera jamais dépassé.

La loi fige dans le marbre la référence de 2015 comme un plafond que nous ne pourrons jamais dépasser sauf à ce que la loi en décide autrement. Bien sûr, la loi peut défaire ce qu'elle a fait.

Cela emporte plusieurs conséquences. La première, c'est que nous ne percevrons plus aucune recette liée à la dynamique des bases. Je vais le dire plus explicitement.

Lorsque L'Oréal dépose un permis de construire pour un nouveau bâtiment, dans le cadre d'une ZAC menée par la commune, que M. Hervy, lorsqu'il était Maire, est allé porter très fortement pour obtenir le développement économique de notre commune, lorsque L'Oréal dépose un permis de construire pour un nouveau bâtiment, ce qui est le cas en ce moment, l'ensemble des bases fiscales est modifié, l'ensemble des recettes augmente.

Cette différence sera évidemment touchée par la métropole.

Nous n'en verrons jamais un Euro.

De même, nous ne voterons plus les taux, ni ne percevrons aucune recette liée à une éventuelle hausse des taux. C'est la métropole qui bénéficiera de la dynamique des taux. Elle bénéficiera et de la dynamique des bases, les implantations nouvelles ou les investissements faits par les entreprises sur leurs propres bâtiments, et de la dynamique des taux.

Puis, le plus probable, c'est que le montant de l'attribution de compensation que la métropole reverse à la commune d'année en année soit appelé à diminuer. C'est malheureusement effectivement ce qui risque d'arriver de la manière la plus probable soit dans le but de financer des projets métropolitains, soit dans le but d'opérer une forme de péréquation supplémentaire entre les communes de la métropole. C'est d'ores et déjà annoncé.

Le Préfet préfigurateur de la métropole du Grand Paris a annoncé très clairement l'ambition d'utiliser les attributions de compensation comme un outil de péréquation entre les communes. Comme cela, on peut baisser encore plus les dotations de l'État et on répartit encore plus. Et comme cela, on ne tient plus compte des réalités locales ni des degrés d'inégalités entre les différentes communes.

Il est bien évident que la question ne se pose pas dans les mêmes termes lorsqu'on a une population qui a un niveau de revenu moyen faible et lorsque l'on a une population qui a un niveau de revenu moyen très élevé.

La différence est d'importance.

Non seulement, on a un Préfet préfigurateur qui nous a très clairement annoncé que c'était l'objectif, mais en plus, il se trouve que la maquette budgétaire de la métropole du Grand Paris laisse à voir le fait que, pour la première année, elle ne disposera d'aucun budget, puisqu'elle va toucher une certaine dotation de l'État, mais qu'une fois qu'elle aura payé ses fonctionnaires et la mise en place des premières actions, il lui restera 65 M€ pour financer les premières actions, 65 M€ à l'échelle de la métropole, ce n'est pas beaucoup, auxquels viennent se greffer un certain nombre de questions sur lesquelles pour l'instant nous n'avons pas de réponse, comme la question de la contribution au fonds de péréquation qui pourrait voir la métropole du Grand Paris commencer par un budget en déficit.

Je pense que ce ne sera pas le cas. Je pense que la façon dont la péréquation a été traitée dans la dernière période permet de résoudre cette difficulté qui, visiblement, n'avait pas été anticipée au moment où les premières maquettes nous avaient été présentées en septembre dernier. Toutefois, il est évident qu'avec 65 M€, il faut bien s'attendre à ce que la métropole au fil des ans et des aspirations va augmenter son budget. Son budget, elle le prendra sur les sous qu'elle ne reversera pas aux communes, donc par une baisse de l'attribution de compensation.

Une fois que tous ces transferts auront eu lieu, vous avez bien compris le circuit, ce n'est plus la commune qui touche, c'est l'EPT qui touche une partie des recettes, la métropole une autre. L'EPT reverse ses recettes à la métropole et la métropole reverse à la commune. L'EPT ne dispose donc plus d'aucune ressource, puisqu'il a donné la totalité à la métropole. C'est simple comme système.

Là, il faut imaginer que c'est la commune qui, du coup, va donner des contributions à l'EPT en contrepartie des compétences transférées.

À ce jour, c'est un peu difficile d'y voir clair puisque nous ne savons pas précisément quelle sera l'ampleur des compétences transférées et donc le montant des transferts opérés.

C'est d'autant plus difficile pour le cas de notre propre établissement public de territoire, l'EPT 12 qui est un cas particulièrement compliqué et, je dois dire, le plus difficile à administrer de toute la métropole.

Il est le plus difficile à administrer de toute la métropole parce qu'il est celui d'abord qui a le plus grand nombre d'habitants : 700 000. Il est le deuxième plus grand en termes de superficie.

Il réunit le nombre le plus important de communes membres : 24 avec des Maires dont la diversité politique est la plus grande, de la Gauche jusqu'à la Droite en passant par un prisme très diversifié.

Il réunit 3 bassins de vie et d'emploi et donc 3 projets de territoire déjà identifiés.

Pour ouvrir une parenthèse sur cette question, je me réjouis toutefois de la décision prise qui nous a été communiquée dimanche dans la journée, qui vient confirmer les annonces faites publiquement : les communes de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton ont bel et bien été intégrées au décret ministériel qui crée le périmètre de l'EPT. C'est d'une importance très grande. Cela évite que le Grand Orly ne soit coupé en deux et, en particulier, que la ville la plus touchée par les nuisances aéroportuaires qu'est Villeneuve-Saint-Georges soit exclue du développement économique et de l'emploi lié à la dynamique aéroportuaire.

C'est une décision juste, mais il est important de constater qu'à travers cette EPT, on a trois logiques de territoire : Val de Bièvre, Grand Orly et la Seine Amont.

24 communes regroupées dans trois logiques de territoire qui répondent de leur propre logique, qui peuvent créer des synergies ensemble, mais qui, à ce jour, ne sont pas pensées comme telles.

C'est un EPT qui réunit 3 intercommunalités préexistantes, c'est-à-dire institutionnelles, qui n'ont pas les mêmes compétences. Il y a l'agglomération du Val de Bièvre, l'agglomération des Portes de l'Essonne, l'agglomération de Seine Amont plus des communes isolées, de communes qui

n'appartiennent pas, comme la nôtre, à une agglomération, ce qui augmente encore la complexité du sujet.

Cette situation nous met face à un défi très difficile qui fait qu'il est absolument impossible de savoir à ce jour les compétences qu'aura à gérer notre établissement public de territoire. Récupérera-t-il par exemple toutes les piscines, les conservatoires, les théâtres, même les voiries qui sont actuellement gérées, par exemple dans le Val de Bièvre ou les Portes de l'Essonne, par l'agglomération ?

La loi supprime les agglomérations et dit : « par défaut, toutes les compétences gérées par les agglomérations remontent aux territoires », de manière obligatoire pour tout le monde. On a un an pour se mettre d'accord sur ce que l'on fait, mais on va être face à des questions difficiles.

Autant, comme Maire de Chevilly-Larue, je n'apprécie pas que l'on m'oblige à gérer à une échelle de 24 communes un certain nombre de compétences dont j'estime qu'elles sont d'extrême proximité, comme la voirie, en tout cas les voiries communales, autant je peux comprendre que, quand on est Maire d'une communauté d'agglomération qui, depuis 10 ans, a transféré certaines compétences sur lesquelles ils ne disposent plus du savoir-faire dans leur personnel, cela leur pose des questions de manière aiguë sur le retour de gestion de ces certaines compétences dans leurs services locaux.

Je peux comprendre que cela les interroge aussi.

Cela nous obligera à être inventifs sur la manière de gérer tout cela le plus intelligemment possible, pour que personne ne s'y perde, en tout cas que l'on ne nous oblige pas à un degré d'intégration auquel nous ne sommes ni préparés ni volontaires.

Ces compétences exercées actuellement par les agglomérations seront au cœur des questions qui seront soumises aux prochaines commissions qui vont se réunir au cours des prochaines années et qui vont nous obliger à y consacrer beaucoup de temps. D'ailleurs, cela interroge sur le modèle démocratique que cela soulève, puisqu'au cours des deux prochaines années, les Maires et les futurs Conseillers métropolitains et de territoire vont passer énormément d'heures de travail dans les bureaux pour estimer ces transferts de compétences, ces transferts de charges, les recettes équivalentes à transférer, etc. faire du travail important certes, mais de bureau, et du coup passer beaucoup moins de temps auprès des personnes et dans la mise en œuvre des projets.

Je trouve que cela interroge un peu sur la question de la démocratie de proximité.

Vous le voyez, nous sommes en face d'une loi extrêmement recentralisatrice, à mille lieues de l'esprit démocratique qui avait prévalu dans les années 80 qui étaient donc les grandes années de la décentralisation.

L'esprit était pourtant simple à l'époque. Il était basé sur l'idée selon laquelle gérées de plus près par les élus locaux élus directement par les citoyens, les décisions étaient nécessairement plus proches des besoins.

Un exemple simple : les écoles, les collèges, les lycées. Ils n'ont jamais été aussi beaux que depuis qu'ils sont gérés par les collectivités locales et jamais aussi bien entretenus.

C'est simple. C'est clair. C'est au proche des besoins des habitants. C'est travaillé avec eux et c'est les pieds dans le territoire.

Comment préserver ce rapport de proximité et de réactivité avec le citoyen dans ces circonstances, qui n'auront plus la main directement sur les leviers de décision ni les citoyens ni leurs représentants ?

Dans ces moments de crise politique que nous connaissons, les Maires sont, parmi les élus de la République, les plus reconnus pour leurs actions au service des citoyens et les plus proches des réalités. Cette réforme me paraît bien dangereuse et fort mal à propos.

De même alors que le lien social se fissure de toute part, le rôle de vecteur de vivre ensemble des communes apparaît très important. Comment peut-on le préserver si l'étranglement financier conduit par ailleurs à étouffer le service public local ? C'est une question fondamentale.

Nous sommes donc face, pour cet exercice 2016 et d'ailleurs pour les années à venir, à des défis bien difficiles à relever. Quoi qu'il en soit la municipalité souhaite garder son cap : préserver un haut niveau de service public local, essentiel à ce que je vais appeler en réalité une culture de paix locale. J'ai la conviction qu'en menant un haut niveau de service public local, on rend service aux gens, à tous, au plus démunis comme aux autres et on cultive une certaine forme de culture de paix.

À maintenir une fiscalité locale modérée et des tarifs les plus bas possible puisque nous sommes dans une situation dans laquelle les ménages, les familles, les personnes ont des pouvoirs d'achats qui eux-mêmes déjà sont extrêmement limités, mais tout de même assurer un certain niveau d'investissements pour favoriser l'emploi local bien sûr, mais aussi entretenir notre patrimoine public. Vous savez, pas d'investissement sur plusieurs années, cela veut tout simplement dire du patrimoine public qui se dégrade gravement et ne plus être en capacité de l'entretenir car plus on laisse faire les choses et plus les travaux à effectuer sont lourds.

Nous disposons pour cela de nombreux atouts pour faire face à ces défis, atouts liés à la saine gestion laissée par nos prédécesseurs : une dette faible, une politique de développement économique fixant de bonnes références de base en 2015. Il faut bien reconnaître que le parc d'activités Flammarion, le développement de l'entreprise L'Oréal, la densification du MIN, car de nouvelles entreprises se sont installées sur le MIN avec de nouveaux entrepôts, l'implantation Demathieu & Bard, tout cela constitue un niveau de base, dans le cadre de la photo finish du Grand Paris, qui fait de 2015 une année de référence intéressante pour nous.

Autre atout : une modernisation progressive des services administratifs qui nous ont conduits à limiter la hausse des dépenses de fonctionnement et aussi d'importants investissements dans le patrimoine bâti, que ce soit la sortie d'équipements neufs ou que ce soit dans l'entretien du patrimoine ancien, qui nous font bénéficier d'une certaine avance dans ce domaine et je pense, là aussi, à la voirie communale qui est dans un bon état général relatif.

Étant donné l'ampleur de la réduction budgétaire, des décisions seront toutefois nécessaires. Le programme d'investissement sera lissé dans le temps puisque notre excédent brut de fonctionnement est divisé par deux dans nos projections actuelles. Il était auparavant à un peu plus de 4 M€ selon les années, il se retrouve à environ 2,5 M€ aujourd'hui. D'autre part, des efforts devront être opérés pour réduire encore nos dépenses de fonctionnement après notamment un travail approfondi d'évaluation de nos politiques publiques et de priorisation éventuelle.

Nous maintiendrons le cap de la priorité.

Je vais passer plus explicitement les orientations municipales pour 2016. Vous me permettrez d'aller relativement vite dans l'énoncé des différentes politiques publiques pour 2016. J'essaierai de concentrer mon propos sur ce qui s'ajoute, ce qui ne signifie pas que l'action que nous menons par ailleurs à ce jour est supprimée, bien évidemment. C'est pour être plus efficace dans mon propos et laisser plus de place au débat.

Nous maintiendrons le cap de la priorité au pouvoir d'achat des Chevillais. À ce titre, les taux des taxes locales ménages ne seront augmentés que de 2 %. Nous préserverons par ailleurs les mesures mises en œuvre en matière de tarifs et donc leur bas niveau et également le système de quotient, la

gratuité de la médiathèque, plus les fameux TAP (les Temps d'activité Périscolaire) liés à la réforme des rythmes ainsi, et c'est un choix très volontariste, que le niveau de subvention aux associations.

Beaucoup de villes font le choix, face à la situation budgétaire que nous connaissons toutes, de réduire les subventions aux associations. D'autres ferment des services publics. Nous, nous faisons le choix de maintenir le niveau de subventions aux associations. Nous faisons ce choix car nous considérons que les associations sont un maillon essentiel de cette culture de paix dont je parlais tout à l'heure, de l'animation locale et du fait que nous sommes effectivement un territoire et non une ville-dortoir.

Solidarité, entraide et rôle protecteur de la commune seront donc plus que jamais au cœur de notre action. Nous poursuivrons avec Hermine Rigaud la politique sociale à l'égard des familles et des personnes les plus fragilisées que ce soit par l'âge ou le handicap. D'ailleurs, nous adopterons dans la séance du Conseil municipal qui s'annonce, notre ADAP, programme d'action en faveur de l'adaptation des bâtiments publics pour favoriser l'accessibilité des personnes atteintes de handicap aux différents équipements publics communaux.

Une pharmacie et une maison médicale devraient bientôt ouvrir leurs portes, respectivement rue François Sautet et rue Pasteur dans le quartier Bretagne après, je ne vous le cache pas, avoir connu un certain nombre d'aléas et donc que ces projets aient connu un certain retard.

Avec Nora Lamraoui-Boudon, nous mettrons tout en œuvre pour la reconstruction rapide du centre de loisirs et du pôle collégien jusqu'à ce jour bloqués par les réticences d'entreprises peu soucieuses de l'intérêt général et peu pressées de devoir faire face à leurs responsabilités voire à leurs obligations.

Si vous le souhaitez j'en dirai plus au moment du débat si vous avez des questions sur le centre de loisirs.

Nous étudierons comment donner un peu plus de place aux écoliers dans deux des écoles de notre commune, que ce soit Paul Bert et Pierre et Marie Curie. L'ensemble des partenaires éducatifs seront conviés à l'élaboration de notre deuxième projet éducatif local. Nous avons déjà commencé un certain nombre de réunions de concertation mais celles-ci vont se poursuivre et donner naissance à un nouveau document en 2016 dans lequel les volets d'aide à la parentalité, avec Charlotte Régina et de suivi aux enfants en grande difficulté seront centraux.

Les écoles seront progressivement équipées en technologie numérique permettant aux enseignants de faire classe en s'appuyant davantage sur les outils informatiques et Internet.

Un nouveau projet jeunesse sera également formalisé avec Barbara Lorand-Pierre, Hadi Issahnane et Kawar Ouzit pour les responsabilités qui sont respectivement les leurs, en lien aussi avec notre nouveau Directeur du service municipal de la jeunesse qui arrivera début février. J'ai d'ores et déjà donné comme orientation principale la nécessité de sortir davantage des murs du SMJ pour aller plus à la rencontre des jeunes, au cœur des quartiers et de chercher aussi à valoriser davantage tous leurs talents et toutes leurs potentialités, d'éveiller le plus possible leur citoyenneté mais aussi leur esprit critique, de les encourager à participer activement à la vie de leur quartier, de leur ville et plus largement de notre société.

Des projets d'économie sociale et solidaire permettant de travailler dans une démarche intergénérationnelle pourront également être développés et nous veillerons à les y accompagner en lien avec Régine Boivin.

Les efforts commencés en 2015 pour accompagner les jeunes dans leurs besoins d'affiner leurs parcours personnel et professionnel seront également renforcés. Un travail a déjà commencé avec les entreprises du territoire sur cette question pour faciliter la recherche de stages notamment des élèves de troisième mais pas seulement et pour favoriser les actions d'insertion, créer aussi des

rencontres avec des professionnels qui pourront présenter aux jeunes en recherche de ce qu'ils ont envie de faire dans la vie tout simplement, leur métier en espérant que cela suscitera sinon des vocations au moins des envies.

Toutes ces orientations partent d'une idée centrale qui est qu'il faut absolument redonner confiance à notre jeunesse, l'aider à ouvrir des perspectives, à repousser aussi les limites du possible et à lui montrer que nous avons confiance en elle car elle est notre avenir et qu'elle a bien raison parfois de ne pas être si satisfaite que cela de ce que toute notre société lui propose et donc de devenir actrice de tout cela mais actrice de manière constructive.

La commune poursuivra par ailleurs avec Charlotte Régina ses efforts envers la petite enfance avec notamment les études techniques en vue de l'aménagement d'une crèche dans un pied d'immeuble de la ZAC Anatole France qui, par ailleurs, a déménagé conceptuellement puisqu'elle était censée être rue François Sautet dans les plans initiaux. Pour des raisons d'aléas de l'opération, elle se retrouvera plutôt du côté de la rue Edison et de la rue Elysée Reclus dans un des bâtiments qui sortira à cet endroit.

Bien sûr, nous poursuivrons nos efforts à l'égard des retraités de notre commune, ceux qui sont fragilisés par le vieillissement, par la maladie, l'isolement ou bien ceux qui sont, au contraire, les forces vives de notre vie locale et contribuent à son animation, je pense là aux plus jeunes retraités ou en tout cas à ceux qui sont en grande forme. Certains surprennent. Malgré leur grand âge, ils sont toujours en capacité de porter beaucoup de projets.

Convaincus du rôle essentiel des animations festives et conviviales, nous poursuivrons notre agenda annuel d'initiatives et notamment cette belle fête du jardinage dont la première édition a vu le jour en 2015 et qui, je crois, a connu un vif succès auprès des Chevillais. Nous la poursuivrons tout comme nous poursuivrons les différents moments festifs qui animent notre année.

2016 sera également l'année de réalisation des travaux de la Maison du Conte.

J'en profite pour remercier à nouveau les trois autres financeurs publics au-delà de la commune bien sûr que sont l'État, la Région et le Département sans lesquels cette vaste opération ne pourrait avoir lieu et j'en profite d'autant plus pour souligner le fait que ces quatre acteurs publics se mobilisent ensemble pour financer un projet culturel d'envergure, car il s'agit tout de même un projet de plus de 2 M€ C'est tout de même à noter dans cette période où le budget de la culture est bien souvent le premier attaqué, y compris au niveau national.

Nous pouvons être fiers localement d'avoir une telle ambition sur un projet qui aura un rayonnement qui dépassera celui de la commune et qui permettra de développer la culture et la vie culturelle dans notre commune et au-delà.

Avec Élisabeth Lazon et Genero Suazo, nous finaliserons par ailleurs les études pour le réaménagement du conservatoire.

Le théâtre qui vient de voir son statut transformé et connaît une nouvelle direction et un projet artistique, lui aussi, renouvelé verra peut-être, au cours des prochains mois je ne sais pas, la création d'un club des amis du théâtre. Nous, nous essaierons d'œuvrer en ce sens, même si bien sûr cela dépend de la volonté de chacun de s'approprier cet enjeu. Comprenez bien que la perche vous est lancée ce soir.

Avec Charlotte Régina et Joseph Ramiasa, nous réunirons un conseil local en faveur de la culture de paix qui définira un programme de conférences, de débats, de projections, de documentaires, de films ou bien simplement qui conduira à organiser des moments conviviaux dans les quartiers, des moments de dialogue, d'échange.

Avec Patrick Blas et les associations sportives, nous poursuivrons les projets en cours.

L'année 2016 est, là aussi, l'année de mise en chantier des travaux de la piscine municipale qui, malheureusement, va du coup être fermée plus d'un an. La piscine fermera à partir de septembre et risque de ne pas ouvrir ses portes tout de suite en septembre 2017.

Un travail est mené avec les villes voisines pour qu'au moins les clubs sportifs puissent mener leur vie quotidienne en lien avec les piscines des communes voisines.

Nous menons également ce travail pour les publics scolaires, puisque les écoliers et les collégiens vont régulièrement à la piscine. Cela fait partie de leur programme éducatif.

Nous mènerons également une réflexion du gymnase Dericbourg, que ce soit dans toute la partie vestiaires, qui est très dégradée, ou que ce soit sur le bardage bois qui mérite lui aussi un rafraîchissement qui améliorera les conditions d'imperméabilité du bâtiment.

Les études techniques pour la réalisation du terrain de rugby et de son club house du côté du stade, côté quartier Larue, seront également réalisées pour une mise en œuvre la plus prochaine, rapide je le souhaite.

Pour ce qui concerne la toiture du gymnase Marcel Paul, je ne veux pas prendre d'engagement aujourd'hui puisque nous n'avons à ce jour toujours pas de nouvelle de la CCAS sur la question posée de la signature du bail emphytéotique. Cela dure depuis plusieurs années. Nous avons vu un frémissement il y a de nombreux mois car l'élément foncier qui avait bougé laissait à penser que les choses allaient avancer, mais malgré nos sollicitations, le sujet n'avance pas.

L'année 2016 est également l'année où va être remis sur le chantier l'Agenda 21 puisque celui-ci arrive également à son terme et que, donc, nous allons être amenés à procéder à l'évaluation précise de l'avancement des 39 fiches actions et à la rédaction d'un nouveau document, tout cela piloté par Laurent Taupin.

Avec quelques orientations importantes, bien sûr, sur les énergies renouvelables, mais il est vrai que, sur la géothermie et les panneaux solaires, nous avons déjà des actions bien avancées, mais aussi sur la question des déchets, sur celle de l'économie sociale et solidaire, l'enjeu de l'eau et notamment de la récupération des eaux de pluie et l'approfondissement de notre Plan Vert avec la place du vélo, du piéton dans la ville, mais aussi de la végétalisation, du jardinage et du fleurissement qui devront y occuper une place importante.

En matière de tranquillité publique, de sécurité et de prévention, un certain nombre d'actions vont se poursuivre ou s'approfondir en lien avec Patrick Blas ; tout d'abord, le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance devrait être signé au cours des premières semaines. Il est en train de faire l'objet d'un diagnostic poussé pour lequel nous nous sommes attribués les services d'un consultant qui nous aide à formaliser un diagnostic précis de la situation et qui devrait permettre de réunir les signatures de l'ensemble des parties prenantes, que ce soit le Préfet au titre de la police nationale, le Parquet en la personne de la Procureure, mais aussi les associations et les bailleurs et, par voie de conséquence, les citoyens, puisque par ailleurs un certain nombre de réunions sont pilotées sur place au cœur des quartiers par Patrick Blas pour avancer sur ces questions.

Des actions de prévention seront par ailleurs développées sur la réussite scolaire, mais aussi le renforcement du suivi des enfants en situation d'échec ou de décrochage le plus en amont possible dans leur parcours.

Bien souvent, lorsqu'on se préoccupe du sujet, les enfants sont déjà grands et cela vient un peu trop tard. Là, on va développer le travail dans un âge primaire, élémentaire, afin de travailler en partenariat avec les écoles pour, le plus en amont possible, éviter que des enfants, petits encore, ne prennent des chemins un peu parallèles.

Le service des ASVP a été modernisé avec l'équipement en radio et l'établissement prochain de PV électroniques. Je vous indique donc à ce titre que cela va modifier un certain nombre de choses dans la vie de la ville. Je vous invite donc à respecter les conditions de stationnement dans les rues de la ville puisque la verbalisation sera un peu renforcée et systématisée à partir de janvier 2016.

Nous entamerons également la deuxième tranche du programme de vidéoprotection sur les équipements communaux et un travail mené en lien avec les bailleurs sur la question et l'importance de la place de l'éclairage public dans certains lieux pouvant être vécus comme anxiogènes par les gens.

Nous vivons dans une ville qui continue de s'aménager et de s'embellir.

Le projet de métro arrivera dans une phase importante de son avancement puisque la Déclaration d'Utilité Publique sera prononcée en 2016 et que les études d'aménagement précis des gares seront réalisées en 2016, ce qui interfère avec le projet de Cité de la gastronomie qui verra par ailleurs la création du syndicat mixte d'études en charge de l'avancement du projet et donc qui pourra travailler en parallèle avec les sociétés du Grand Paris en charge de la réalisation des gares pour faire en sorte que cette station sud de Chevilly-Larue se transforme en une belle émergence, un signal fort de ce que sera notre Cité de la gastronomie d'ici quelques années. Ce n'est pas pour tout de suite. Le métro, c'est pour 2024, si par ailleurs on a les Jeux olympiques.

Nous poursuivons par ailleurs le réaménagement du quartier des Sorbiers. Les premières livraisons de logements auront lieu en 2016. Les bâtiments sont en cours de construction.

Deux voix nouvelles : le redressement de la rue du Nivernais et la voie nouvelle depuis la rue de Picardie jusqu'à la rue du Nivernais seront réalisés.

Et l'année 2016 connaîtra les études de programmation de la nouvelle Maison pour tous qui déménagera au pied de l'immeuble en face de la Place Nelson Mandela une fois que la barre de la rue de Provence aura été démolie, elle-même dans le courant de l'année 2016.

C'est une opération qui avance bien.

Le projet d'Ecoquartier d'Anatole France et des Meuniers avance également puisque 2016 sera l'année des premiers relogements des habitants d'une des barres de la cité Anatole France dont on pourra envisager la démolition.

Une démarche a été enclenchée pour redynamiser le cœur de ville. Ce soir, nous prenons, de ce point de vue, une décision très importante en Conseil municipal, celle d'acquérir des locaux commerciaux actuellement détenus par Altarea situés côté place Nelson Mandela, la brasserie le Dôme plus tous ceux qui sont à l'arrière qui vont entrer dans le patrimoine communal.

L'année 2016 verra également mener la concertation publique sur la stratégie générale de redynamisation du cœur de ville.

Nous mettrons en chantier une réflexion sur le devenir de l'esplanade du cimetière intercommunal en lien très étroit avec les habitants du quartier Larue et de la Croix du sud.

Le collège Liberté arrive en voie de fin de construction. 2016 sera son année d'inauguration qui, par ailleurs, verra également le redressement de la rue de Verdun pour sécuriser le parvis et enfin aboutir ce beau projet qui, je crois, envoie un signal très intéressant sur ce secteur de la mairie.

J'ai déjà cité les rencontres avec les entreprises du territoire. La première a été menée récemment en présence de Laurent Taupin.

Cela s'est, je pense pouvoir le dire, extrêmement bien passé et en appelle de nouvelles, en tout cas donne à voir une vraie demande sur la question.

Bien sûr, l'année 2016 sera occupée par tout le travail à mener sur le Grand Paris, la participation aux réunions du conseil de la métropole pour la définition du projet métropolitain et la participation aux réunions de l'EPT12 et aux fameuses CLECT qui vont définir tout ce que je décrivais tout à l'heure.

Le nombre d'heures de travail sur toutes ces questions va beaucoup nous occuper.

En tout cas, j'y porterai un angle de vue, je crois, fidèle au point de vue chevillais, respectueux de notre histoire, de nos acquis et du principe de proximité que nous défendons et lui-même aussi respectueux du vote des Chevillais à travers le choix de l'équipe et du programme qu'ils ont fait.

Je porterai l'ensemble de ces projets et principes dans les différentes instances auxquelles je serai appelé à participer.

Vous le voyez, votre Maire, votre équipe municipale seront à pied d'œuvre pour mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus, malgré la situation institutionnelle et budgétaire d'un niveau de gravité jamais connu qui va s'amplifier encore.

Vous pouvez compter plus que jamais sur notre ténacité pour porter nos projets communaux, mais aussi nos projets de territoire et notamment ceux du Grand Orly qu'il va bien falloir faire entendre à l'échelle de l'EPT et à celle de la métropole comme étant un des territoires potentiellement moteur du développement métropolitain, dans toutes les instances dont ils verront le jour. Tout comme nous porterons ensemble, tous ceux qui participeront à ce travail, une même voix : la voix de la commune devra être entendue et devra être respectée, quoi qu'il en soit.

Merci de votre attention.

Nous allons maintenant laisser place au débat et aux questions avec la salle.

(La séance est suspendue à 20 h 20.)

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements...)

Mme la Maire. - Merci.

Nous allons maintenant laisser place au débat et aux questions avec la salle.

(La séance est suspendue à 20 h 20.)

Le débat avec la salle est ouvert.

Il peut se mener tout autant avec les conseillers municipaux présents autour de la table qu'avec le public.

Y a-t-il des questions dans la salle ou des interventions ?

J'ai essayé de faire court, mais les enjeux sont importants et il est difficile de trop réduire.

Mme STERGE. - Dans le cadre de la métropole du Grand Paris et du territoire 12, vous avez parlé, Madame le Maire, des compétences qui seraient éventuellement transférées, mais vous n'avez pas parlé du personnel qui serait, lui aussi, éventuellement transféré. Pourriez-vous nous en dire quelque chose ?

Vous avez parlé de privatisations éventuelles. De quelles privatisations parlez-vous exactement ?

Mme la MAIRE. - En l'occurrence, je n'ai pas parlé de privatisation de services publics. Je n'ai même pas utilisé ce mot.

Mme STERGE. - Vous avez dit « privatisations éventuelles ».

Mme la MAIRE. - Je ne me rappelle pas avoir prononcé ce mot. Quoi qu'il en soit, si mon propos a généré un doute dans les esprits, il est absolument clair que, parmi les orientations municipales, ne figure pas la privatisation des services publics communaux.

D'autre question avant que je réponde à la question sur le personnel ?

UN INTERVENANT. - Madame la Maire, s'il vous plaît, j'espère que vous allez répondre à une question en lien direct avec celle de Mme Sterge, à savoir, pour la création du Grand Paris, que devient la ville de Paris en tant que telle ? Les départements seront-ils dissous ? Les départements seront-ils rattachés à l'ancienne petite couronne ? Le statut de la ville de Paris sera-t-il toujours un statut particulier, y compris pour les habitants et l'ensemble des territoriaux ?

Mme la MAIRE. - Cette question nécessite une réponse longue.

D'autres interrogations ?...

(Aucune.)

Concernant la première question, je me permets d'apporter une réponse car elle concerne le personnel communal. Pour celles sur la ville de Paris, je pense que l'on pourra être plusieurs à intervenir. C'est un débat compliqué dans lequel chacun peut apporter son éclairage.

Sur la question du personnel, il est très clair que, lorsque des compétences sont transférées à de nouvelles entités, les personnels suivent, mais aujourd'hui, dans la mesure où nous ne connaissons pas les compétences réellement transférées, il nous est parfaitement impossible de savoir quels personnels seront concernés et en quel nombre.

Un élément nous conduit à pouvoir attendre dans de bonnes conditions pour les compétences que l'on connaît déjà, les déchets, l'eau, l'aménagement, celles listées par la loi : le début d'année 2016 sera géré sous forme de conventions de mise à disposition entre l'EPT qui, au départ, sera une coquille vide et n'aura une existence que sur le papier, et les communes. En réalité, cela ne changera pas grand-chose dans le mode de travail des agents communaux qui continueront d'exercer dans leurs locaux et d'avoir leurs fiches de paye, dans un premier temps, communales, mais qui seront mis à la disposition par la commune de l'ETP à travers une convention financière. Voilà pour la partie transitoire.

Il n'a absolument pas été décidé le fait qu'il y aurait ou non un siège physique du futur EPT réunissant des bureaux d'élus et des bureaux d'agents. Aujourd'hui, on ne sait pas le dire.

Personnellement, je considérerai comme aberrant le fait qu'une personne en charge, par exemple, du suivi du camion des ordures ménagères ait son bureau à Arcueil où à Paris-Vielle-Poste. Je cite volontairement deux exemples opposés géographiquement pour que l'on se rende compte de l'absurdité de la question.

Si l'on est sur des compétences de proximité, les agents doivent être en capacité de mener à bien leur mission de service public sur le territoire.

Ces questions seront parmi les premières abordées par le Conseil de territoire. À ce jour, elles ne sont pas tranchées. Je porterai l'idée que tout ce qui gagnerait dans la mise en œuvre du service de proximité à rester géographiquement dans la proximité doit y rester. Ensuite, on peut envisager que les agents participent à des réunions dans des lieux avec les autres personnes qui exercent les mêmes fonctions.

Dans un premier temps en tout cas, il n'y aura pas de changement majeur.

J'ai eu une réunion avec les syndicats là-dessus cette semaine afin de prendre note précisément des questions remontées, de manière à être en pleine conscience des enjeux à aborder lors des premières réunions qui se tiendront au Conseil de territoire. Ce ne sera pas les premières questions abordées. Il

faudra d'abord résoudre les questions du pacte fiscal et social de gouvernance qui n'est pas une mince affaire.

La ville de Paris a effectivement depuis plusieurs décennies un statut un peu particulier et la loi MAPTAM et la loi NOTRe maintiennent en quelque sorte ce statut spécifique. C'est la seule commune qui constituera en elle-même un EPT.

Pour Paris, c'est beaucoup moins compliqué, car en réalité, ils n'auront qu'une seule instance délibérante pour les trois fonctions (commune, EPT et département).

En revanche, ils éliront des représentants, je vous ai dit à peu près 1/3 du nombre total de représentants, pour siéger au Conseil de la métropole. Là, pour le coup, ils seront dans un tour de table au-delà de la ville de Paris.

Concernant le reste des départements de petite couronne, la loi NOTRe ne prévoit pas la disparition des départements de petite couronne. Pour autant, la date de 2020 est évoquée comme une date butoir à partir de laquelle des changements pourraient avoir lieu en ce sens. L'histoire n'est pas écrite. En tout cas, pour l'instant, la disparition des départements de petite couronne n'est pas prévue dans le texte de loi.

Sur toutes ces questions, les conseillers municipaux ont peut-être des considérations à apporter sur le débat général ?

M. ISSAHNANE. - Tu as très bien expliqué tout ce bouleversement que l'on va voir s'opérer dans les prochaines années. La question qui me vient en tête est : pourquoi ?

Pourquoi fait-on cela ? Pourquoi met-on en place le Grand Paris ? Quelles sont les raisons avancées officiellement ? Quelles sont les raisons officieuses ? Pour bouleverser les lois de décentralisation mises en place en 1982 qui ont permis de rapprocher les citoyens de la politique ? Pourquoi recentraliser tout d'un coup en 2016 cette organisation ?

C'est une question pour tout le monde !

Mme la MAIRE. - J'y ai en partie répondu, c'est le cœur du débat.

Cette réforme est annoncée comme étant la volonté de simplifier l'organisation institutionnelle. On peut raisonnablement penser qu'au lieu de la simplifier, elle vient complexifier énormément un paysage existant, parfois même détruire ce qui fonctionne très bien. C'est un peu difficile à comprendre de ce point de vue.

L'une des ambitions affichées est de travailler des mutualisations en partant de l'idée centrale consistant à considérer que l'on est plus efficace et plus efficient lorsque l'on gère plus grand, plus gros. On gère mieux quand on est plus gros. Je suis assez frappée par cette idée reçue.

En tant que Présidente du SIEVD, j'ai dû me battre vraiment très fortement pour faire entendre ce qui, pourtant, était une évidence, démontrable, puisque j'avais les chiffres à l'appui, selon laquelle à 10 communes, dans le SIEVD (Syndicat de Valorisation des Déchets), nous disposons d'une espèce d'économie circulaire, d'un petit monde à part avec le MIN, l'aéroport. De plus, cela respecte l'environnement car c'est dans un périmètre restreint : on n'envoie pas des camions poubelle partout sur le territoire. Nous étions en capacité d'avoir un coût de traitement des déchets de 10 €/la tonne moins chère que les géants comme le Sycotm.

C'est la preuve qu'il faut savoir tuer les idées reçues lorsqu'on se rend compte qu'elles ne sont pas efficaces et efficientes.

La loi prévoyait de systématiser la gestion de ces déchets à l'échelle de ce grand Sycotm de plus de 200 communes. Nous sommes en train de trouver une voie de passage pour préserver notre outil de gestion des déchets. Ce n'est pas encore fait. Si nous n'y arrivons pas, cela augmentera la tonne, cela

pèsera directement sur le budget des ménages et augmentera la redevance de quai, donc pèsera directement sur le budget de la commune.

Efficace la mutualisation !

On entre dans la métropole pour payer plus cher sous couvert de réaliser des économies et d'être plus efficaces avec les mutualisations.

Je crois que l'ambition cachée de tout cela est de réduire la place du service public et de la dépense publique en général dans notre Société et que le vice caché est l'étouffement progressif de toutes les strates de gestion publique qui conduiront chaque niveau de collectivité à réduire son niveau d'action et à faire en sorte que, de plus en plus de champs de la vie des personnes, je ne parle pas de compétences, mais de champs de la vie des personnes, soient gérés par des entreprises privées, car à la fin du fin, c'est bien cela qu'il y a derrière, de mon point de vue.

D'autres questions ?

M. DELUCHAT. - Je trouve que pour Paris, dans le cadre de la grande métropole, la métropole du Grand Paris et des territoires, c'est plus facile, car il y a la ville et l'équivalent d'un conseil départemental. Paris est un territoire à lui tout seul. C'est plus facile que pour l'ensemble des territoires créés avec les communautés d'agglomération et les villes « célibataires » ou isolées comme disait Mme le Maire. C'est plus simple pour Paris.

Pour moi, il ne fait aucun doute que cela va s'accompagner d'une évolution des statuts en fonction des territoires et la ville de Paris, ville capitale, verra peut-être son statut évoluer, je n'en sais rien, ce sont des possibilités pouvant exister.

S'agissant de la deuxième question posée par M. Issahane, je crois que les objectifs sont ceux de grandes métropoles pour rivaliser au niveau international. C'est du type des grandes métropoles européennes.

À partir de là, on fait de grands pôles de compétences et de compétitivité et on ne voit pas que les autres parties du territoire peuvent être en même temps les parents pauvres de ces grands pôles de compétitivité si le territoire n'est pas aménagé. La question est posée de la sorte.

S'il n'y a pas un aménagement du territoire, il y aura des parents pauvres dans cette affaire. Ce sera le grand danger. Je pense que c'est l'inquiétude de beaucoup d'élus et, au-delà, des citoyens qui s'interrogent. On veut réaliser des économies d'échelle. On parle de millefeuille, mais il est trop imposant. Pourquoi l'est-il ? C'est lié à nos institutions. Il y avait de bonnes raisons.

Aujourd'hui, réduire le millefeuille signifie que l'on devrait réaliser des économies d'échelle et apporter du mieux aux habitants.

Lorsque je regarde la méthode avec laquelle tout cela s'est produit, je m'aperçois que l'on a décidé d'en haut pour des structures pour lesquelles on aurait dû décider du bas. On aurait dû chercher à connaître les demandes et les souhaits des habitants, les projets de territoire et réfléchir ensemble à la manière de mutualiser ou de travailler dans des cadres de type intercommunalités pour lesquelles on aurait pu créer des formules d'institution. C'est l'inverse qui a été fait.

Je pense donc qu'il n'y aura pas d'économies d'échelle.

On dit : « il faut réduire le millefeuille et créer de grandes intercommunalités ou mutualiser nos forces ». Je vous interroge, mais je ne vois pas comment cela pourrait se produire sur notre territoire de 700 000 habitants, qui va de la Porte de Paris à quasiment au lac de l'Essonne, à Évry, sur les opportunités de ce territoire ? N'y a-t-il pas des spécificités en direction des lieux dans lesquels on va exercer ? Les villes sont tributaires de ces questions.

Si l'on veut tout diriger d'en haut, c'est-à-dire n'avoir qu'une structure dans le domaine de la voirie par exemple mais pas seulement, on ne pourra pas réagir sur le quotidien des personnes quand elles ont des besoins. Si on veut répondre à l'attente, on sera obligé de créer des antennes, donc de multiplier les forces. Si l'on me prouve le contraire, je reconnâtrai que j'avais tort. Pour l'instant, je ne suis pas convaincu d'avoir tort, à moins que l'on abandonne totalement le service public.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - L'idéologie derrière cette réforme territoriale se résume à un mot : la compétition. Paris va être en compétition avec les autres capitales du monde.

Nos grandes métropoles régionales seront en compétition entre elles. Il y aura Lyon, PACA, Aix, Marseille, etc. avec lesquelles on sera en concurrence et, à l'intérieur même des territoires constitués, on sera encore en compétition.

Tout à l'heure, Mme Daumin parlait du territoire T12. Entre Seine Amont, le Val de Bièvre, le territoire du Grand Orly, les Portes de l'Essonne, on est toujours dans la compétition.

C'est vraiment l'idéologie financière, cela n'engage que moi, mais je trouve que cette réforme est vraiment emprunte du libéralisme, enfin, du capitalisme. Il faut toujours être le premier. Il n'y a aucune notion de coopération. On pourrait faire une réforme dans la coopération. Au départ, on nous a dit que c'était pour de la solidarité entre les régions pauvres à l'intérieur de l'Île-de-France, mais il n'y a pas de redistribution puisque les richesses de Roissy ne viendront pas alimenter la Seine St Denis ou très peu. On voit bien en fait que ce n'est qu'une histoire d'intérêts, de qui va manger l'autre. Pour moi, c'est cela. Comme le dit André, peut-être que je me trompe et que l'on me prouvera le contraire.

Mme la MAIRE. - On l'espère quelque part.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Oui bien sûr.

M. TAUPIN. - On peut instruire le dossier de cette réforme territoriale de manière négative, car cela remet en cause nos habitudes de fonctionnement. On dit que les choses viennent d'en haut, mais c'est la loi qui s'applique et la loi fait que l'on doit être dans un futur territoire qui peut présenter aussi des éléments positifs : la mise en commun d'un certain nombre d'actions et l'avancée sur les questions environnementales, de voirie, économiques également, qui permettent de ne pas rester dans notre cadre communal. On sait que, sur un certain nombre de dossiers, il faut avoir une ouverture et traiter les choses avec les autres collectivités.

On peut instruire négativement, mais aussi voir les éléments positifs que cela peut représenter dans le cadre de la région Île-de-France et dans notre lien avec Paris et nos voisins.

Ce qui peut en revanche être préjudiciable, c'est le fait qu'une grande partie notamment de la région Île-de-France va se retrouver un peu à l'écart de ce processus. C'est là que se trouvent le plus grand nombre de populations à avoir le sentiment d'être relégué, c'est là que, notamment, les voix pour le Front National ont été les plus fortes lors des dernières élections régionales, notamment en Seine-et-Marne et dans l'Essonne.

Il faut faire attention à cette évolution de la région Île-de-France à deux échelles : une partie qui serait en pointe, notamment celle dans laquelle nous sommes (nous avons la chance d'y être) et une partie plus en retrait où serait accentuée la relégation des habitants. C'est un élément qu'il faut noter.

Maintenant, la mise en commun des actions à l'échelle du territoire et dans le cadre de cette loi métropole m'apparaît intéressante.

Il faudra voir à terme l'évolution des départements ou le regroupement de communes. C'est un élément à étudier, qui sera sûrement étudié dans les années à venir. On ne s'est pas encore ce qui va se passer.

Mme la MAIRE. - D'autres personnes du Conseil souhaitent intervenir.

M. LO FARO. - Par rapport à la question posée par M. Issahane, je n'ai pas spécialement de réponse toute faite. Certains éléments animent ma réflexion. En discutant et en débattant avec d'autres, je pense que nous sommes en train de casser le modèle républicain issu de la Révolution Française de 1789. On peut ergoter : on peut parler de 1793, bref, issu le modèle de 1789 où la décomposition de l'hexagone, de l'espace national était entre la commune, le département et l'État. C'est ce que nous sommes en train de casser.

L'axe que nous avons connu, c'est Paris. On a même parlé de désert français. Ce qui est en train d'être mis en place, c'est un regroupement d'espaces que l'on peut appeler régionaux, mais c'est une fusion, une sorte de regroupement. Si l'on regarde les cartes, ces deux cartes, comme par hasard on retrouve les anciens fermiers généraux. La logique d'ancien régime est à l'œuvre. Est-ce une logique d'ancien régime dans l'application administrative ? Je n'en suis pas certain. En tout cas, cela procède de cette logique de regroupement.

Il faut dire également que c'est complètement contre toute l'histoire de la France. C'est l'histoire par exemple de l'Allemagne ou celle de l'Italie qui ne se reconnaissaient pas par rapport à une capitale et le reste, mais qui se reconnaissaient par rapport à plusieurs grandes villes, avec l'axe centre/périphérie qui n'est plus du tout le même. Ce sont ces espaces qui sont en train d'être organisés, je dirai toute obédience philosophique ou politique confondue. C'est à l'œuvre sous-jacent depuis plusieurs décennies.

On parlait il y a 4 décennies déjà de pagus/pagi, de retrouver les anciens pagi romains, etc. C'est cette logique qui est sous-jacente et en œuvre, selon moi.

Si l'on y ajoute la logique libérale, je crois que c'est Nora qui a parlé d'idéologie, des espaces seront, pense-t-on, en concurrence les uns avec les autres et pourront fournir un cadre de vie quasiment idéalisé. Est-ce que ce sera la réalité ?

Si l'on prend le T12, quelle est la logique qui a procédé à sa conception ? Mme Daumin l'a dit, il y a 3 espaces distincts. Quelle est la logique du T12 ? Le T12 va entrer en concurrence avec tout ce que l'on voudra : le T8, Paris, etc. et tout l'espace qui s'appelle la métropole du Grand Paris va entrer en concurrence avec un autre espace : 13 espaces ont été définis. Le tout fait qu'on a l'impression - je laisse le « on » avec toutes les hypothèses et les guillemets que l'on peut imaginer - que tout cela va pouvoir fonctionner à l'échelle européenne.

L'échelle européenne, faut-il le répéter, ne conçoit pas d'État-Nation, elle conçoit un espace européen.

À l'intérieur de cet espace européen, à partir du moment où il n'y a plus d'État-Nation, le droit administratif national, mais également des résistances qui portaient des résistances ouvrières avec des droits ouvriers dont je me réclame qui ont pu se développer à l'intérieur des États-Nations sont en train d'être battus en brèche. On a l'impression qu'en mutualisant tous ces espaces, on est parfaitement dans la modernité.

On verra ce que tout cela donnera, y compris pour notre T12.

Mme la MAIRE. - Ayant parlé moi-même très longtemps, je serai un peu au-delà de mon droit à vous appeler à la brièveté des propos, toutefois, il est important que nous puissions avoir le débat avec la salle. Aussi, je vous demanderai de veiller les uns et les autres à condenser votre propos.

La parole est à la salle.

UNE INTERVENANTE. - J'ai bien compris les pertes de compétences communales. Il reste encore des départements et des régions. Ces deux structures vont-elles se diluer dans la métropole ? Vont-elles également perdre des compétences ?

UN INTERVENANT. - Je reviens à la vie de quartier. Vous avez parlé de concertation sur l'esplanade du cimetière. C'est très bien pour les personnes de Larue et de la Croix du Sud.

L'année dernière, la rue des Jardins était en travaux. Vous aviez parlé d'une réunion. Celle-ci a été totalement limitée aux personnes de la rue des Jardins. Aucune annonce n'a été faite dans le journal de la ville ni sur le site de la ville, de même qu'il n'y a eu aucune affiche.

Concernant maintenant la Maison du Conte, je voudrais savoir si pour les gens de Larue et je dis bien tous les gens de Larue, pensez-vous présenter un jour le projet de la Maison du Conte. Un panneau annonce les travaux. Je pense qu'il serait sympathique que nous puissions savoir à quoi ressemble ce projet.

Mme la MAIRE. - Cette question un peu plus précise appelle une réponse plus immédiate que celle un peu plus large posée par la personne précédente.

Le niveau de concertation et surtout le degré d'ouverture des moments de concertation varient en fonction du projet dont il est question.

Lorsqu'on parle d'un projet de voirie, c'est d'abord et avant tout avec les riverains de la voirie que l'on discute de l'endroit de l'aménagement concret puisque ce sont eux qui vivent dedans. Sur les aspects opérationnels, ce sujet est travaillé avec les riverains immédiats.

En amont des réunions plus larges ont été menées, à l'époque par M. Dubarle, en charge du patrimoine, qui avait organisé des réunions publiques dans le quartier Larue ou ailleurs et parfois sur place. Il me semble qu'il y en a eu plusieurs. C'est plutôt en amont que les réunions plus larges se tiennent pour mesurer les interrelations avec l'ensemble des voiries du quartier.

Concernant la Maison du Conte, là, on n'est absolument pas dans un projet de quartier comme peut l'être un projet de voirie. Nous sommes dans un équipement à rayonnement communal et au-delà.

Toutefois, cette proposition me paraît intéressante pour que le projet soit présenté, y compris en termes d'amélioration de la façade que va représenter le réaménagement de la Maison du Conte sur la rue Albert Thuret, puisque cela va se traduire par un peu de requalification du bâti le long de cette voie.

Je note l'idée d'une réunion de concertation sur la question.

D'autres interventions dans le public ?

UN INTERVENANT. - Nous n'avons eu aucune réunion sur un élément important : le phasage des travaux. La rue des Jardins est très importante pour les personnes qui habitent rue Albert Thuret ou rue de Fresnes. Les gens n'ont eu aucune information sur le phasage des travaux. Il est vrai qu'il y a eu une réunion, très intéressante, avec M. Dubarle un an avant mais rien sur le phasage des travaux.

Je pense que les travaux de la Maison du Conte vont amener...

Mme la MAIRE. - J'ai participé personnellement à une réunion sur le phasage des travaux, je sais qu'elle a eu lieu. Soit vous ne l'avez pas vu passer dans l'invitation, soit elle n'était pas d'un rayonnement assez large. Ceci peut être examiné. En tout cas, elle a eu lieu. J'en atteste, puisque j'y étais personnellement.

M. HERVY. - J'y étais également et il y avait beaucoup de monde.

Mme la MAIRE. - Absolument et pas que de la rue des Jardins. Il arrive aussi que l'on ne voie pas passer les invitations, c'est vrai. On a tous beaucoup de choses dans la boîte aux lettres.

D'autres interventions ?...

Mme STERGE. - Le T12 est à cheval sur deux départements. Qu'est-ce que cela implique au niveau des subventions des départements pour les bâtiments culturels, sportifs, etc. ?

Je crois que, dans le cadre de la métropole du Grand Paris, deux territoires sont à cheval sur deux départements dont le nôtre. Qu'est-ce que cela inclut dans les subventions, les décisions ?

Mme la MAIRE. - Cela rejoint, d'une manière plus précise, la question précédemment posée sur la répartition des compétences et des transferts respectifs, etc.

Un mot, d'autres pourront compléter s'ils le souhaitent, donner leur appréciation sur la question. On se rend bien compte que l'on est sur des sujets pour lesquels on n'a pas encore toutes les réponses.

Nous le faisons à partir de nos propres prismes de pensée respectifs et des éléments de réponse portés à notre connaissance à ce jour. Si des décisions différentes devaient nous être imposées, la réponse varierait en fonction de l'évolution du paysage juridique.

La question du rapport entre cette nouvelle institution qu'est la métropole et ses EPT, car tout cela, c'est la métropole, en lien avec les communes qui en sont la composante, les départements et les régions, a soulevé, dès le départ, de nombreuses questions, de nombreuses interrogations. Comme je ne suis pas certaine que ce soit bien clair dans les esprits de chacun, que je l'ai ou que nous l'ayons porté suffisamment dans ce propos depuis le début de notre séance, je voudrais insister sur le fait que notre propos n'a jamais été de dire qu'il n'y avait pas d'enjeu métropolitain. Il y a bel et bien un fait métropolitain. Notre propre développement est très directement influencé par la proximité de la capitale de la France. Ce serait un non-sens que de le nier.

Nous sommes pris dans une histoire commune et collective avec la ville de Paris et toutes les villes alentour. On le voit bien depuis un certain nombre de décennies puisque l'histoire même de l'urbanisation de notre propre commune, comme celles de nos voisines, est très fortement impactée par le phénomène d'urbanisation croissante de la ville qui sort de ses murs et qui, progressivement, rattrape la périphérie.

Ceci pour clarifier le fait que nous avons été parmi les communes qui ont participé au premier moment de réflexion sur la manière dont il fallait prendre en main ce fait métropolitain qui est un fait géographique, économique, social et politique et qui nécessite une prise en main un peu complexe visant à amplifier les dynamiques plutôt qu'à cadrer et à enfermer dans des territoires et des périmètres. On est dans une logique de dynamique à entretenir et à amplifier non dans celle où il faut poser une chape de béton sur un paysage existant et considérer que c'est par des transferts de compétences que l'on résout les problèmes. C'est un médicament qui n'a rien à voir avec les symptômes de la question du fait métropolitain.

Je dis tout cela parce qu'au moment de la genèse de ce qui n'était pas encore cette loi, mais de ce qu'étaient les réflexions sur la manière dont il fallait prendre en main ces enjeux, très tôt s'est posée celle de savoir comment cela se posait au regard des départements et de la région.

Beaucoup ont dit : « la métropole, c'est la région » et, en plus, il faut considérer que la métropole est la région, car cela évite d'avoir à générer de nouveaux effets frontières et de nouveaux effets de relégation du reste de la grande couronne qui, du coup, comme le disait M. Taupin, et j'adhère complètement à ses propos, constitue des zones de relégation dont on ne sait pas qu'elle les statuerait.

Certains portaient cette idée. D'autres, au contraire, portaient l'idée d'une métropole un peu plus conforme à la construction urbaine réelle de la ville, c'est ce que l'on appelle l'aire urbaine, plus large que le périmètre actuel.

Il y a aussi la loi qui fixe la petite couronne. Il est certain qu'à partir du moment où l'on empile des périmètres différents les uns sur les autres, cela pose un certain nombre de d'éléments de complexité, d'autant plus sur des compétences. La métropole, par exemple, on peut légitimement penser que si elle doit avoir une compétence, c'est celle du développement économique. Or, la loi

NOTRe prévoit que ce sont les régions qui ont des compétences fortes et renforcées en matière de développement économique.

On sent bien qu'il y aura des petites questions.

On va construire les choses au fur et à mesure. Comme je vous le disais, il y a des inconnues pour tout le monde. Je ne pense pas que les régions soient en sursis.

Certains candidats aux élections régionales avaient, dans la précédente période, porté l'idée qu'il serait urgent de décider que la métropole prenne le périmètre de la région. Je ne sais pas s'ils continueront à la porter, notamment la future Présidente de région.

D'autres portent l'idée de la mort des départements.

La question de l'articulation va se poser.

Il n'y a pas d'incompatibilité de fait. Il faut également considérer que l'action publique conjointe peut constituer des effets leviers générateurs de développements.

Lorsque le département signe avec la région des contrats de projet-région-département et qu'ils investissent 200 M€ respectivement dans un certain nombre de projets de développement urbain, la région et le département se marchent-ils dessus ou génèrent-ils du développement urbain ?

J'ai la faiblesse de penser que la région seule et le département seul n'auraient pas pu le faire. La question est de savoir comme, avec cette nouvelle institution, tout cela va s'articuler.

Il est clair qu'il y a plus de contradictions avec l'imbrication de toutes ces échelles différentes qui ont des compétences restreintes de par la loi NOTRe.

Ce que pouvait faire le département hier, le département ne pourra plus le faire demain. Ce mode de raisonnement vaut pour l'ensemble des échelons puisque La loi NOTRe spécifie chaque niveau territorial dans un certain nombre de compétences. La spécialité des départements, ce sera le social, essentiellement le champ de la solidarité. On verra.

Quant à savoir si le fait d'avoir un T12 à cheval sur deux départements est un problème ou pas, le problème aurait été plus grand si le territoire du pôle d'Orly avait été coupé en deux avec une partie dans la métropole et l'autre non. Là, pour le coup, on se serait trouvé face à une réelle difficulté. Savoir s'il faut convaincre deux départements de participer au cofinancement de certains projets me paraît finalement une possibilité de constituer des effets leviers plus importants que si l'on a qu'un seul interlocuteur. Cela nécessite évidemment de convaincre l'un et l'autre. Il est certain que c'est plus compliqué.

Je crois réellement que cela aurait condamné la dynamique du pôle d'Orly et donc un potentiel important à l'échelle de la métropole si l'aéroport avait été coupé en deux. La moitié de l'aéroport et du territoire aéroportuaire aurait été alors exclue de la métropole, ce qui aurait été une aberration, aberration que l'on retrouve dans le nord de Paris puisque Roissy est, pour partie, toute petite, dans la métropole quand tout le reste est en dehors, ce qui est extrêmement curieux.

C'est un moyen pour ces communes, qui ont, je ne sais pas comment, trouvé des moyens de négociation forts avec les pouvoirs publics, de faire en sorte que la fiscalité économique ne soit pas absorbée par la métropole mais reste à l'échelle de l'agglomération. Pour autant, c'est la métropole qui en subira les nuisances, puisque c'est sur son territoire que rouleront les camions, les voitures, que les transports devront être développés, etc. Ce n'est pas sans poser un certain nombre de contradictions, d'autant que l'on est dans la logique d'un territoire qui sera une agglomération riche aux côtés d'une métropole qui ne bénéficiera pas de ces effets de richesse.

M. HERVY. - Les cheveux blancs permettent d'ajouter un peu de mémoire.

Je pense qu'il faut toujours avoir en mémoire l'histoire de l'aéroport et de son environnement immédiat pour comprendre comment les acteurs se situent et comment se présente un certain nombre d'enjeux.

Il faut se souvenir que l'aéroport a été dessiné dans sa configuration actuelle à une époque où l'État détenait tous les leviers en matière d'aménagement du territoire. Il prenait le crayon et faisait ce qu'il voulait sur une carte sans demander l'avis à quiconque.

Cela a bien suscité quelques émeutes quand cela allait trop loin, mais globalement l'État a fait ce qu'il a voulu.

Concernant l'aéroport d'Orly, au moment où il a conçu l'avant-projet de plan-masse de l'aéroport, il travaillait déjà sur une nouvelle division des départements de la région Île-de-France, mais il ne le disait à personne. Cet avant-projet de plan-masse a été conçu de telle manière qu'une partie des installations fixes, celles qui rapportent de la fiscalité, a été mise d'un côté de la nationale 7, à l'Est et une autre partie à l'Ouest, de telle sorte que les futurs départements qui seraient créés et les communes leur appartenant puissent bénéficier de la recette fiscale de l'époque qui, au niveau communal, s'appelait la patente. L'aéroport a été dessiné ainsi avec, en tête, la division future des départements.

En clair, on répartissait la ressource sans imaginer qu'en créant un aéroport qui, au fil du temps, allait gagner de l'activité et du trafic, on générerait des nuisances importantes qui allaient impacter les populations des deux côtés de la frontière et, en même temps, de la valeur sur le territoire, avec un mouvement économique qui va grandissant dans l'aéroport lui-même et autour et qui crée donc lui aussi de la recette pour les communes.

On s'est trouvé... je crois qu'il faut toujours avoir en tête cette affaire... dans une situation bien particulière où les populations avaient une communauté d'intérêts sur la question environnementale pour faire reculer les empiétements de l'aéroport et pousser à la prise de recherches et d'initiatives pour limiter les nuisances. Les communes avaient une communauté d'intérêts à ce que le partage des ressources fiscales autour de l'aéroport soit le plus juste possible, ce qui a donné lieu d'ailleurs à la création d'un fonds de péréquation sur la taxe professionnelle dont nous avons été, la ville de Chevilly-Larue comme un certain nombre de villes du Val-de-Marne, je ne sais pas si nous le sommes encore, bénéficiaires durant de longues années.

C'est l'histoire qui crée des communautés d'intérêts en même temps que des carences urbaines énormes bien réparties des deux côtés génératrices de nuisances et de mal vivre qu'il faut maintenant traiter.

Une communauté d'intérêts plus positive qui s'est greffée sur celle-là a fait partie de cette histoire bien singulière : le fait qu'à un moment le département du Val-de-Marne et celui de l'Essonne ont considéré qu'ils avaient en commun cet aéroport, son rayonnement économique ainsi que son impact environnemental et qu'il fallait créer les conditions pour avancer de manière positive à ce qu'il y ait un dialogue entre les élus, les acteurs économiques, les salariés avec leurs syndicats et les représentants des riverains avec leurs associations pour tisser progressivement les fils du consensus d'acceptation de l'aéroport non pas en acceptant passivement ces nuisances. On a, au contraire, beaucoup travaillé à la mise au point de batteries d'indicateurs qui permettaient de mesurer le recul des diverses nuisances - d'ailleurs depuis que ce travail a été fait, des progrès significatifs ont eu lieu - de la même manière que les différents projets qui devaient permettre de surmonter les carences du territoire ont été débattus dans ce cadre avec les représentants d'une vingtaine de communes et plusieurs centaines de représentants de riverains par leurs associations, de salariés de l'aéroport et des compagnies, etc.

Le deuxième moment très fort de l'histoire du territoire et de l'aéroport fut la création d'une nouvelle communauté d'intérêts, celle-là très positive, pour aller de l'avant dans la gestion sur le territoire des enjeux auxquels tenait la population. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui on se sent en responsabilité. On ne va pas mettre cela à la poubelle. C'est un acquis du mouvement citoyen, c'est un acquis du travail des élus.

C'est la raison pour laquelle avec Mme Daumin et d'autres, des élus qui ne partagent pas du tout nos opinions politiques, nous avons été tous d'accord, même après les changements suite aux élections municipales, d'abord, pour continuer à travailler ensemble avec l'association des communes et, ensuite, pour revendiquer que nous soyons traités comme un territoire à part entière dans le cadre du découpage de la métropole, afin que notre héritage de travail, de lutte et de prise en compte des enjeux singuliers de ce grand territoire ne se perde pas avec la construction métropolitaine.

Nous avons eu raison de mener ce combat, car quand on voit comment se passe le dialogue avec nos autres collègues sur la mise en place, on a l'impression que l'on n'a jamais existé nulle part. Il faut quand même faire prendre la mesure des choses car si des territoires prospèrent dans le Val-de-Marne, c'est parce qu'il y a Orly, sinon ce serait des cités-dortoirs et des plaines, rien de plus. Il était donc tout à fait important de mener cette bataille. Nous l'avons menée. Je considère qu'elle est fondamentalement juste. Elle a subi beaucoup d'aléas parce que, dans les positionnements de quelques-uns, il y a eu la recherche d'intérêts individuels. On ne joue pas toujours collectif dans une équipe, même dans une équipe de foot. Dans une équipe d'élus, il y a parfois des ratés, mais ce n'est pas le plus important. Le plus important est que nous nous sommes heurtés à un refus de dialogue avec la mission de préfiguration sur les questions que nous posions.

Quand il était encore possible de discuter des seuils de territoires, on a avancé l'idée qu'un regroupement intercommunal à hauteur de 250 000 pour le pôle d'Orly était suffisant dans la mesure où une bonne partie des communes qui pouvaient composer le territoire était dans l'Essonne, c'est-à-dire en dehors du périmètre dans lequel on imposait les 300 000 habitants. On ne nous a même pas écoutés. On n'a même pas répondu à la question. On a dit : « c'est 300 000 ».

La discussion à propos de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges a été extrêmement compliquée. Elle a duré facilement un an.

Toutes les questions ont été ainsi. On a eu beaucoup de mal à faire prendre en considération le fait que la limite départementale au milieu de notre territoire n'avait pas beaucoup d'importance en regard des enjeux. Cela a d'ailleurs été pris en compte de cette façon dans le comité interministériel sur le Grand Paris par le Premier Ministre, ce qui prouve bien que l'on posait les bonnes questions. Des choses se sont faites. C'est ainsi que nous avons réussi à boucler le financement du tramway, on avait un gigantesque groupe de pression sur le territoire. C'est ainsi que l'on a réussi à débloquer des problèmes de voirie dans l'Essonne en souffrance depuis des dizaines d'années pour que l'on ait enfin une voirie qui fasse tout le tour de l'aéroport, que l'on ne soit plus dans les bouchons quel que soit l'itinéraire emprunté.

Une série de questions a, depuis, beaucoup avancé, mais la trace de l'histoire fait que, de mon point de vue et je ne suis pas le seul à penser ainsi, la limite départementale au milieu de ce territoire qui est à la fois un territoire de projets de développement et de carence n'a pas beaucoup d'importance.

Mme la MAIRE. - Merci.

D'autres interventions dans la salle ?...

(Aucune.)

Je propose donc que nous reprenions la partie officielle de la séance.

(La séance est reprise à 21 h 10.)

Mme la MAIRE. - Nous reprenons le cours officiel de la séance pour poursuivre le Débat d'Orientation Budgétaire entre les Conseillers Municipaux.

Y a-t-il des interventions en séance officielle de notre Conseil municipal ?

M. LADJICI. - Bonsoir à tous.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons parlé longuement ce soir qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, Chevilly-Larue intégrera la métropole de Paris et donc le territoire n° 12. Je ne vous apprends rien.

Cet événement majeur dans l'organisation territoriale de notre région va bousculer beaucoup d'habitudes au niveau des communes, il va même en révolutionner le fonctionnement pour les villes qui, en 2015, ne font toujours pas partie d'un établissement de coopération intercommunale. Ce dont nous n'avons pas parlé ce soir, c'est que, dans les villes voisines, nous sommes dans le Val-de-Marne, si l'on prend un exemple de ville mitoyenne, L'Hay-les-Roses, Villejuif ou Fresnes, assez vite, nous ne verrons quasiment pas de changement en raison de leur appartenance depuis déjà quelques années à l'intercommunalité du Val-de-Bievre. On n'en parle pas suffisamment.

Chevilly-Larue doit, quant à elle, redoubler d'efforts pour faire en sorte que cette transition puisse se faire dans les meilleures conditions possibles pour nos concitoyens avant tout, c'est de cela dont il s'agit, mais également pour le personnel municipal dont une partie s'inquiète pour son avenir, ce dont on peut légitimement comprendre.

Ce soir, nous avons entendu un réquisitoire contre la métropole du Grand Paris. Je n'ai pas vocation à la défendre, je me limite aux débats municipaux en ce qui concerne Chevilly-Larue. Cette réforme ne date pas d'hier ou d'avant-hier, du début de ce mandat présidentiel, cela fait des années que l'on entend parler de l'arrivée du Grand Paris. Des groupes de travail, des économistes, des spécialistes des réformes territoriales en parlent depuis plus de 10 ans. On peut être pour ou contre cette réforme du Grand Paris, je respecte toutes les opinions. Je n'ai pas vocation à les critiquer ce soir.

En fait, cette réforme, c'est comme un train que l'on voit arriver depuis quelques années. On voit la lumière au loin et on sait que cela va nous arriver, mais on se dit, il peut toujours se passer un miracle et on peut y échapper.

Toutes les grandes métropoles européennes sont en train de basculer sur des schémas de ce type, de grandes métropoles économiques.

Je n'ai pas suffisamment d'expertise pour vous faire un cours magistral en la matière, mais ce qui est sûr, c'est que cette réforme pouvait être anticipée par notre commune depuis un certain nombre d'années et on pouvait "limiter la casse" pour Chevilly-Larue en intégrant une intercommunalité.

Les élus qui nous ont précédés dans ce groupe politique ont défendu l'intégration de Chevilly-Larue à une intercommunalité.

M. HERVY. - Pour la dissoudre au 1^{er} janvier.

M. LADJICI. - Avec le potentiel fiscal et les revenus de notre ville, on dispose d'une marge de manœuvre financière importante en comparaison avec les villes voisines que je viens de citer. Pour vous donner des éléments de comparaison, on parle d'un budget de fonctionnement de 45 M€ pour 18 678 habitants si je me réfère aux dernières statistiques de l'INSEE. On parle pour L'Hay-les-Roses - j'aime parler local, cette réforme me fait tourner la tête, je pense que l'on n'a pas tout compris - (j'ai choisi L'Hay-les-Roses pour éviter que l'on me reproche de citer une ville socialiste) d'un budget de 37 M€ pour 31 000 habitants. Ramené en pourcentage, cela veut dire que leur budget de fonctionnement est de 20 % inférieurs au nôtre pour un nombre d'habitants de plus de 60 % supérieurs à celui de Chevilly-Larue.

Les nombreuses incertitudes inhérentes à la réforme territoriale doivent nous mener à une réflexion nouvelle sur la gestion budgétaire de notre commune, avec un point important qui devrait, selon nous, être mis sous surveillance.

Avec Philippe et Armelle, on a regardé le compte administratif de 2014. On pense qu'il existe un paramètre considérable, celui de l'endettement de notre ville. Nous sommes dans un contexte particulier : on va intégrer le T12 et la métropole. Le compte administratif de 2014 mentionne une dette de 46 M€ pour Chevilly-Larue. C'est beaucoup dans un schéma comme celui-ci. On a une incertitude importante sur le fonctionnement et le devenir de notre ville.

La question que l'on se pose et à laquelle on doit collectivement répondre, c'est : comment cette dette sera-t-elle répartie à partir du 1^{er} janvier 2016 entre la métropole, le territoire et la commune ?

Je pense qu'il faut à tout prix que nos futurs représentants à la métropole et dans le territoire 12, réclament, aussitôt installés, la réévaluation de notre dette en tenant compte de la masse des transferts budgétaires que nous allons subir.

Il faut à tout prix éviter de se retrouver dans la situation où l'on transfère 40 % de notre budget et que l'on soit toujours redevable de la même dette. Cela veut dire que l'on arrivera jamais à rembourser ces 46 M€

Sur un autre registre et toujours en étudiant le compte administratif de 2014, nous avons constaté que nous avons 21 prêts bancaires contractés par notre ville que ce soit pendant cette mandature ou les précédentes. Sur ces 21 prêts, 19 ont vu leur taux augmenter par rapport au taux initial contracté à l'époque.

Il n'y a pas un organisme, il n'y a pas un particulier que je connaisse qui ne soit pas au courant que les taux bancaires ont baissé ces dernières années et qu'il faut vite les renégocier avant qu'ils n'augmentent.

Des discussions doivent s'engager avec nos créanciers pour voir comment nous pouvons bénéficier localement de cette baisse des taux. Chaque Euro économisé auprès des banques est un Euro de plus pour les Chevillais.

Nous sommes prêts à travailler avec toutes les composantes de ce Conseil municipal pour participer à toute initiative qui irait dans ce sens.

Si l'on revient à présent à nos orientations budgétaires, aux orientations du Groupe du Parti Socialiste et Citoyen, notre première action, si nous étions majoritaires au sein de ce Conseil, pour revenir à des considérations beaucoup plus locales et terre à terre par rapport à ce que nous avons pu entendre ce soir dans ce débat, notre première action serait de commencer par un vaste plan d'embellissement et de nettoyage de notre ville en vue de la rendre encore plus agréable et attractive.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre ville souffre terriblement du manque d'espaces verts, notamment dans les quartiers centre, La Guinet et les Sorbiers. Il suffit de se promener dans Chevilly-Larue pour se rendre compte.

La Place Mandela mérite une attention particulière pour cause de présence du marché le mercredi et le samedi, marché qui amplifie les problèmes de propreté.

Beaucoup de riverains ne comprennent pas que le nettoyage de la place ne se fasse pas systématiquement à la fin de chaque marché. C'est peut-être un problème d'organisation, mais parfois des personnes nous signalent que des talus de déchets peuvent rester toute la nuit sur la place, ce qui peut donner une mauvaise image du quartier.

Comme beaucoup ici, nous pensons que Chevilly-Larue doit faire sa révolution numérique. En

2015, à l'ère des réseaux sociaux et du big data, Chevilly-Larue n'a toujours pas accès au très haut débit et à la fibre.

Certains de nos lycées, on a pu le voir dans la presse, et écoles primaires ont même renoncé aux travaux sur internet ou du moins les ont limités, à cause des problèmes répétés de connexion ou de lenteur du débit internet, qui nécessite parfois - ce sont les témoignages de celles et ceux qui se sont rendus dans les conseils d'écoles - d'attendre 10 à 15 minutes avant que la page internet que vous cherchez ne daigne s'afficher. Une solution technique doit être trouvée pour les écoles en attendant de converger sur une solution avec l'opérateur avec lequel nous sommes en discussion.

Nous pensons que le numérique doit participer au renforcement de la démocratie participative. Nous proposons que le Conseil municipal se fixe comme objectif de rendre 80 % des démarches administratives possibles en ligne avant la fin de cette mandature.

C'est un chantier de taille qui donnera la possibilité à des milliers de Chevilly de renforcer leurs liens avec la municipalité au moment où moins de la moitié de nos concitoyens se déplace aux élections. Nous avons pu le constater dimanche dernier et celui d'avant.

Reconnecter les citoyens à notre démocratie, c'est déjà faire la moitié du chemin vers eux.

Si l'on regarde à présent le site internet de notre ville de Chevilly-Larue - comme promis, ce sont des considérations vraiment terre à terre, nous n'avons pas envie de faire de politique politicienne, notre objectif est d'améliorer le quotidien des gens – nous pensons que nous avons tout intérêt à faciliter son accès pour que chacun puisse y trouver ce qu'il cherche sans avoir à y passer beaucoup de temps. C'est une remarque qui revient assez régulièrement dans nos rencontres avec les citoyens. Au lieu de confier ce chantier à une entreprise spécialisée qui serait un peu déconnectée des considérations et des attentes de nos citoyens, nous proposons qu'un groupe de travail constitué de vrais citoyens rédige un nouveau cahier des charges pour ce site Internet.

Ensuite, on a pu le constater, il y a des jeunes à Chevilly-Larue. Je pense qu'une application mobile est également indispensable pour toucher nos jeunes concitoyens et les informer qu'il existe beaucoup de chose à faire et à découvrir dans notre ville.

Dans un autre volet, rapprocher davantage les citoyens de leurs élus peut se faire au travers de moyens techniques très simples qui existent par ailleurs.

Si l'on regarde ce qui est fait par la ville de Fontenay-sous-Bois, je parle évidemment de la retransmission en direct des débats municipaux à l'occasion de chaque Conseil, certaines discussions peuvent être riches et d'autres, je vous le concède, très ennuyeuses. Ce n'est pas le cas ce soir. Parfois, sur la masse de discussions que nous pouvons avoir, on considère que certaines méritent d'être partagées avec nos concitoyens sans forcément les obliger comme ce soir. C'est bien de se voir physiquement, mais on pense que, tout au long de l'année, il serait utile que les citoyens en fonction de l'ordre du jour puissent se connecter et nous regarder débattre.

Je l'ai vu faire à Fontenay-sous-Bois, c'est tout à fait intéressant. Cela permet à chacun des élus de mesurer ses mots et toute sa responsabilité en prenant la parole.

Ce dispositif technique permettrait également aux responsables associatifs et syndicaux d'être au courant en temps réel des subventions, des changements administratifs pouvant les concerner.

Sur le volet de l'éducation, on pense que ce problème de connexion Internet, de connexion haut débit doit être réglé définitivement et rapidement pour les écoles, collèges et lycées de notre ville.

Nous ne pouvons attendre davantage. Chaque cours, chaque séance informatique sans connexion internet est un coup supplémentaire donné à l'éducation de nos enfants au moment où les inégalités ne font que s'accroître dans notre pays.

Nous avons fait des chiffrages. Nous pensons qu'avec moins de 5 000 € par établissement et par an - un fonds permet d'engager la dépense au départ. Ensuite, il s'agit d'entretiens et de paiement d'abonnements – il ne serait pas mal de s'inspirer de ce qui se fait dans notre pays dans les zones reculées, montagneuses, à savoir la connexion par satellites. Ce n'est pas très cher, je vous assure. Devoir dire à nos enfants que l'on va devoir attendre des années que SFR ou Orange veuille bien installer la fibre ou le haut débit, je pense que l'on peut prendre les devants. Ce système dans les écoles afin que l'on puisse permettre à nos enfants de travailler et de s'instruire ne coûte vraiment pas cher.

Concernant les rythmes scolaires, un premier bilan doit être effectué sur les nouveaux rythmes à Chevilly-Larue, sans forcément convoquer des réunions avec les parents. Les réponses ont lieu en général soit en journée soit en soirée, il n'est pas évidemment pour tout le monde de participer.

Nous pouvons lancer un questionnaire en ligne pour toucher un maximum de parents et mettre en place les plans d'actions, sans forcément faire de politique politicienne, qui s'imposent en fonction des retours et des difficultés rencontrées par les parents.

Nous avons aussi parlé de jeunesse. Le taux de chômage est élevé dans notre ville, particulièrement chez les jeunes. Nous ne sommes pas une exception dans le Val-de-Marne et dans toutes les banlieues de France. Nous pensons que nous pouvons, en tant qu'élus, aider nos jeunes à s'insérer professionnellement ou à créer leur propre entreprise. Un jeune qui ne fait rien pendant ses journées présente un risque considérable. Il est en première ligne pour faire des conneries, si vous me permettez l'expression.

Beaucoup d'entre eux sont intelligents, ils ont du talent, ils en veulent !!! Comme on dit, mais ils ont le sentiment que le système est contre eux, que personne ne veut d'eux dans cette Société.

Donnons-leur la possibilité de lancer leur entreprise en créant, à Chevilly-Larue, la Maison de l'entrepreneuriat et de l'entreprise. Cela existe dans d'autres villes.

Ce serait un lieu dans lequel les jeunes pourraient effectuer leurs premières démarches administratives et même faire travailler leur entreprise en attendant d'avoir les moyens et le chiffre d'affaires suffisant qui leur permettrait de subvenir eux-mêmes à leur loyer.

Nous avons des locaux qui pourraient tout à fait être appropriés pour cette initiative : une partie de la surface commerciale que nous sommes en passe d'acquérir Place Mandela ou la Maison sans maître que nous allons intégrer dans le patrimoine de Chevilly-Larue si le Conseil municipal en décide ainsi ce soir.

M. HERVY. - Et les commerces, on les met où ?

M. LADJICI. - J'ai dit « une partie ».

S'agissant des transports, le développement des usages fait que les Chevillais comme beaucoup de Franciliens ne souhaitent plus être propriétaires de leur voiture. On voit toutes les difficultés qui peuvent avoir lieu pour que l'on ne dispose pas de sa propre place de parking. Dans notre société, il faut être ouvert et observer ce qui se passe. La notion d'autopartage et de besoin d'utilisations ponctuelles se développe de manière importante.

Nous proposons d'accompagner localement ces évolutions dans les usages et besoins en lançant la réalisation d'études pour créer deux stations Autolib' dont nous préconisons l'installation, respectivement, Rue Paul Hochart et Avenue Franklin Roosevelt, en d'autres termes, à proximité des zones à forte densité de population pour qu'un maximum de personnes puisse bénéficier de ces services.

Ces stations, outre rendre service à des centaines de Chevillais, participeront à la réduction de notre empreinte carbone dans un contexte de conférence pour le climat de Paris qui a d'ailleurs été

saluée par la diplomatie internationale et qui est consacrée comme un succès majeur pour la réduction du réchauffement climatique sur notre planète.

La situation du logement est particulièrement tendue, nous ne sommes pas les seuls à Chevilly-Larue, c'est une réalité francilienne. Les projets en cours vont densifier le quartier des Sorbiers et Bretagne. Celles et ceux qui ont pu se rendre à proximité ces dernières semaines ont pu le constater.

Je pense que nous devons mener une réflexion pour garantir aux nouvelles nombreuses familles qui vont venir sur ces espaces des places dans les écoles maternelles et primaires. Il faut anticiper ces changements dans notre ville.

Je terminerai par la culture. La culture est bien commun, qui ne demande qu'à être partagé. Beaucoup de Chevillais ignorent que nous disposons de beaucoup de services culturels. Il suffit de regarder le journal municipal ou le site internet quand on arrive à trouver l'information.

Le théâtre de Chevilly-Larue, la Maison du conte, la Maison des arts plastiques pour ne citer que ces établissements sont autant de structures qui ont vocation à diffuser de la culture et à renforcer le lien social dans un contexte de repli sur soi et de peur de l'autre.

La communication et l'information autour de ces établissements méritent selon nous d'être renforcées, y compris en imaginant des moyens modernes et iconoclastes.

Nos jeunes en particulier ont du mal à franchir les portes des lieux de culture. C'est une réalité, nous pouvons l'observer partout en France.

Nous pouvons organiser les choses de manière que les lieux de culture puissent venir aux jeunes. Une tournée des établissements culturels au pied des immeubles et dans les quartiers ou des expositions de rue, à partir du mois d'avril évidemment car imaginez la difficulté de faire cela un soir comme celui-ci avec les conditions climatiques que nous connaissons.

Je suis pour ma part avec les élus de mon groupe convaincu qu'il y a beaucoup de talents et de potentiels dans nos quartiers. Je pense que nous avons un devoir et une responsabilité de participer à révéler ces talents.

Si nous arrivons à convaincre 20 personnes à l'occasion de chaque initiative, nous aurons gagné notre pari.

Ce sont là nos principales orientations budgétaires pour 2016. Elles ont vocation à faire avancer Chevilly-Larue, à la moderniser davantage et à nous rendre tous fiers de cette ville qui ne se trouve qu'à 5 km de Paris.

Nous sommes évidemment ouverts au dialogue avec toutes les composantes politiques de notre conseil municipal dès lors que nous nous accordons sur des valeurs républicaines communes et sur une ambition partagée pour Chevilly-Larue.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE. - Merci pour cette intervention.

Avant de laisser la parole à qui voudra la prendre, je voudrais réagir sur quelques aspects.

Je reviendrai dans mon propos final sur toute la partie locale qui contient un certain nombre de réflexions et de propositions pouvant venir alimenter et nourrir nos débats.

En revanche, je voudrais juste apporter quelques éléments presque de correction, je m'en excuse, mais pour que le débat ne parte pas dans un sens qui ne serait pas légitime, sur les considérations à la fois autour du Grand Paris et budgétaires.

M. Deluchat souhaitera apporter des éléments complémentaires et M. Hervy, pour les années au cours desquelles il a été en responsabilité, souhaite ardemment le faire.

Je m'octroie le droit de le faire en premier sur un certain nombre de sujets. Charge à vous d'eux de compléter puis on reprendra les interventions des uns et des autres.

S'agissant du sujet, soulevé de manière un peu polémique je le regrette, des communes qui seraient en retard parce qu'elles ne seraient pas membres d'une agglomération. Notre commune a toujours, et de longue date, été partie prenante d'instances de coopération intercommunale. Nous participons à de nombreux syndicats intercommunaux. J'en ai cité un tout à l'heure, celui sur les déchets, mais il en existe des tas d'autres. Vous les connaissez puisque l'on passe devant le Conseil municipal les rapports d'activité et les désignations des représentants.

À tous les sujets sur lesquels nous avons considéré qu'il y avait des mutualisations possibles et pertinentes pouvant se traduire par une action plus efficace, que ce soit sur la géothermie, les équipements sportifs, les soins hospitaliers à domicile, etc., il y en a une bonne dizaine, nous participons, je crois de bonne manière, à la gestion commune d'un certain nombre de services publics parce que cela va dans le sens de l'intérêt général et collectif.

Nous avons également comme tradition à Chevilly-Larue de travailler sur des logiques de territoires qui nous dépassent.

On ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir été porteurs d'une vision territoriale à l'échelle du Grand Orly, d'abord du pôle d'Orly puis du Grand Orly. Nous avons considéré que des dynamiques plus larges encore avaient donné lieu à un travail sous différentes formes qui se traduisent aujourd'hui par un document porteur d'actions et de politiques publiques communes à travers le projet du CDT (Contrat de Développement Territorial).

Ce sont des actions concrètes de coopération qui donnent à voir que l'on sait très bien identifier là où on peut faire mieux à plusieurs et notamment dynamiser les synergies de territoire en termes de dynamique économique et d'emploi mais pas seulement, y compris en termes de transport et de grandes infrastructures.

Chercher à nous faire croire que l'on a raté le pas d'une intercommunalité et que cela nous mettrait en difficulté au moment où se créent les ETP et la métropole du Grand Paris est une erreur d'appréciation.

Imaginez la panique dans laquelle se trouvent les 3 DGS (Directeurs Généraux des Services) des 3 agglomérations qui, au 1^{er} janvier 2016, voient leur entité dissoute, tout simplement, avec des fiches de paye à basculer vers une entité qui n'existe toujours pas à ce jour.

Un certain nombre de DGS ont commencé à dresser la liste des questions qui se poseraient au Maire décideur lorsque le Conseil de territoire sera en capacité d'être installé.

Je crois - cela m'a été dit ainsi par les représentants de la DGS de Chevilly-Larue - qu'en réalité, nous sommes plus avancés qu'eux dans les réflexions concernant l'impact de la loi Grand Paris sur nos institutions respectives.

Nous sommes plus avancés parce qu'eux sont, excusez-moi l'expression, dans une merde noire en termes opérationnels de devoir gérer la suppression d'une intercommunalité et son basculement vers une entité plus grande dans laquelle il faudra transférer tous les personnels qui ne savent absolument pas comment ils vont être gérés, comment vont se fondre les organigrammes respectifs.

On n'imagine pas en tiroirs toutes les questions que cela va soulever et auxquelles personne ne sait répondre aujourd'hui. Comment fait-on quand on a 3 DRH ? Comment fait-on quand on a 3 Directeurs de l'aménagement ? Etc. Vous comprenez la logique pour les postes à responsabilité. Ne serait-ce que 3 DGS ? On ne va pas virer les personnes. On va essayer de les reclasser de bonne manière. On va essayer de faire en sorte que tout cela se fasse en bonne intelligence et créer des synergies. Sauf que, pour l'instant, ils sont dans l'incapacité totale de répondre à ces questions. Ils

sont dans une ... Je ne le redirais pas une deuxième fois parce que nous sommes en séance du Conseil municipal. Il pourrait m'être reproché de l'avoir déjà dit une fois.

Je pense que c'est une erreur. Pour le coup, il est vrai que nous craignons d'avoir des pas trop grands à faire dans un degré d'intégration auquel on n'adhère pas sur le principe.

J'ai parlé déjà avec plusieurs Maires de l'agglomération du Val-de-Bièvre notamment. Ils considèrent avoir perdu en efficacité à l'égard des compétences qui ont été données à gérer à l'agglomération. Pour la voirie par exemple, j'en connais au moins 2, y compris parmi les Maires précédemment en exercice qui se sont confiés à moi. J'en connais au moins 2 nouveaux et 3 si j'en ajoute un précédent qui considèrent y avoir perdu en transférant les voiries. Ils ne le diront peut-être pas en séance officielle du Conseil, mais dans les coulisses, ils le font parce qu'ils se rendent bien compte de la déperdition que cela a représenté en termes de réactivité et de proximité.

Aujourd'hui, quand il y a un problème, personne ne sait qui appeler et c'est déjà en place. C'est une vraie question qui, pour nous, se pose en des termes épineux. Très franchement, je n'aimerais pas être à la place des Présidents d'agglomération et encore moins à celle des Directeurs Généraux des Services d'Agglomération pour qui il sera beaucoup plus difficile que pour nous de passer ce pas. Ils en ont construit des choses au cours des dernières années, que l'on y adhère ou pas.

C'est en tout cas ma conviction.

Je me permets de souligner quelques inexactitudes dans les chiffres cités. Je ne sais pas où ils ont été pris, s'ils sont issus du compte administratif expurgé de notre commune. Il y a quelques erreurs.

Sur le niveau de la dette, je vais laisser M. Deluchat réagir. Je ne veux pas lui voler l'enthousiasme débordant qui l'anime à vouloir répondre à cette question.

En tout état de cause, je peux d'ores et déjà dire que ce ne sont pas les bons chiffres. Il expliquera en quoi cela ne se pose pas dans les termes selon lesquels on aurait un niveau de dette avec un degré de désendettement possible favorable. Je laisse cela à André et à Christian qui ne manqueront pas de rebondir dessus.

Un mot sur la comparaison des budgets de fonctionnement de chaque ville rapportés au nombre d'habitants : il faut comparer des choux avec des choux et des carottes avec des carottes.

On ne peut pas nous dire d'un côté : c'est merveilleux et formidable parce que, dans les villes voisines, ils ont créé une agglomération qui a des compétences intégrées et que cela se passe vraiment très bien alors que, vous, vous n'avez pas passé le pas et cela vous met en retard et, de l'autre, faire abstraction des compétences transférées à l'agglomération et examiner les recettes budgétaires de fonctionnement en s'extrayant du fait qu'une certaine quantité est passée à l'agglomération.

Il est bien évident que lorsqu'on enlève la gestion des piscines, la gestion des conservatoires, la gestion du théâtre, la gestion de la voirie et d'autres choses que j'oublie par ailleurs, les dépenses et le budget de fonctionnement d'une commune sont moins importants. C'est géré ailleurs, comme la ressource d'ailleurs.

S'agissant de la ressource : je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler que l'agglomération du Val-de-Bièvre est soumise au régime de la taxe professionnelle unique, aujourd'hui CVAE et CFE. Le principe est le même. L'agglomération perçoit directement le produit des taxes fiscales issues des compétences transférées. Cela ne passe jamais par le budget de la commune. Je veux bien tout entendre et j'entends parfaitement les divergences de point de vue. Je comprends parfaitement que l'on ne puisse pas avoir la même appréciation sur des éléments subjectifs, mais il ne faut pas induire les personnes en erreur.

J'interviendrai sur le reste lors de mon propos final.

M. DELUCHAT. - Je serai plus fort, je vais tenir des propos plus fermes que ceux de Mme la Maire.

Monsieur Ladjici, nous participons à des commissions des finances dans lesquelles nous sommes capables de répondre à toutes les interrogations. Nous n'avons jamais rechigné à donner des informations. Nous avons même dit que nous étions prêts à vous expliquer de quelle manière cela fonctionnait.

Mme Ponotchevny l'a demandé. Nous lui avons répondu que nous étions prêts à lui expliquer comment cela fonctionnait et à lui communiquer les chiffres. Vous y êtes aussi invité si vous le souhaitez. Vous ne pouvez pas prendre le public à témoin pour transmettre une telle désinformation. Ce n'est pas possible.

Cela fait plusieurs mandats que je fais ici, je n'ai jamais vu, y compris dans l'opposition, l'emploi de tels propos. Avant moi, il y avait M. Rioual qui était adjoint aux finances. Jamais on ne s'est permis d'avoir de telles réactions.

Sur le budget de fonctionnement du compte administratif 2014, ce n'est pas 45 M€ c'est 40 M€ vous mentez.

M. LADJICI. - J'ai les chiffres.

M. DELUCHAT. - C'est quelqu'un qui a fait un faux. C'est impensable.

M. LADJICI. - Je le mets à la disposition du public.

M. HERVY. - Cela n'en fera pas une vérité.

M. DELUCHAT. - C'est faux. Ne dites pas que c'est 45 M€

Mme la Maire a répondu sur : on peut comparer ce qui est comparable.

Concernant la dette, je suis effaré. Je suis effaré. Je n'ai jamais entendu un tel chiffre. Je ne sais pas d'où il sort. Pour ma part, depuis au moins une dizaine d'années, on plafonne à 30 M€ de dette et jamais avec des investissements allant de 7 à 11 M€ On plafonne à 30 M€ On renégocie la dette en permanence et, chaque année, dans les DM, vous m'excuserez de parler fort mais je ne peux pas supporter cela, dans les DM, on vous dit : « voilà des recettes qui émanent des discussions des taux d'emprunt ». On renégocie des emprunts allant de 30 000 à 120 000 € par an. C'est la gestion active de la dette. Nous avons appris dans le cadre de la charte Gissler que nous n'avions aucun emprunt toxique.

Voilà ce qu'il faut dire.

Par ailleurs, sur ce plan, nos intérêts annuels n'augmentent pas. Ils sont quasiment toujours étals. On rembourse au moins 7 % chaque année en moyenne du capital de la dette restante. Notre autofinancement nous permet d'investir et de faire des emprunts.

Arrêtez de tromper les personnes de cette manière. Je leur dis : venez, je suis disponible pour vous montrer tous les chiffres.

Vous n'êtes pas obligé de me croire. Venez, je vous invite, on vous fera une réunion au cours de laquelle on vous donnera tous les chiffres. Ainsi, nous vous montrerons qu'il s'agit, là, de désinformation. On essaie de tromper les personnes. Cette manière de fonctionner est la plus désagréable de la politique.

Mme la MAIRE. - Merci.

On peut d'ores et déjà annoncer que le directeur financier peut participer aux côtés d'André à cette réunion pour apporter tous les éléments techniques de réponse dans le cas où des doutes subsisteraient.

Mme PONOTCHEVNY. - J'ai les éléments.

M. HERVY. – Il faut rappeler que chaque Conseil municipal dispose des documents budgétaires officiels détaillés de la commune. Il faut s'en servir.

Visiblement, c'est plus grave, il faut apprendre à le lire !...

(Rires...)

Je suis un peu désolé que les choses se passent ainsi, franchement. Je suis un peu désolé.

Nous sommes le 15 décembre. Il y a une semaine, nous étions en train de travailler ensemble, toutes les forces de gauche de cette région (Parti Communiste, Parti Socialiste, Front de gauche avec ses différentes composantes, Parti de Gauche) pour essayer de trouver ensemble la solution et la construction politique qui allaient permettre de battre la Droite dimanche aux élections régionales et de continuer à avoir une gestion régionale de progrès avant tout soucieuse de la situation des personnes, à l'écoute des motifs massifs de mécontentement qu'ils ont redéposé une nouvelle fois dans les urnes à leur manière, qui est très diverse comme on le sait, ou bien en restant chez eux auquel cas il n'y a pas eu de dépôt dans l'urne. On a bien senti le vent de la colère. Il fallait y répondre.

Les 33 propositions qui ont été travaillées entre les forces de Gauche dans un esprit de responsabilité, d'ouverture, de calme et de détermination, montrent que, quand cela va mal, on est tout de même capable dans ce pays d'élaborer des projets progressistes et de se battre ensemble pour les faire partager par nos concitoyens, d'autant plus facilement quand cela va vraiment bien à la rencontre de leurs préoccupations et de leurs demandes.

Voilà ce que l'on a fait la semaine dernière. Dimanche, on est allé à la bataille avec cela. On a perdu la région. J'ai mon opinion sur les raisons pour lesquelles on l'a perdue, mais on ne discute pas de cela ici. C'est la réalité, c'est ainsi. Ceci étant, on a fait front uni et front uni intelligent, pas politicien. Un bon travail a été fait.

2 jours après, on se retrouve dans une séance du Conseil municipal où un Président de groupe socialiste, qui se situe dans l'opposition à la majorité de gauche municipale, se permet de dresser un acte d'accusation qui fait même sourire la Droite, contre la Maire de notre commune et notre municipalité en action. Extraordinaire !

Je tiens tout de même à souligner le paradoxe absolument incompréhensible en politique devant lequel nous nous trouvons.

C'est ma première remarque. La deuxième sera très courte : parcourir la campagne en répétant des contrevérités et venir les répéter ici, cela n'en fait pas des vérités. Répéter ne fait pas une vérité. Quand on répète un mensonge, cela continue d'en être un. Quand on répète une approximation, cela continue d'en être une. Quand, de bonne foi, on commet une erreur, la répéter x fois, cela en reste une.

Monsieur Ladjici avec tout le respect que je vous porte, car je pense que l'on a le droit de ne pas penser comme moi et que l'on a le droit d'exprimer librement sa pensée, je ne saurais trop vous conseiller, pour que le débat soit riche, productif et constructif, d'aller au moins à la source des informations que vous manipulez et d'avoir un peu plus de respect à l'égard de l'important travail municipal accompli.

Troisième remarque : j'ai l'impression que l'on n'habite pas la même commune. Quand je sors, je ne vois pas les mêmes choses que vous.

Mme la MAIRE. - Ce n'est déjà pas le même compte administratif. C'est peut-être cela !

M. HERVY. - C'est sûr, lorsque l'on se trompe dans les papiers !...

M. LADJICI. – Ne jugez pas, j'ai le document. On en parle après la séance.

M. HERVY. - Parlez avec beaucoup d'habitants pour savoir ce qu'ils pensent de la médiathèque municipale et de l'activité qui s'y développe, vous aurez ainsi une idée un peu plus documentée de l'opinion des Chevillais sur la vie culturelle municipale et ce n'est qu'un des aspects. Je referme la parenthèse de la culture car je ne veux pas faire de liste. J'ai l'impression que nous n'habitons pas la même commune ou alors il y a un problème de lunettes. En tout cas, il y a quelque chose.

Pour ce qui est de : « on aurait pu anticiper » : on nous l'a déjà fait, ainsi que dans le précédent mandat et celui d'avant. Pour la énième fois, pour ceux qui n'ont pas participé au débat précédent, je vais dire que nous avons anticipé. Quand je deviens Maire en 2003, le Gouvernement en place, qui était de Droite, met en scène une réforme de la taxe professionnelle dans laquelle il dit qu'il ne faut pas taxer le travail. On enlève donc de la base de la taxe professionnelle la part salaire comme si la part du capital en mouvement dans le travail d'une entreprise servant à acheter la force de travail des ouvriers n'était pas du capital. Extraordinaire comme escroquerie intellectuelle !

Sous prétexte de ne pas taxer le travail, on nous enlève 40 % du produit de la taxe professionnelle sur notre ville. Le résultat comptable est extrêmement important puisque cette année-là... Serge, vous vous souvenez de la simulation catastrophe que nous avons faite sur les 5 années qui suivaient avec l'application de cette réforme. Si nous ne prenions aucune décision fiscale, nous étions, au bout de 5 ans, en situation de déséquilibre structurel. Nous dont tout le monde dit qu'il veut nous prendre notre cassette et que nous serions des avars, pour compléter la formule.

Il a donc fallu prendre des décisions extrêmement difficiles à cette époque.

Ces décisions ont abouti à ce que, fraîchement élu Maire, je sois obligé d'augmenter très fortement les taux d'imposition communaux avec la mise en place, bien sûr, de mesures de compensation pour les contribuables afin que, progressivement, on récupère dans la partie taxation des entreprises ce que l'on nous avait pris et que la déficience ne produise pas de conséquences trop difficiles pour les habitants.

On a sué là-dessus. Toute l'équipe municipale s'y est attelée. On a réussi à surmonter la difficulté. Si nous avions signé l'intercommunalité dans ces conditions, cela aurait été un naufrage pour notre ville, plus encore que pour L'Hay-les-Roses.

Vous ne l'avez peut-être pas dit, mais le chiffre donné est celui de L'Hay-les-Roses aujourd'hui, après transferts de compétences et budgétaires à l'agglomération du Val de Bièvre. Il ne faut pas nous prendre pour des benêts tout de même.

Vous comparez un budget intercommunalisé avec un budget autonome. Cela ne peut pas être la même chose, quand bien même vous mettriez 100 000 habitants dans la commune. Il faut être un peu sérieux. Je referme cette parenthèse également.

Nous avons dit que la loi Chevènement n'apportait pas la bonne réponse. Nous l'avons dit pour la région parisienne, je pense que nous pouvions étendre le raisonnement à l'ensemble des métropoles de province.

La question n'est pas là même pour les cinquante villes moyennes et ne l'est pas non plus pour les petites communes du monde rural.

Ils ont à gérer des questions différentes des nôtres. Certaines sont les mêmes, d'autres sont plus compliquées.

Le cadre peut être plus adapté et les résultats plus favorables.

Pour le cadre métropolitain, la loi Chevènement n'était absolument pas adaptée à nos besoins de coopération. C'est tellement vrai que nous n'avons jamais attendu cette loi pour coopérer, comme

l'a rappelé Mme la Maire. Vous irez demander aux villes d'Arcueil, de Fresnes et de L'Hay-les-Roses, qui sont dans la Communauté du Val-de-Bièvre, s'ils sont très contents de se voir affecter la facture de la redevance de quai du SIEVD et s'ils préfèrent éventuellement aller au SITOM. Je ne suis pas certain !

La coopération, y compris avec ces villes, nous l'avons engagée de bonne heure et de manière très profitable chaque fois pour les habitants.

Cela dit, Guy Pettenati avait tout de même réuni un tour de table sur le territoire avec l'objectif de se poser la question suivante : puisque cette loi va s'appliquer à tout le monde, que peut-on faire et comment peut-on la gérer de manière particulière ?

À cette table, il y avait le Maire de Fresnes, n'est-ce pas Didier et Jean, je vous prends à témoin, pas celui d'aujourd'hui, celui d'avant, Gabriel Bourdin, excellent conseiller général par ailleurs. Les autres sont venus le tirer par la manche pour lui dire il faut que tu sois avec nous, les socialistes.

C'est donc un choix politicien qui a été fait pour structurer le Val de Bièvre et ces frontières.

Il ne faut pas nous accuser de ne pas avoir mis en chantier le travail.

Quand la ville de Fresnes sort du périmètre du pôle d'Orly alors qu'économiquement parlant, elle est en plein dedans, cela pose une question à ce tour de table. Néanmoins, il a continué de travailler.

Lorsque je suis devenu Maire et après en avoir parlé avec Guy, nous sommes passés à une étape supérieure, nous avons créé le SIEPOR. Je fais court car il y a eu d'autres étapes.

Puisque vous avez la lecture documentée sur les documents officiels de la ville de Chevilly Larue, je vous invite à lire les statuts du SIEPOR qui mentionnent précisément que ce syndicat est créé pour permettre la mise en place, sur le périmètre des villes réunies autour de la table, une communauté d'agglomération. C'est écrit en toutes lettres dans les statuts.

Que s'est-il passé ?

Avant les élections municipales de 2008, il y avait 4 villes de Droite (Ablon, Thiais, Rungis et Villeneuve le Roi) et 3 villes de Gauche. Difficile dans ces conditions d'aller à la communauté d'agglomération.

Après moult discussions, j'ai fait la proposition au syndicat, que j'avais l'honneur de présider, de commencer par travailler dans le cadre d'une communauté de communes, quitte à faire évoluer le statut lorsqu'on aurait pris l'habitude de travailler ensemble.

C'était passer un premier pas qui ne lésait personne, sauf une ville, Choisy-le-Roi qui a dit : en matière fiscale, nous sommes au top de ce que nous pouvons faire pour le budget des habitants, on ne veut pas plus. Il est vrai que la Communauté de commune obligeait à répartir les ressources par le biais de la fiscalité.

On a donc bien été obligé d'entendre un Maire qui était dans la difficulté avec cette question.

On laisse passer les élections municipales 2008. Au lendemain de ces élections, la ville d'Ablon est passée à Gauche.

Il y a de ce fait 4 villes de Gauche et 3 de Droite.

Néanmoins, on travaille, on essaie de trouver une manière pédagogique de présenter les choses pour démontrer que si on va à une communauté d'agglomération en début de mandat, c'est plus facile à gérer politiquement pour tout le monde, on a, du fait des ressources que l'on a sur ce territoire, les moyens de permettre à chaque commune de faire face à ses engagements et de la richesse à partager pour faire des réalisations qui s'inscrivent dans une logique de développement du territoire dans son

ensemble. Peu de communautés d'agglomération pouvaient se trouver dans cette situation si profitable.

On fait faire une nouvelle étude par notre conseil financier, on sort des tableaux prouvant par A plus B que c'est bien la situation et on convoque une réunion à laquelle les 3 Maires de Droite (Villeneuve-le-Roi, Thiais et Rungis) viennent. Nous avons prévu de manger ensemble pour détendre l'atmosphère ce jour-là. Ils ont refusé de s'asseoir à la table commune. Ils sont allés s'asseoir sur un banc au fond de la pièce. Ils n'ont même pas partagé l'apéritif et ils nous ont dit : il est hors de question de mettre un doigt dans cette affaire.

Comment fait-on quand on est confronté à cette situation ? Je me présente devant le Préfet avec une communauté d'agglomération à 4 communes d'à peine 100 000 habitants ?! Il me rit au nez.

Nous avons anticipé sur la question stricte de la construction intercommunale telle que la loi la mettait en perspective. Nous avons échoué. Est-ce un drame à la date où nous sommes avec l'obligation de tout remettre en cause au 1^{er} janvier ?

Je ne sais pas ce que dira Mme la Maire sur ce sujet, mais tout de même, la surenchère sur l'intégration...

Un dernier mot sur : « on n'a pas anticipé » : j'ai eu l'honneur de représenter les communes du territoire d'Orly pendant plus de 2 ans au bureau du syndicat Paris métropole, c'est-à-dire là où nous avons commencé à construire la réforme.

Il y a eu beaucoup de débats et j'y ai participé.

Je suis venu au bureau de Paris métropole avec en tête l'idée qu'un certain nombre de problèmes urgents pour nos concitoyens avait acquis une dimension métropolitaine incontournable : les problèmes de circulation, de transport, de logement et un ou deux autres concernant directement le développement économique et l'emploi. Tout ceci est l'essentiel de la vie économique des personnes.

On s'est battu pour faire prendre en considération qu'une construction métropolitaine devait s'occuper d'apporter du plus non de déshabiller ce que les communes et les départements font par ailleurs très bien à la satisfaction semble-t-il des habitants, puisque les équipes municipales sont réélues presque partout. Pourquoi déshabiller les communes ? Travaillons sur ce qui ne va pas et ce sur quoi il faudrait apporter du plus.

2 ans à se battre là-dessus pour sortir avec une réforme qui commence par dire : nous enlevons le pouvoir stratégique des communes sur leur territoire et après on fait le reste. Plus de PLU, plus de plan local de l'habitat, plus de document d'aménagement, plus de SEM d'aménagement. On rattache l'opération d'intérêt national Orly Rungis Seine Amont à l'ex-AFTRP que l'on fait muter pour l'occasion pour intégrer tout cela dans un grand ensemble piloté depuis Paris. Je pourrais dresser la liste.

Nous avons fortement alerté le Gouvernement et j'ai été de ceux-là sur le fait que la Direction qui était prise en déshabillant les communes de leurs prérogatives et en mettant en perspective un chantier technocratique et administratif qui n'en finira pas, nous étions en train de construire les conditions d'une catastrophe sur la question de la politique du logement en région parisienne, ceci d'autant plus, et cela n'a pas tardé puisque c'est dans le projet de loi de finances, qu'à l'insuffisance du financement du logement social, on supprime totalement l'aide à la pierre dans le budget de l'État. Je ne sais pas comment avec cela on va pouvoir faire une grande politique nationale et une grande politique métropolitaine du logement.

Nous nous sommes battus bec et ongles pour essayer d'avoir une réforme dans laquelle on construise une métropole de coopération et de partage. Nous avons échoué parce que le rapport de

force ne nous était pas favorable mais aussi parce que l'on ne demande pas l'avis aux citoyens sur ces affaires. C'est la grande carence de cette métropole.

Quand les effets concrets vont tomber sur la figure des citoyens, ils vont s'étonner qu'on ne leur ait jamais demandé leur avis. On les renverra vers les auteurs. Il y a des fardeaux que l'on ne peut pas porter. De grâce, que l'on ne nous dise pas, ici, dans ce Conseil municipal que l'on aurait pu anticiper.

Où étiez-vous à ces aubes lointaines ?

M. LADJICI. - J'étais à l'école.

Mme le Maire. - Il y a trois demandes d'intervention, mais avant peut-être un droit de réponse de M. Ladjici.

M. LADJICI. - Merci Madame le Maire. Il se fait tard et mon intention n'est évidemment pas de polémiquer sur ce sujet.

Il y a quelque chose d'intéressant en 2015 et bientôt sur 2016, c'est le fait que tout se vérifie.

À ce titre, les documents, les comptes administratifs sont accessibles à tous les Chevillais.

J'invite tous les Chevillais à se rendre sur le compte administratif 2014, au chapitre 4, à l'annexe section A2-2 et de constater par eux-mêmes le chiffre que j'avance.

Franchement, je pense que mon intervention...

M. HERVY. - Auquel il faut ajouter le prélèvement.

M. LADJICI. - Laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompu.

Mon intervention ne méritait pas autant de déchaînements de votre part.

Depuis que je suis petit, on me dit : « si ton interlocuteur s'énerve, c'est parce que tu as touché le point sensible ». J'ai l'impression que c'est ce qui s'est passé ce soir, sinon les réactions ne seraient pas si véhémentes. Je n'ai porté aucune accusation. J'ai simplement souligné un chiffre que j'ai récupéré sur un document officiel que l'équipe du service finance nous a transmis.

Mme la MAIRE. – Mme la Maire.

M. LADJICI. - Vous êtes l'autorité, je ne le conteste pas.

Tout se vérifie. Cela ne mérite pas que l'on fasse le "show" sur des choses qui peuvent se vérifier.

C'est tout ce que je voulais dire.

Je ne souhaite pas m'éterniser.

Mme la MAIRE. - Sur cette question, je souhaiterais que l'on arrête.

Plutôt que de faire de la surenchère, je veux bien vous accorder le bénéfice du doute, non pas sur la véracité du chiffre, mais plutôt sur une erreur de compréhension de lecture d'un document budgétaire qui est toujours compliqué à comprendre.

À l'avenir, pour éviter ce type de désagrément, le plus simple serait de participer aux commissions et de poser les questions en commissions là où se trouvent toutes les personnes pour y répondre et pointer les chiffres qui pourraient être mal interprétés de façon qu'ensuite chacun sorte avec des certitudes établies sur des faits.

Je crois qu'il y a un chiffre dans une colonne dont on doit déduire un motif, par ailleurs, pour comprendre le chiffre réel. On veut bien vous accorder ce bénéfice du doute de la lecture. Je prends

sur moi de le faire. Je vous invite aussi à un peu plus de prudence dans la manière d'affirmer les choses.

En effet, lorsqu'on consacre beaucoup de temps à travailler à la mise en œuvre de nos missions dans toute leur généralité, mais notamment à l'élaboration du budget, on mérite un minimum de confiance dans la véracité des réponses que nous formulons.

Si nous sommes trois, un maire, un maire adjoint aux finances et un ancien maire qui expliquent qu'il y a un problème de compréhension, c'est que quelque part il y en a un.

Je propose que nous ne poursuivions pas sur cette voie.

Mme LORAND-PIERRE. - Je voulais répondre sur la jeunesse. Vous dites qu'il serait bon de créer une maison d'entrepreneuriat et de l'entreprise. Je pense qu'il est préférable de favoriser l'insertion professionnelle qui, selon moi, n'est pas vecteur de précarité. C'est notamment pour cela que l'on a créé cette année la quinzaine de révision qui a remporté un certain succès. Évidemment, nous la renouvelerons par la suite.

Je prends les points tels que je les ai notés.

Vous parlez de révolution numérique. Nous avons fait notre petite révolution dans le secteur jeunesse, puisqu'une page Facebook a été créée : jeunesse Chevilly-Larue. L'idée était d'utiliser les mêmes outils que les jeunes pour se rapprocher d'eux.

Concernant la culture, l'idée que vous avez émise, nous l'avons déjà depuis fort longtemps. Mme Daumin et moi avons réuni il y a quelque temps tous les acteurs de la jeunesse d'une manière un peu plus large, les acteurs de la culture, du sport, la Maison pour tous, le club Espoir pour essayer de voir comment on pourrait faire tomber toutes ces barrières et faire en sorte, comme vous l'indiquiez, de permettre aux jeunes de passer les portes d'un théâtre.

Je pense que ce n'est pas du tout aux jeunes de passer les portes. C'est à nous d'aller vers les jeunes afin que le premier contact leur permette de se sentir en confiance pour aller ensuite vers des structures municipales ou d'autres structures. La démarche doit venir de nous dans un premier temps. C'est quelque chose sur lequel on travaille actuellement.

Comme beaucoup d'initiatives, celle-ci prend du temps. Il faut trouver le meilleur moyen pour toucher les jeunes, pour les faire venir. Je pense que personne ici n'est sans savoir que les jeunes sont un public qu'il est extrêmement difficile de toucher, qui est extrêmement versatile. Il faut trouver le moyen le plus efficace.

De la même manière, il faut valoriser les talents. Je suis convaincu que chacun de nos jeunes, comme chacun d'entre nous, a un talent qu'il faut exploiter et qu'il doit exploiter, qui doit être valorisé.

Encore une fois, il faut que l'on arrive à trouver le prisme sous lequel on va pouvoir orienter notre action pour que les jeunes se sentent valorisés, car il y a plein de problématiques dans la jeunesse, notamment le regard de l'autre sur soi. Il faut prendre aussi en compte cette problématique pour que l'initiative remporte un succès et que les jeunes soient reconnus.

Je pense extrêmement important de montrer que les jeunes ont du talent, ne serait-ce que dans le regard que les personnes vont porter sur eux.

C'est quelque chose que l'on a vu dans les réunions d'élaboration du nouveau PEL. C'est quelque chose sur lequel on a travaillé. On travaille en interne, mais également avec d'autres acteurs. Je pense que les acteurs les plus importants sont les jeunes. C'est le public que je vise un maximum. J'ai déjà fait quelques rendez-vous jeunesse. J'en organise encore au mois de janvier. Le but est

d'aller vers les jeunes pour que les idées viennent d'eux. Encore une fois, le principal est qu'ils se sentent entendus, qu'ils comprennent que leur voix compte et que nous sommes là pour eux.

Rassurez-vous, nous travaillons tous dans ce sens.

Mme la MAIRE. - Pour compléter le propos, nous ne partons pas de rien non plus. Sur la question culturelle, un grand nombre d'actions est mis en place depuis plusieurs années pour aller chercher les publics jeunes. Pour les ateliers théâtre notamment organisés par le théâtre, nous remportons un vrai succès. Des générations de collégiens participent à une dynamique d'apprentissage du théâtre.

La Directrice de la Maison des Arts Plastiques Rosa Bonheur mène depuis deux ans qu'elle est présente un travail formidable pour attirer les jeunes vers les nouvelles pratiques. On a un pôle d'art numérique. Je ne sais plus exactement comment cela s'appelle, Mme Lazon qui est absente est plus au courant que moi.

Nous sommes en train d'équiper davantage encore la Maison des Arts Plastiques Rosa Bonheur qui bénéficie déjà d'un bon équipement en ordinateurs et logiciels numériques dédiés à la pratique artistique virtuelle 2.0, avec des projets qui ont réussi à attirer beaucoup de jeunes et notamment en distribuant de la documentation à la sortie des collèges et du lycée. Cela a très bien fonctionné, associé à une autre pratique qui a été le mélange des pratiques. Elle est en train de mettre en place en lien avec le conservatoire de musique des expositions dans lesquelles des musiciens jouent. Cela attire beaucoup de jeunes.

Cela faisait vraiment plaisir de constater qu'un grand nombre de jeunes, y compris de milieux populaires, ont été sensibilisés à cette démarche. Ce n'est jamais acquis, on est toujours en recherche d'avancées et d'idées nouvelles. De ce point de vue, ce sont des points d'appui intéressants. Il y a également le travail mené à la médiathèque sur les jeux vidéo intelligents. Une section BD s'est montée. Nos équipes sont très sensibilisées à la question de se mettre en situation de réponse à des demandes qui émergent par les jeunes. J'arrête là les exemples. C'était pour donner à voir que la vraie dynamique enclenchée de ce point de vue répond à l'idée d'aller chercher les publics les plus éloignés de la culture et de le faire dans un esprit de grande modernité.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Comme vous vous en doutez je vais répondre sur les écoles et Internet. Je vous rassure, dans toutes les écoles, il y a Internet. Depuis que M. Hervy a été élu Maire, une ligne budgétaire de 15 000 € a été octroyée pour informatiser toutes les écoles. Nous tenons à l'informatique. J'ai rencontré l'inspection d'académie pour développer le numérique et l'installation de dispositifs numériques interactifs. Nous sommes au fait. Nous savons très bien que, dans le projet d'éducation nationale, il y a le numérique dans les écoles. Nous y travaillons.

Tu as parlé des effectifs à anticiper. Je connais nos effectifs. Nos effectifs sur Curie en élémentaire sont stables. Sur Paul Bert, nous avons une moyenne de 22 élèves par classe. À Pasteur, il y a une montée en élémentaire, mais une diminution en maternelle. Je n'ai aucun souci. Nous sommes au courant de l'évolution des effectifs.

Quant aux TAP, nous rencontrons régulièrement les parents, mais pas forcément dans des réunions formelles institutionnelles. Nous les rencontrons à l'école, à la sortie de celle-ci.

Lorsqu'au mois de juin avec Hélène, Charlotte ou Barbara, nous avons travaillé sur la parentalité, nous avons rencontré les parents lambda avec lesquels nous avons rempli des questionnaires. Nous construisons dans le dialogue et tenons compte des avis. Il existe un réel partenariat.

J'ai et nous avons joué le jeu pour apporter ce qu'il y a de meilleur aux enfants. Notre seul souci est l'enfant parce que l'enfant, c'est l'avenir, c'est notre avenir. Nous n'allons pas le saborder.

Mme la MAIRE. - Pour compléter ce propos avec le bilan de la réforme sur les rythmes scolaires, c'est une responsabilité de l'Éducation Nationale.

Que nous soyons en situation d'autoévaluation des activités périscolaires, c'est une chose, mais l'ensemble du bilan de cette réforme doit être évalué par l'Éducation Nationale elle-même. C'est évident. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas être des facilitateurs, cela ne veut pas dire que l'on ne génère pas la rencontre entre tous les partenaires de la sphère éducative, mais il faut sérieux les sujets.

Concernant les effectifs dans les écoles, nous avons une bonne nouvelle à Paul Bert que nous ne pouvions pas anticiper à l'époque : le classement en REP conduit à diminuer le nombre d'élèves moyen par classe. Comme mentionné dans le document du DOB, nous sommes en train de mener une étude pour augmenter la capacité d'accueil dans cette logique.

À partir du moment où l'on réduit la moyenne par classe, on a besoin d'un peu plus de locaux. Cela a un effet qui pourra présenter des conséquences assez rapides. Nous nous mettons en situation de les gérer au mieux en aval d'une décision que nous n'étions pas en capacité de prendre nous-mêmes par ailleurs.

Mme RÉGINA. - Énormément de choses sur lesquelles je ne reviens pas ont été dites. Néanmoins, je réponds moi aussi à M. Ladjici en listant les différents points au fur et à mesure qu'il les a énoncés.

S'agissant de la propreté de la ville, je ne la trouve pas saine.

M. LADJICI. - Je n'ai pas dit qu'elle l'était.

Mme RÉGINA. - S'il faut améliorer sa propreté, c'est bien parce qu'elle n'est pas assez propre.

Concernant les espaces verts, il me semble que, dans les différents plans d'aménagement, que ce soit la ZAC Anatole France, la rénovation du quartier Sorbiers-Saussaie, etc. des espaces verts et des espaces pour les enfants sont prévus. Ne vous inquiétez pas, nous y travaillons notamment avec Barbara.

Il existe un projet pour la place Nelson Mandela, notamment avec le rachat des locaux commerciaux. Cela engendre une réflexion sur l'ensemble de la place et du cœur de ville. Concernant ce dernier, nous en avons déjà parlé, ce n'est pas une nouveauté.

Je voudrais également répondre sur la dématérialisation puisque vous avez évoqué le fait de permettre aux Chevillais d'accéder par Internet à beaucoup de services administratifs. Je ne suis pas du tout favorable à la dématérialisation. Nous avons d'ailleurs refusé un projet de dématérialisation pour l'inscription des places en crèche proposé par le département. Je tiens à ce que nous rencontrions les personnes. Je donne l'exemple de la petite enfance. Nous mettons en place des points information afin que les familles viennent nous rencontrer, nous exposer leurs besoins et leurs difficultés et que, dans la rencontre, nous puissions au mieux définir ce qu'il leur faut. Je ne pense pas qu'en passant par Internet, on puisse affiner à ce point les besoins des personnes. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas d'Internet du tout. Je ne suis absolument pas pour la dématérialisation totale.

Au contraire, je veux du contact avec les personnes.

Au sujet d'Internet dans les écoles pour les enfants, les programmes scolaires prévoient l'obligation d'un enseignement via ce média. J'aimerais que l'on réfléchisse aussi à la manière d'éloigner les enfants des écrans, à la manière de les sevrer des écrans, plutôt que de vouloir à tout prix se battre pour que les enfants aient accès à Internet. La réflexion est à prendre dans l'autre sens. Je suis très inquiète du temps que les enfants passent devant la télévision, les ordinateurs, les consoles, les tablettes, les téléphones portables, etc. Je souhaite que nous ayons des réflexions en ce sens, que nous apportions de l'information aux Chevillais qui veulent essayer de faire décrocher leurs enfants de ces écrans.

Pour favoriser l'entrepreneuriat des jeunes, j'aimerais que l'État se saisisse de la question et réduise le chômage, encourage les jeunes à entreprendre. On sait que la réussite n'est pas totale. Créons de l'emploi plutôt.

Le reste a déjà été dit.

Mme la MAIRE. - Surtout sans un parcours sécurisé.

Sur la question des crèches, on se retrouve dans une situation où le département a mis en place son propre système numérique de dépôt de dossiers et d'attribution de places en crèche. Cela nous prive d'une certaine forme de collaboration.

Mme RÉGINA. - On continue de collaborer, puisque les commissions d'attribution des places restent mixtes. On ne se prive pas de cette collaboration et de l'échange d'informations avec le département afin de ne pas proposer une place en municipal et une en départemental à la même famille ou de ne faire aucune proposition à la famille en pensant qu'elle est chez le voisin.

M. LADJICI. - Je ne reviens pas sur les réponses, je respecte les éléments apportés, je ferai simplement une remarque d'ordre général.

Il y a eu deux temps dans ce débat, les interventions de M. Deluchat et de M. Hervy. Je n'ai pas l'habitude de lancer des fleurs à la majorité, mais merci, Mesdames, pour la clarté de vos réponses. Nous sommes sur un débat qui concerne les concitoyens, nous ne sommes pas dans un débat politicien. On peut ne pas être d'accord sur un certain nombre de sujets, mais on peut échanger sur ces sujets sans faire transparaître qu'il y a une situation de crise dans ce Conseil municipal.

Merci pour la clarté de vos réponses.

Je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit. Je partage pour beaucoup l'intervention de Mme Lorand-Pierre qui a été très claire.

Merci pour la clarté des réponses et merci d'amener le débat politique à un niveau qui doit être celui que nous devrions avoir dans toutes les assemblées.

Mme la MAIRE. - Nous prenons les fleurs et laissons les épines.

M. VICERIAT. - Je voulais vous faire une proposition folle non politique : il est 22 h 30. Nous avons eu des échanges extrêmement intéressants, très riches, il reste 40 points à traiter à l'ordre du jour.

Je ne sais pas si l'on peut proposer de traiter un certain nombre d'entre eux au prochain Conseil municipal, mais je pense qu'il n'est pas sérieux de vouloir traiter 40 points en terminant à 2 ou 3 heures du matin. Pour les personnes qui travaillent, cela va être très dur demain.

Mme la MAIRE. - Pour répondre à cette question sérieuse que je ne veux pas banaliser ou marginaliser, il est normal et légitime, voire respectueux à l'égard des personnes qui sont venues nous entendre d'avoir un débat budgétaire et de prendre le temps de le faire à la hauteur de ce que représente un DOB. L'ordre du jour du Conseil municipal a déjà été beaucoup écrémé. En réalité, les décisions inscrites à l'ordre du jour doivent être impérativement prises avant le 31 décembre pour une très grande partie d'entre elles. J'ai la conviction profonde que nous réussirons à avancer vite sur les autres délibérations. Nous aurons tous une très grande motivation.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous n'avons pas du tout abordé le problème des logements.

La loi MAPAM du 28 janvier 2014 prévoyait la création du Grand Paris et avait fixé un objectif à la construction de 70 000 logements tous types confondus dans la métropole par année, ce qui équivaut à doubler la production actuelle.

Je ne sais pas avec quels moyens, cela pourrait être réalisé mais je n'y crois pas du tout.

Comment imaginez construire tel que prévu la moitié de 1,4 million de logements programmés sur 20 ans à Paris et sur la petite couronne ? Il faudrait y accroître une densité de 25 % ! Comment s'effectuerait cette répartition dans nos villes ?

On a également abordé les finances publiques pour parler des finances locales, ce qui est un peu normal. Cela en découle.

Je voudrais tout de même signaler quelques points qui me perturbent depuis quelques mois. On entend souvent un argument qui constitue l'excuse de l'échec du Gouvernement actuel : la situation héritée de la Droite sarkozyste et de son endettement très important de 600 Md€

La gestion des finances publiques ayant un impact direct sur les finances communales, on va préciser quelques points.

La dette publique en mai 2012 était de 1 765 Md€

La dette publique s'élève à présent à 2 109 Md€, 4,5 % de plus en un an en 2014 et 3,8 % de plus en 2015.

On en est à 344 Md€ nouveaux en 27 mois pour 600 Md€ à la Droite en 60 mois. Ce ratio me fait craindre à la fin du mandat présidentiel une situation pire qu'en mai 2012. Je rappelle tout de même la crise 2008-2009, ce qui n'arrange pas nos affaires au niveau communal.

De plus, contrairement à la mandature précédente, les facteurs économiques n'ont jamais été aussi favorables pour faire baisser l'endettement et favoriser la croissance. Il y a 4 périmètres importants :

Le taux d'intérêt global historiquement bas : en 2008, nous étions à 0,71 % et, en 2014, à 0,04 %,

La chute du prix du pétrole : le coût du baril a été divisé par deux et doit rapporter 20 Md€ en 2015,

La baisse de l'Euro : 1 Dollar à 1,58 € en 2012 et à 1,09 aujourd'hui.

L'augmentation des recettes de l'État sans précédent au détriment des collectivités et des contribuables que nous sommes.

Le Président de la république a annoncé qu'un effort de 50 Md€ devrait être réalisé d'ici à 2017, cet effort s'ajoutant à ceux déjà intégrés au budget 2014 et aux engagements déjà pris pour 2015.

Sur ces 50 Md€ les collectivités locales seront mises à contribution à hauteur de 28 Md€ sur 4 ans.

Si en effet certaines économies peuvent et doivent être réalisées au niveau des communes et intercommunalités, ce Gouvernement confond baisse des dépenses avec ralentissement de la hausse des dépenses ! Ce qui rend son discours inaudible aux citoyens que nous sommes, qui me fait grand souci à la fin de ce mandat pour nous, pour nos finances locales et notre portefeuille personnel.

M. DELUCHAT. - J'ai une intervention de mon groupe à faire, mais compte tenu de l'heure, je vous propose d'en squeezer la moitié, en tenant compte de la demande de M. Viceriat. Je propose néanmoins qu'elle soit sur un site de la ville auquel on ne peut pas avoir accès mais que les Groupes pourront lire dans les tribunes qui peuvent être sur Internet.

Pour ceux qui ne l'auront pas lue, on la mettra sur l'espace groupe de notre parti sur le site de la ville de Chevilly-Larue. Cela m'évite de parler du contexte national, du contexte international et de la situation que nous connaissons tous qui ne s'est pas améliorée depuis un an. Au contraire, elle s'est détériorée.

Cela montre que cette situation inquiète les gens. En même temps, il y a énormément de ressources humaines, on l'a vu au moment des attentats terroristes. L'être humain est capable de répondre, de réagir et de savoir se mobiliser dans ce domaine. Je crois en l'être humain.

Il faut également répondre à ses attentes et ne pas seulement faire parce que de l'autre côté il y a seulement la finance. Ce sont des êtres humains qui font fonctionner la finance. Si l'on oublie cela, la finance sera toute seule, plus aucun être humain ne pourra s'acheter quoi que ce soit et du coup la finance plongera. C'est un cercle qui se retournera contre les propres intéressés dans le cadre d'un libéralisme effréné et financiarisé.

Je résume ce que je voulais à peu près vous expliquer.

Je pense qu'il existe des gisements d'emploi et de possibilité de créer de l'emploi dans les énergies renouvelables et la transition énergétique.

L'accord de la COP21, obtenu - ce n'était pas assuré - va-t-il permettre de sauver la planète, sachant que ce sont des déclarations d'intention ?

Quant aux émissions de gaz à effets de serre, si ce n'est pas suivi d'actions concrètes contraignantes pour les États, je crains que cela ne règle pas l'emballement climatique aux conséquences que vous pouvez mesurer sur la planète.

Nous partageons, pour mon groupe, les orientations présentées par Mme la Maire, les propositions qu'elle a avancées. Cette situation que nous connaissons pour la côtoyer chaque jour nous conduit à penser que tout ce qui est mis en place en haut lieu, je vise la métropole notamment et la loi NOTRe, vient percuter de plein fouet toutes les constructions réalisées petit à petit au fil du temps dans nos cités.

Ce choc institutionnel, je parle de choc, ne correspond pas aux attentes pour un mieux vivre, un mieux-être, *une meilleure transparence, une implication plus soutenue des citoyens et donc une démocratie locale qui vient s'échouer sur la création des métropoles, comme des grandes régions. Aujourd'hui, les gens ne savent plus de quel côté ils sont. Du pays de Loire, ils se retrouvent dans les Pyrénées en pensant que c'est la même région. Il n'y a pas de spécificité. Cette grande inquiétude a été faite contre l'avis de la plupart des élus. On a créé de grandes régions à la demande de certains des siens. C'est une réalité qu'il faut savoir expliquer.*

Ne nous étonnons pas aujourd'hui des problèmes que nous rencontrons.

Au nom d'une plus grande compétitivité des entreprises et des territoires ou plutôt des pôles de compétence, l'on oublie les habitants, l'on pressure les travailleurs et l'on casse le service public.

Comment s'étonner donc que le pays subisse une crise démocratique et que les institutions de la 5^{ème} République soient à bout de souffle et ne correspondent plus aux aspirations et surtout aux exigences d'une majorité de concitoyens ?

C'est le cas avec la réforme territoriale qui a institué la métropole du Grand Paris et les établissements territoriaux.

Nous supportons les implications de la loi de finances votée chaque année par le Parlement.

Et comme vous le savez, nos collectivités territoriales sont appelées à avoir des dotations financières de l'État réduites. Sous couvert de réductions de dépenses publiques et de réduction de la dette – qui est pour l'essentiel celle de l'État – nous subissons une chute de plus de 10 % chaque année des ressources qui nous sont dues par l'État.

La création de la MGP au 1^{er} janvier se fait dans un état d'improvisation qui impose aux collectivités locales des décisions prises en haut lieu, de manière arbitraire sans avoir associé les élus locaux ou sinon de tenir très peu compte de leurs avis et propositions.

Avons-nous demandé aux élus locaux, aux Conseils municipaux d'en débattre ? Oui, une fois que c'est fait, mais jamais avant pour pouvoir s'inspirer de ce qu'ils souhaitent avoir au niveau de leur localité et territoire.

C'est une construction centralisatrice, on l'a déjà dit, qui va à l'encontre de la décentralisation mais qui aurait pu au contraire être édifiée en tenant compte des projets existants et avoir une certaine consistance et du sens.

Avec une métropole de 7 millions d'habitants et 12 établissements territoriaux dont le nôtre qui comptera 24 communes et près de 700 000 habitants, des compétences importantes seront transférées à l'une ou à l'autre.

En éloignant, c'est l'élément essentiel, le pouvoir du citoyen, ce sont toutes les recettes fiscales en matière économique actuelles ou émanant de l'ancienne TP qui seront perçues par la métropole.

Ce sont 20 M€ soit les 2/3 des recettes fiscales de la ville. Il ne reste plus que les impôts ménages aux communes. Les attributions de compensations reversées aux communes ne pourront pas dépasser le montant bloqué à l'année n (soit 2015), comme l'a dit Mme la Maire et, de ce fait, la commune ne bénéficiera plus de l'évolution des bases économiques et ce n'est pas à la marge pour notre ville (+ 4 % en 2014 et + 3 % en 2015). C'est dans les documents du compte administratif. On peut le pointer, c'est important.

Sachant qu'il faudra que les territoires puissent fonctionner, une contribution obligatoire de la fiscalité ménage est prévue. Je n'en ai pas entendu parler ce soir.

Sachez que l'on perçoit la fiscalité ménage, mais pour que les territoires puissent fonctionner, on va nous dire, au-delà des agglomérations existantes, qu'il faudra que les communes célibataires mettent la main à la poche pour pouvoir alimenter le territoire. On va donc nous prendre sur la fiscalité ménage. Je ne sais pas combien. On nous dit plus 10, moins 10, plus 15, moins 15. On ne sait plus.

Ces questions sont importantes.

Les communautés d'agglomération perçoivent une taxe communautaire d'habitation. Elles produisent, elles la passent directement aux territoires, mais sur le tiers des recettes fiscales qu'il nous reste, il faudra encore leur en donner, parce que ce sera obligatoire.

Voilà le contexte dans lequel on nous place.

Les grands axes de notre politique municipale telle que nous l'avons tracée lors des élections municipales de 2014 ne seront pas remis en cause, nous l'avons confirmé, en direction de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse, des aînés, de la solidarité, de la vie associative locale, etc.

Bien évidemment, à situation incertaine, situation évolutive dans laquelle il faudra, plus que jamais, créer les conditions de faire le service public local le plus attractif possible dans des conditions de plus en plus serrées.

Contrairement aux années précédentes où nous avons la main sur l'ensemble des recettes et avons pu faire un investissement important entre 7 et 11 millions ces dernières années, le niveau d'investissement à l'avenir sera fonction de nos capacités à générer de l'autofinancement pour ne pas dégrader les comptes de gestion de notre ville.

Telles sont donc les nouvelles problématiques qui sont devant nous sachant qu'un grand nombre de compétences qui peuvent être dévolues à la métropole ou au territoire ne sont pas encore connues.

En conclusion, notre Groupe partage les orientations budgétaires qui ont été exprimées par Mme la Maire et mettra tout en œuvre pour que les intérêts des Chevillais soient préservés dans cette nouvelle construction institutionnelle qui risque de dépouiller les communes qui n'auront plus le pouvoir de décider dans de nombreux domaines mais qui recevront toutes les doléances des citoyens.

Nous serons pieds et mains liés. Ce n'est pas pour cela que j'ai été élu.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. HERVY. – Je vais essayer de prendre le ton le plus gentil possible car lorsque je m'exprime avec la passion que l'on me connaît - que voulez-vous je suis un passionné, c'est ainsi - on prend cela pour de l'agression. Je n'agresse personne, j'aime tout le monde. Je vais donc parler doucement, si toutefois j'ai une interlocutrice... Elle est partie. Vous lui transmettez l'information que je souhaitais lui donner, gentiment.

Lorsque le Conseil régional d'Île-de-France a élaboré, comme la loi lui en faisait obligation, la révision du schéma directeur de la région, il avait programmé dans ses objectifs 60 000 logements par an.

Mme la MAIRE. - Au départ, oui.

M. HERVY. - À l'époque, le Gouvernement était dirigé par une personne que l'on connaît tous ici, Nicolas Sarkozy. Nicola Sarkozy a estimé en tant que chef de Gouvernement insatisfaisante la proposition de SDRIF révisée et arrêtée par le Conseil régional et qu'il fallait augmenter ce chiffre. Il a donc déféré le SDRIF au Conseil d'État avec la demande que le Conseil d'État corrige le SDRIF notamment sur ce point ou du moins fasse des remarques qui obligent la Région à corriger avant que le SDRIF ne soit arrêté définitivement par le Conseil d'État.

Nous avons donc eu une deuxième version du SDRIF qui portait à 70 000 logements par an les objectifs pour la Région parisienne, sans quoi il n'y aurait jamais eu de schéma Directeur de la région Île-de-France.

Je signale au passage que cela empêchait la région de prendre en compte le projet de la cité de la gastronomie à Chevilly-Larue et Rungis et hypothéquait beaucoup d'autres projets dans les communes d'Île-de-France.

Aujourd'hui, il ne faut pas se plaindre que, dans la planification de la construction de logements, on mette en œuvre ce que le Conseil d'État a demandé au Conseil régional d'inscrire dans le schéma directeur. Il fait son travail.

Mme la MAIRE. - Sachant que la procédure d'élaboration du SDRIF est une procédure très contraignante. C'est une compétence partagée entre l'État et la région laquelle n'a pas la main seule pour élaborer le document. Elle est liée à l'avis du conseil d'État et aux avis du service de l'État.

M. HERVY. - Elle est en situation de négociation avec l'État.

Mme la MAIRE. - Absolument, elle ne peut pas décider seule. C'est le cas aussi, j'en parlerai dans mon intervention finale, sur la territorialisation des logements, la TOL.

Mme RÉGINA. - J'avais prévu de dire certaines choses. J'avais envie de parler du service public dans ce débat d'orientation budgétaire qui nous anime avec tout le contexte que tout le monde a évoqué.

Je voudrais rappeler ce que vous connaissez tous, l'objectif du service public qui est de satisfaire un besoin d'intérêt général : *« la conception française de l'intérêt général est singulière et ne résulte pas de la somme des intérêts particuliers mais au contraire l'intérêt général dépasse chaque individu et est en quelque sorte l'émanation de la volonté de la collectivité des citoyens en tant que telle »*. J'aime rappeler cette définition. Dit comme cela, je trouve cela beau.

Depuis, 1977, Chevilly-Larue a à cœur de mettre en œuvre un service public local de qualité visant à réduire les inégalités et ayant pour objectif que chacun, quelle que soit sa situation familiale, l'endroit où il habite, ses revenus, ses origines, sa religion puisse y accéder de manière équitable, de manière solidaire et en privilégiant le lien social et la proximité entre les services et les administrés.

C'est ainsi que Chevilly-Larue pratique la politique du quotient, ce qui permet aux familles de ne pas payer au maximum que 50 % des prestations, que Chevilly-Larue offre un nombre de places en crèche supérieur à celui proposé sur le reste du Val-de-Marne, porte des repas à domicile à nos aînés, propose des aides extralégales pour venir en aide aux plus vulnérables, offre un accès gratuit à la médiathèque, à la ludothèque, au TAP, etc.

Bref, je ne reviendrai pas sur tout ce que nous savons déjà.

Ce soir, nous débattons donc des orientations budgétaires pour 2016, ces orientations qui sont essentielles pour poursuivre la mise en œuvre de tout ce que je viens d'évoquer.

Ce transfert des compétences et des recettes de fiscalité économique vers la métropole et les EPT m'inquiètent. Je m'interroge sur la future capacité des communes avec un service public qui, pour le coup, sera morcelé, morcelé entre les communes elles-mêmes, les EPT, la métropole sur cette capacité à pouvoir continuer de mener une action globale, cohérente et surtout conforme aux valeurs que nous défendons et pour lesquelles nous avons été élus.

Nous allons de plus en plus être éloignés des décideurs, de ceux vers qui nous tourner pour répondre aux problématiques des administrés et c'est de toute évidence la mort annoncée de la démocratie locale puisque les élus que nous sommes n'allons plus être en situation de prendre les décisions et nous serons en difficulté pour appliquer le programme pour lequel nous avons été élus.

Nous allons, à coup sûr je pense, nous retrouver avec un service public à plusieurs vitesses qui ne pourra évidemment pas tenir compte des spécificités de chaque commune, spécificités que connaissent bien les élus locaux et l'administration locale.

Il me semble que c'est le vivre ensemble auquel nous sommes si particulièrement attachés à Chevilly-Larue que je vois menacé aujourd'hui car ce n'est qu'en menant une politique de proximité qui tient compte des spécificités de notre commune dans un souci d'équité et de dialogue entre les générations, entre les communautés, dialogues interreligieux également, que nous pouvons nous prévaloir à Chevilly de vivre dans un environnement qui, tout en étant respectueux de l'adversité qui compose la France aujourd'hui, demeure serein et où les tensions sont peu nombreuses sinon vite circonscrites par un dialogue plurilatéral mobilisant l'ensemble des acteurs de la commune, les citoyens, les élus, le personnel des différents services communaux, la police, les différentes associations qui rayonnent sur notre territoire.

Notre société aujourd'hui est fragilisée. Nous savons que ce sentiment d'incertitude qui habite chacun d'entre nous entraîne du repli sur soi. Nous en avons eu la démonstration ces deux derniers dimanches. Je me demande comment soigner notre société autrement qu'en favorisant le lien de proximité avec un service public accessible à tous et égale pour tous. C'est à cela que je tiens. Je veux défendre ces valeurs. C'est pourquoi je fais partie de cette majorité municipale et je suis contente d'en faire partie. Je sais que nous continuerons à porter ces valeurs, à mettre en œuvre ce en quoi nous croyons, à maintenir à un très haut niveau notre projet municipal et que nous défendrons toujours, même s'il faut le porter un peu plus loin, l'intérêt des Chevillais.

Un mot sur la proximité avec les élus : je me sens très proche des Chevillais. Ils viennent me voir très fréquemment et m'interpellent à travers le site Internet de la commune. Je ne me sens pas loin d'eux. Je suis disponible et je pense qu'ils le savent.

Mme RIGAUD. - Je ne vais pas, en tant qu'élue de la majorité, revenir sur le contexte de l'élaboration de ce budget dont les critiques et les difficultés de travailler et de faire des prévisions dans ce contexte sont largement partagées.

J'avais déjà eu l'occasion dans une tribune de donner mon avis sur la métropole, le manque de concertation avec les citoyens. Même si j'étais pour une certaine collaboration entre les communes,

je trouvais que cela manquait toujours un peu de citoyenneté. C'était un peu loin des habitants. Je passe sur le contexte.

Je vais juste revenir sur quelques points qui intéressent plus particulièrement mon secteur.

J'ai noté un effort de la municipalité à l'égard de la mise en conformité avec la loi de 2005 sur le handicap, puisque nous allons voter un agenda d'accessibilité pour les personnes handicapées dans les bâtiments que possède la ville sur tout le territoire.

Ce programme va s'étendre sur 9 ans et nous avons prévu un budget d'environ 1,4 M€ Je pense que tout le monde voit un peu de quoi il s'agit par rapport aux établissements recevant du public. Il faut que les établissements soient accessibles à toute personne, y compris les personnes handicapées. Cela passe par un certain nombre de travaux. Comme la ville possède beaucoup de bâtiments, cela prend un peu plus de temps. Nous avons plus de 50 bâtiments dans la ville. Cela va nécessiter 9 ans.

Je suis contente que nous soyons parvenus à programmer cette accessibilité.

Je souhaite revenir sur la tranquillité publique pour dire qu'en tant qu'élus de la majorité, nous nous réjouissons des avancées qui sont faites en matière de vivre ensemble puisque nous avons noté la mise en place d'espaces de dialogue entre les habitants, sachant que la sécurité n'est véritablement pas une compétence de la municipalité, et de tout ce que l'on peut mettre en place pour que les personnes puissent être dans un cadre permettant de vivre les uns avec les autres sans toujours se regarder en chiens de faïence. Beaucoup de progrès ont été faits et on le partage.

On avait prévu de souligner qu'il y avait toujours pas mal d'incivilités, mais je n'étais pas au courant du système automatique de sanctions. Il est vrai qu'il y a beaucoup de problèmes de stationnement, surtout dans le quartier des Sorbiers. Le fait que l'on puisse réglementer cela va peut-être calmer les choses.

Un bémol, je le dis chaque année, nous pensons dans le groupe qu'il serait peut-être plus intéressant de mettre de la vidéoprotection dans plus de bâtiments de façon que les personnes se sentent en insécurité.

Il est vrai que nous avons toujours discuté sur le fait que cela n'empêchait pas les actes. Cela permet tout de même de retrouver les auteurs. C'est une proposition que nous faisons.

Nous nous réjouissons de ce budget dont nous avons largement participé à l'élaboration.

Nous remercions les services qui nous ont permis d'avoir les renseignements nécessaires.

Sachant que le vote de ce budget était prévu sur décembre, nous remercions les services du temps qu'ils nous ont consacré et, en ce qui me concerne, la Direction de l'action sociale.

Merci.

M. TAUPIN. – Notre débat d'orientation budgétaire se fait dans un contexte particulier en termes de réformes liées à la réforme territoriale. Il est normal que nous ayons eu une longue discussion sur la question. Il a lieu dans un contexte de crise de la démocratie au sein de notre pays que l'on retrouve à l'échelle européenne. Cela nous touche énormément à tous les niveaux.

Néanmoins, sur notre ville, nous continuons à mener l'action pour laquelle nous avons été élus en 2014.

Je voudrais revenir tout particulièrement sur celle menée en matière de développement durable, puisque nous allons, au cours de l'année 2016, faire le bilan de la première mouture de l'Agenda 21 qui a commencé en 2011 et préparer l'action suivante dans ce domaine, une nouvelle saison si je puis dire de l'Agenda 21, pour rendre la ville plus verte, plus vivante et améliorer la qualité de vie des habitants. C'est important pour nous.

Tout à l'heure, la question de la jeunesse a été évoquée. Nous participons également à l'organisation Val-de-Marne Actif pour l'Initiative qui permet à des personnes créant leur propre activité de recevoir des aides et un accompagnement. Cela concerne également les jeunes, l'entrepreneuriat des jeunes.

Nous avons une action auprès de la mission locale du côté du bassin d'emploi et il y a toutes les actions que nous menons auprès de la jeunesse pour favoriser la formation et la création d'entreprises.

Il s'agit également d'inciter les entreprises à embaucher des jeunes.

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je ne vais pas lire toute l'intervention car il est tard, mais je voudrais revenir sur quelques points.

M. Taupin a raison de dire que la politique locale, le concret, c'est important, mais je voudrais rappeler que ce budget s'élabore dans des circonstances particulières. Outre la réforme institutionnelle, on ne peut pas nier les élections qui ont eu lieu le dimanche d'avant.

Aujourd'hui, on se retrouve avec trois blocs dont un, le parti d'extrême droite qui, au premier tour, était en tête et qui, au deuxième tour, en dépit d'une mobilisation plus importante des Français, a acquis de nouveaux électeurs, a encore augmenté sa capacité de nuisance, je dirai.

L'ensemble des forces de droite tournent autour de 40 % et la Gauche s'efface peu à peu du champ politique avec des victoires à la Pyrrhus ici ou là. Tout à l'heure, Christian parlait des négociations des régions. Si nous, gens de Gauche, voulons tous exister réellement, nous avons intérêt à nous remettre au travail et à rediscuter.

Nous parlons de collectivités et de la pression économique.

Et pourtant, en une phrase, « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité », François Hollande a mis en évidence, le 16 novembre dernier, l'absurdité de politiques européennes centrées depuis des décennies sur le seul respect des équilibres budgétaires aux dépens de la stabilité de notre pays.

Ce sont malheureusement les attaques terroristes qui ont réussi à remettre en question le dogme de la baisse des dépenses et des effectifs publics alors que les dégâts du chômage de masse, la précarité, l'urgence de la transition écologique ou encore la nécessité de faire face à la crise des réfugiés, avaient jusque-là échoué à le permettre.

Présentée comme la seule réponse à la crise, cette politique d'austérité aggrave tous les problèmes.

Je reviens sur les propos de Charlotte au sujet de l'intérêt général, il est clair que, pour nous, ce débat d'orientation budgétaire a éclairé sur le rôle essentiel joué par la commune pour répondre aux besoins de la population et à l'intérêt général.

On ne s'est pas concerté mais on a le même registre : l'intérêt général, c'est ce qui prime. Nous savons combien les communes sont essentielles pour cela. Le rôle médiateur, fédérateur de la commune garantit le lien social.

C'est pourquoi, alors que va se mettre en œuvre la réforme territoriale, je redis au nom du groupe Communiste et partenaire non seulement mon opposition à la disparition programmée des communes, on voit bien l'étranglement financier, mais nous nous refusons à inscrire notre ville de Chevilly-Larue dans le cadre destructeur de la baisse de la dépense publique et nous soutenons les orientations budgétaires prises par la ville.

Mme la MAIRE. - En l'absence d'autres interventions, je passe à la conclusion du DOB qui fut certes long, mais intéressant, constructif, je crois et dense.

Comme l'indiquait en effet Laurent et comme nous l'avons constaté les uns et les autres, il est certain que nous sommes à une période charnière. Il est donc logique que l'on cherche à comprendre tous les tenants et les aboutissants de ce vers quoi on cherche à nous faire basculer. Il est également logique qu'il y ait un certain nombre d'éléments d'incertitude et d'inquiétude vers un système que l'on ne connaît pas.

Tout cela est a priori légitime.

Quand on examine le niveau d'incertitude dans lequel on se trouve, on se rend compte que l'on commence à être dans l'anormalité. Il n'est absolument pas sérieux que plus de 100 communes se retrouvent, à 15 jours de l'échéance de création de la métropole du Grand Paris, dans un tel degré de méconnaissance de ce qui va se passer. Ce n'est pas de la méconnaissance parce que nous ne nous serions pas intéressés au sujet, c'est de la méconnaissance parce que, lorsque l'on pose des questions à la mission de préfiguration qui est pilotée par un Préfet, qui a une administration d'état derrière lui, à chaque nouvelle question que l'on pose, cela en soulève des centaines par ailleurs et qu'eux n'ont même pas commencé à imaginer la réponse à la première d'entre elles.

Un exemple avec les déchets : en septembre, dans la séance du Conseil de préfiguration avec l'ensemble des élus, je soulève la question du transfert de compétences sur les déchets avec tous les problèmes que cela suppose. Je n'entre pas dans le détail, je vous demande de me faire confiance sur le fait que cela soulève beaucoup de problèmes. La réponse du Préfet a été de balayer du revers de la main ma question en me disant : ne vous inquiétez pas, les camions poubelles continueront bien à passer.

C'est d'un niveau de mépris pour les élus locaux, considérant qu'ils ne savent pas du tout ce dont ils s'occupent. J'en suis restée les bras ballants.

Lorsque j'en ai parlé avec d'autres membres de la mission plus tard et lorsque d'autres ont relayé ce message dont ils n'avaient pris conscience que tardivement - en réalité, c'est nous qui avons soulevé le loup à l'échelle de la métropole sur cette difficulté – curieusement, cela a été subitement l'emballement. On s'est rendu compte qu'il allait falloir passer au dernier moment, dans le cadre de la loi de finance, un cavalier législatif pour faire en sorte de rattraper le coup sur la question du système de représentation substitution puis sur d'autres mécanismes un peu compliqués car on allait se retrouver dans un problème où les camions poubelles n'allaient pas pouvoir passer sur les trois quarts de la surface métropolitaine. D'un coup, il y avait un problème.

Quand ils ont fait adopter la loi, ce n'est pas le manque d'étude d'impact qui a posé question, c'est le fait d'avoir sous-estimé très gravement le nombre de questions posées par l'ajout ne serait-ce d'une simple compétence avec une Ministre qui, dans le débat parlementaire, a balayé du revers de la main la proposition de certains députés de plusieurs bords politiques de principe de représentation substitution en avançant l'argument suivant : cela a marché ailleurs, pourquoi pas ici ?

Alors que le contexte n'avait absolument rien à voir avec le contexte métropolitain francilien.

Je reprends à mon compte, si tu le permets André, le terme d'improvisation que tu as utilisé car nous sommes dans un degré d'improvisation très grave. Lorsque l'on examine un sujet institutionnel d'une telle importance, excusez-moi de considérer que nous faire le reproche d'un manque d'anticipation est très fort de café.

Je pense que le problème vient de l'État qui, dans la précipitation, a voulu imposer un système de compétences intégré au lieu de raisonner métropole, au lieu de raisonner quelque chose qui, par définition, n'est pas palpable, qui, par définition, fonctionne en dynamique croisée d'échelles très différentes, qui revêt des réalités et des formes très différentes et qui, selon les sujets examinés, peut

déborder très largement de l'aire y compris même de la région Île-de-France. Quand on examinait toutes ces questions, on se rendait compte qu'il fallait être plus créatifs et beaucoup plus imaginatifs et ne pas enfermer la dynamique métropolitaine dans un système institutionnel qui posait une espèce de dogme, de vérité dans laquelle on considérait que c'était en posant des compétences à une entité nouvelle que l'on allait résoudre le problème.

Je suis effrayé de voir combien à travers un mot d'ordre de simplification et de modernité, parce que faire ainsi serait plus moderne - je me permets de vous donner mon point de vue - en réalité, cette approche est extrêmement vieillissante. Cela pose des frontières, cela ferme là où il fallait ouvrir. Nous sommes face à un problème d'une nouvelle institution qui pose des limites là où il aurait fallu les transcender et faire travailler mieux les entités qui préexistaient entre elles.

Nous sommes d'accord qu'il faut que tout cela fonctionne mieux. Il y a des choses à moderniser, des synergies à mieux mettre en évidence, mais je crois que ce n'est pas en balayant tout cela d'un revers de main et en posant un cadre très figé que nous allons appréhender ce qu'est une métropole internationale et encore moins une métropole tournée vers les besoins de ses habitants.

Sur les questions un peu plus précises soulevées, je voudrais dire à Mme Ponotchevny en réponse à son intervention sur la question du logement qu'il y a plusieurs manières de prendre la question, mais il y a bel et bien une urgence en matière de logement à l'échelle de la métropole francilienne et de la région Île-de-France. Il y a une vraie crise du logement.

Je ne sais plus combien il y a de demandes de logements à l'échelle de l'Île-de-France, mais on est dans une carence très grande, un manque très important.

Il est certain que ce n'est pas en supprimant l'aide à la pierre que l'on va réussir à résorber ce problème de logement. Ce n'est pas en allant pomper 400 M€ dans les finances des bailleurs sociaux que l'on va réussir à insuffler de l'air. Ce n'est pas non plus comme cela que l'on réussira à faire sortir un autre type de logement et un autre type de logement ne répondrait d'ailleurs probablement pas aux besoins des populations, aux besoins réels des demandeurs de logements qui, bien souvent mais pas seulement, sont ceux qui sont en grande difficulté.

Vous posez la question de la répartition des logements dans les villes. C'est une vraie question. Sur le plan technique, il existe des outils qui sont entre les mains de l'État pour organiser cette répartition.

Je ne reviens pas sur le raisonnement de M. Hervy. Au départ, c'était 60 000 et M. Sarkozy a fait mettre dans la balance 70 000.

Arriver à faire 60 000 était déjà une gageure. Le niveau actuel de production de logements est plutôt de 35 000.

Arriver à 60 000 serait une réponse à la hauteur de l'ambition, à 70 000, ce serait merveilleux, encore faut-il savoir quel type de logement et où.

Il existe des outils juridiques pour organiser cette répartition. Cela s'appelle la TOL (Territorialisation de l'Offre de Logement) que l'État porte à la connaissance de chaque commune au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme et à plusieurs occasions, notamment dans l'élaboration des documents structurants.

L'État dispose d'un autre levier, le levier, à partir de la loi SRU, de l'obligation d'imposer la construction de logements sociaux là où il n'y en a pas du tout.

Je me permets de dire que je ne crois pas que la métropole du Grand Paris pourra faire ce que l'État n'a jamais fait alors qu'il avait tous les leviers pour procéder à ces obligations. J'ai la faiblesse de penser que le Conseil de la métropole sera probablement dans une logique de travail entre Maires notamment et qu'il sera plus difficile à des Maires d'imposer des objectifs de construction de

logements sur les territoires de ceux qui n'en voudraient pas et, ce, d'autant plus avec la majorité politique qu'il y aura au Conseil de la métropole. Une très grande majorité de Maires s'est fait élire à partir d'un mot d'ordre très simple : contre les projets d'urbanisme, contre les projets de construction de logements, ne touchez pas à ma ville, laissez-moi dans mon coin et ne répondons pas aux milliers de personnes en situation de mal logement.

C'est sur cette question qu'un grand nombre de villes a été conquis par la Droite à l'occasion des dernières élections municipales.

Nous sommes face une très grave difficulté à l'égard de l'enjeu du logement. Je ne sais pas comment on va en sortir. Nous prenons cette question à bras-le-corps dans une logique d'équilibre de mixité et d'équilibre paysager, territorial, urbain, social. Nous essayons de le faire, mais à notre faible mesure. On verra bien comment, à travers l'EPT et la métropole, cet enjeu avancera.

Je ne pense pas que l'on avancera mieux avec le nouveau paysage.

Sur la question des finances publiques, si l'on partage le même constat, celui de l'aggravation de la dette d'État, je n'en partage pas l'appréciation que vous émettez.

Je suis convaincue que nous sommes dans un système économique et politique qui a trouvé le fond de ses limites, que si la dette explose aujourd'hui, c'est bien justement parce que nous sommes dans un système qui se ronge lui-même, qui est récessif, qui empêche de provoquer une croissance économique et un développement de nature à compenser tout cela. Si en plus, on n'avait pas supprimé les institutions bancaires auprès desquelles on pouvait avoir des taux d'intérêt permettant de ne pas faire grimper artificiellement la dette, cela aurait permis de mieux contenir le montant de la dette concernée.

Sur les questions plus concrètes soulevées à l'échelle de la ville, je ne reviendrai pas sur celles déjà évoquées, si ce n'est pour vous dire que, pour connaître le chiffre exact du niveau de la dette de la commune, il faut aller voir la section A2-2 où le montant porté s'élève à 30 174 916,33 €

Ce sera inscrit dans le compte rendu et cela pourra être vérifié par qui voudra en faire la lecture.

Sur la question de l'embellissement et du nettoyage, je partage ce qui a été dit par un certain de personnes autour de la table. Je n'ai pas l'impression de vivre dans une ville ni particulièrement saine ni peu agréable. Pour autant, il est toujours possible de faire mieux. C'est la raison pour laquelle nous réactualisons nos enjeux. Tous les ans, nous les mettons un peu à jour.

Sache Yacine que, dans le projet d'aménagement des Sorbiers, des jardins, des espaces publics, parfois généreux, parfois plus intimes, des jardins potagers ont vocation à aménager des espaces verts qui, aujourd'hui, n'en sont pas. Il y a de plus grands espaces, mais ils sont sous-utilisés par rapport à leur vocation et ne constituent même pas les espaces de respiration qu'ils devraient constituer.

Tout cela va dans le sens d'une plus grande végétalisation mais également d'un meilleur aménagement des espaces, d'une meilleure utilisation et d'un meilleur usage.

Dans le cadre du projet qui va concerner le cœur de ville, nous soumettrons, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, à la concertation de la population, des pistes de travail qui nous conduisent à avoir un certain nombre d'idées sur la redynamisation du cœur de ville, parmi lesquelles une végétalisation plus grande de celui-ci.

Il y a probablement des lieux où l'on peut renforcer la place des arbres sur la place et des lieux où l'on peut envisager la présence de plantes grimpantes sur la place pour en égayer l'aspect, quoi que cette place soit d'un grand traitement qualitatif et que la place de la végétalisation ait déjà été traitée de bonne manière avec un grand nombre de jardinières y compris en hauteur après les piliers électriques. Cela va dans le sens évoqué.

Je pense que personne ne remettra en cause le fait que cette ville fait l'objet d'un effort tout particulier en termes de fleurissement : nous avons reçu il y a peu la deuxième fleur et tout cela va dans le bon sens.

Concernant les remarques portées sur les enjeux numériques, je ne vais pas revenir sur le détail du haut débit et de là où nous en sommes. Une association a été créée sur notre proposition pour suivre à nos côtés l'avancement des discussions avec les deux gros opérateurs engagés et impliqués sur le territoire. Ils nous avaient promis un retour en décembre. Pour l'instant, nous n'avons le retour de ni l'un ni l'autre.

Nous avons commencé à mettre la pression, mais je ne sais pas si nous arriverons à avoir les moments de rencontre en décembre. Je les pense plutôt pour février. On verra comment avance le haut débit. Il ne faut pas nous renvoyer dans notre camp des choses qui ne dépendent pas de nous.

Sur la question du numérique, nous nous sommes retrouvés contraints par un plan d'aménagement du numérique dépendant de l'État qui avait procédé à un appel à manifestation d'intérêt contraignant, liant et interdisant les communes d'intervenir elles-mêmes. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels en effet nous sommes dans un paysage contraint.

J'ai bien entendu la volonté d'avancer dans l'e-administration sans pour autant évidemment supprimer le lien personnel qui reste un des grands atouts de la proximité. Cependant, aller vers une plus grande facilité en matière de procédures fait partie de notre schéma directeur informatique. Nous avons progressé : un certain nombre de formulaires que l'on peut imprimer de chez soi se trouve sur le site internet.

Le paiement par carte bancaire est désormais possible en régie municipale.

Nous travaillons à la possibilité d'aller plus loin et notamment de remplir un certain nombre de documents administratifs par la voie du transfert numérique.

Ceci dit, cela pose un certain nombre de questions techniques et financières.

À plusieurs reprises dans mon propos, je reviendrai sur le fait qu'il est facile d'en rajouter sur la balance sur l'idée de faire mieux, car on va devoir faire mieux avec toujours moins. À un moment donné, cela nous appellera à faire des choix qui ne seront pas faciles à faire. On ne pourra pas mettre beaucoup de moyens sur un projet nouveau sans être dans l'obligation de revenir en arrière sur d'autres projets déjà en œuvre.

Tous les sujets pourront être ouverts. Je n'aurai pas de tabou sur la question de réexaminer les actions que nous mettons en œuvre et qui pourraient être revisitées, toutefois, il ne faudrait pas revenir en arrière dans la qualité de l'offre que nous proposons en matière de services publics.

En termes d'éducation, s'agissant de l'équipement des écoles, je pense qu'il faut trouver un juste équilibre entre lutter contre la fracture numérique et permettre aux populations qui en ont le plus besoin, car elles en sont le plus éloignées, y compris financièrement, de bénéficier d'une offre de service public sur les outils informatiques. L'offre d'Ordival nous permet de progresser beaucoup en la matière.

Toute une génération de collégiens va commencer à disposer gracieusement d'un ordinateur. C'est un grand pas dans la lutte contre la fracture numérique. Nous allons installer le Wi-Fi dans la médiathèque dans le courant de l'année 2016.

Cela offrira à nos collégiens notamment, futurs lycéens, de bénéficier, à travers cette borne Wi-Fi dans la médiathèque, d'une offre de travail supplémentaire.

En revanche, nous travaillons au projet école numérique dans un rapport avec l'Éducation Nationale un peu hallucinant.

L'inspection de l'Éducation Nationale nous invite à équiper l'ensemble des élèves du primaire d'une tablette numérique. Je m'excuse, mais ce n'est pas sérieux sur un plan budgétaire. Les tablettes ont une durée de vie extrêmement limitée. Elle le sera d'autant plus dans les mains d'un enfant qui n'y serait pas habitué. C'est une démarche extrêmement suicidaire.

Pour revenir aux propos de Charlotte que je rejoins, faisons attention à ne pas mettre trop d'écran dans les mains de nos petits enfants qui sont en train de se laisser complètement hypnotiser par tout cela, que ce soit la télé, les tablettes, les smartphones, etc.

Des études ont été produites sur l'impact des écrans sur la psychologie des enfants. Des études très sérieuses mettent en évidence le fait que l'on est en train de créer une génération de futurs jeunes qui seront en lourd handicap sur un certain nombre de sujets à cause de cette place des écrans, sans parler des ondes que l'on se prend tous par ailleurs dans le cerveau avec tous ces Wi-Fi.

Les rythmes scolaires, j'en ai déjà parlé. Sur la jeunesse et le chômage, beaucoup de choses ont été dites par Mme Lorand-Pierre, aussi, je n'y reviens pas.

Sur les transports, concernant la question d'Autolib', je ne suis jamais fermée à mettre en place des études, mais il ne faut pas jeter l'argent par les fenêtres. Il y a 2 ans, j'ai posé la question à un représentant d'une grosse entreprise, à la plus connue d'entre elles, qui s'occupe de la gestion de ce service. Sur Vélib' comme sur Autolib', il m'a été répondu : ce n'est pas pour tout de suite à Chevilly-Larue, on ne sait pas faire, parce qu'économiquement, cela ne tient pas. Un jour peut-être.

Concernant Vélib', nous sommes dans une situation qui vient d'évoluer, puisque le Conseil départemental a adopté hier son adhésion à l'association qui devrait se traduire par peut-être une extension du schéma d'implantation des bornes de Vélib' au cours des prochaines années. Dans ce cadre, on pourra examiner si l'on estime nécessaire de se porter candidat à une ou plusieurs bornes Vélib' auquel cas, je pense que, parmi les lieux cibles, il y aura la place de De Lattre de Tassigny. C'est un lieu où il y a beaucoup d'habitants, un lieu en interconnexion avec des transports lourds.

Après, on aura le temps de voir en fonction du moment où se posera la question.

Sur la culture, on a déjà répondu.

J'en ai terminé.

Nous sommes donc dans une situation, vous l'aurez compris, où nous n'avons pas toutes les réponses aux questions posées. Nous ne sommes malheureusement pas les seuls dans ce cas.

Nous sommes à la fois inquiets, mais en même temps très volontaires et déterminés à faire entendre les intérêts des Chevillais et les enjeux de territoire dans toutes ces instances.

Nous nous battons pour que toutes nos nuances soient toujours entendues, car il est important que les discours ne soient jamais caricaturés. Nous ne sommes absolument pas fermés à l'idée que rien ne doit se gérer à une autre échelle. Jamais, nous ne l'avons dit. Tout ce qui pourra s'examiner dans un sens favorable aux citoyens pourra l'être.

Pour l'instant, dans la première période de mise en œuvre, il faut accepter l'idée de prendre les choses progressivement et de faire en sorte que la création de ces doubles instances métropolitaines et territoire T12 ne soit pas trop brutale pour les citoyens, les agents communaux, les projets ou le service public.

Voilà ce que nous pouvions dire sur les orientations budgétaires de l'exercice 2016.

Nous avons tous collectivement mérité un peu d'applaudissements pour la tenue de ce débat.

(Applaudissements...)

Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

0 - ADMINISTRATION GENERALE

0.1 - Élection du 1^{er} Maire adjoint

Mme la MAIRE. - Je vous informe, mais vous le savez déjà, de la démission, pour des raisons personnelles que par ailleurs beaucoup d'entre vous connaissent, de Mme Hélène Husson de ses fonctions de 1^{ère} adjointe au Maire, qui a toutefois décidé de demeurer Conseillère municipale. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

Il faut que je lise officiellement quelques articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L2122-7 : « *le maire et ses adjoints sont élus aux bulletins secrets et à la majorité absolue* ».

Nous allons procéder à cette élection à bulletins secrets.

Si après 2 tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les mêmes règles que l'ensemble du bureau municipal. C'est donc bien ce qui s'applique à nous aujourd'hui. « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le Conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant* ». C'est la raison pour laquelle, je vous propose de conserver le même nombre d'adjoints, c'est-à-dire 9, et de décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Nous allons procéder maintenant à l'élection du 1^{er} Maire adjoint, conformément aux dispositions prévues par lesdits articles du CGCT.

Pour ce faire, je vous propose la candidature de Mme Nora Lamraoui-Boudon.

Y a-t-il d'autres candidatures ?...

(Aucune.)

Nous allons donc procéder au vote à bulletins secrets.

Nous procédons par ailleurs à la mise en place du Bureau. Nous allons demander à M. Roux de bien vouloir se lever une fois qu'il aura voté. Je souhaite savoir si les deux conseillères municipales qui ont le privilège d'être les plus jeunes parmi nous, à savoir Beverly Zehia et Kawtar Ouzit, seraient d'accord pour assumer la fonction de scrutateur.

(Approbation.)

Vous allez assumer ces fonctions 4 fois, puisque nous avons à effectuer 4 désignations.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets, puis au dépouillement.)

Résultat du vote :

4 bulletins nuls, 3 bulletins blancs, 26 bulletins pour Mme Lamraoui-Boudon.

Mme Lamraoui-Boudon est élue 1^{ère} adjointe au Maire.

0.2 - Élection d'un (e) adjoint (e) à la Maire

Mme la MAIRE. - Mme Lamraoui-Boudon ayant été élue 1^{ère} adjointe au Maire, je vous invite à procéder à l'élection d'un Maire adjoint conformément au code et dans les conditions exprimées tout à l'heure. Cette personne prendra le rang de 9^{ème} adjoint.

Présentation...

Quels sont les candidats ?

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Je vous propose la candidature de Charlotte Régina.

Mme la MAIRE. - La candidature de la municipalité est celle de Mme Régina.

Y a-t-il d'autres candidatures ?...

(Aucune.)

Nous allons donc maintenant procéder au vote à bulletins secrets, puis au dépouillement.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets, puis au dépouillement.)

À partir du moment où le bulletin contient une inscription, il est nul et s'il est vierge, il est blanc.

Résultat du vote :

1 bulletin nul, 6 bulletins blancs et 26 bulletins pour Mme Régina.

Mme la MAIRE. - Je déclare Mme Régina élue Maire adjointe.

Je vais demander à Madame la 1^{ère} adjointe de changer de place, car il y a officiellement à prendre place à côté du Maire pour la suite du Conseil municipal.

Il nous reste encore à procéder à deux désignations. Je vous proposerai ensuite de modifier un peu notre ordre du jour en faisant passer le rapport du SIGEIF avant le reste des délibérations.

Je vous propose de finir d'abord avec les désignations.

0.3 - Élection du représentant de la commune de Chevilly-Larue au Conseil de la Métropole du Grand Paris

Mme la MAIRE. - On ne va pas revenir longuement sur le contenu de ce texte.

Nous avons au titre de la loi à désigner un représentant.

Y a-t-il des candidatures ?

Mme LAMRAOUI-BOUDON. - Au nom de la majorité municipale, je propose la candidature de Stéphanie Daumin comme représentante de la communauté au Conseil de la métropole du Grand Paris.

Mme la MAIRE. - Il apparaît important que ce soit le Maire qui soit en situation de siéger au Conseil de la métropole.

Chacun le comprendra.

Y a-t-il d'autres candidatures ?...

(Aucune.)

Il s'agit d'un scrutin de liste, même s'il n'y a qu'un nom. Il vous faut écrire sur le papier le nom de la personne que vous souhaitez voir siéger à la métropole du Grand Paris, sachant que la proposition de la municipalité est Stéphanie Daumin.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets, puis au dépouillement.)

Mme la MAIRE. - Je vais vous demander de bien vouloir recompter le nombre de bulletins.

Résultat du vote :

1 bulletin nul, 3 bulletins blancs et 29 bulletins pour Mme Daumin.

Mme la MAIRE. - Je suis donc désignée représentante au sein de la métropole.

Je tiens à vous remercier de la confiance qui m'est faite largement dans ce Conseil municipal.

(Applaudissements...)

0.4 - Élection du représentant de la commune de Chevilly-Larue au Conseil de territoire 12 « Grand Orly - Val de Bièvre - Seine Amont »

Mme la MAIRE. - Le Conseiller métropolitain siège de droit au Conseil de territoire. Toutefois, les textes prévoient qu'au regard de notre strate de population, nous avons l'obligation de désigner un Conseiller territorial supplémentaire. Il s'agit de le soumettre de la même manière aux voix.

Cette personne siègera au Conseil de territoire, mais pas à la métropole du Grand Paris.

Au regard des enjeux de mise en place de l'EPT, des questions compliquées que cela ne va pas manquer de soulever et que l'on a déjà largement explorées dans le cadre du débat budgétaire et de la nécessité de s'assurer que les enjeux du Grand Orly seront pris en compte de bonne manière dans les documents stratégiques qui seront soumis à la réflexion collective en début de travail de l'EPT, je vous sou mets la candidature de M. Hervy, Président de l'association du Grand Orly.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. LADJICI. - Je présente ma candidature également.

Mme la MAIRE. - Il y a donc deux candidatures.

Y en a-t-il d'autres ?

M. DELUCHAT. - Pour mon groupe, je soutiens totalement la candidature de M. Hervy. Il est le plus à même, je crois, à occuper la fonction de Conseiller territorial. Sa connaissance du territoire et son charisme permettent à la ville de bien se positionner sur les fondements d'un territoire. Il ne manquera pas non plus de se faire connaître et reconnaître, ce qui n'est pas toujours évident, pour certains aspects.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. TAUPIN. - Je soutiens également la candidature de M. Hervy, même si, à terme, je souhaite que ce territoire soit élu au suffrage universel direct par les citoyens.

Mme la MAIRE. - Ce que, par ailleurs, prévoit en partie la loi à l'horizon 2020, me semble-t-il.

Y a-t-il d'autres candidatures ?...

(Aucune.)

M. HERVY. - Si je comprends bien, c'est une candidature présentée au nom de la majorité municipale ?

Mme la MAIRE. - Absolument.

M. HERVY. - Merci.

Mme la MAIRE. - Je vous invite donc à voter à bulletins secrets, sachant que nous avons deux candidats : M. Hervy et M. Ladjici. Nous procéderons comme tout à l'heure.

Comme nous avons deux Christian dans le Conseil, écrivez bien le prénom et le nom de famille. Ainsi, il n'y aura pas de doute possible.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets, puis au dépouillement.)

Résultat du vote :

1 bulletin nul, 4 bulletins blancs, 3 bulletins pour M. Ladjici et 25 bulletins pour M. Hervy.

Mme la MAIRE. - M. Hervy est élu Conseiller territorial.

(Applaudissements...)

M. HERVY. - Merci de votre confiance.

Mme la MAIRE. - Je vous propose de passer à la délibération 1.15, afin de libérer M. Garric venu nous faire une très rapide présentation du rapport d'activité du SIGEIF. Nous avons lu très attentivement le dossier.

1.15 - Rapport d'activité 2014 du SIGEIF

M. GARRIC. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Nous n'avons pas besoin de voter.

Nous te remercions pour ton compte rendu et ton implication.

Nous allons reprendre le cours normal de notre ordre du jour.

Nous avons un certain nombre de désignations à effectuer suite aux remplacements de Mme Husson par Mme Lamraoui-Boudon et de Mme Lamraoui-Boudon par Mme Régina.

0.5 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'administration de la Caisse des écoles

Mme la MAIRE. - Auparavant, nous avons Nora et Hélène.

Y a-t-il des candidats ?

Charlotte deviendrait la remplaçante d'Hélène.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTION : LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

0.6 - Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration des collèges

Mme la MAIRE. - Mme Husson était titulaire au Conseil d'administration du collège Liberté et M. Nourry, suppléant. Au Conseil d'administration de Jean Moulin, Barbara était titulaire et Nora suppléante.

Il vous est proposé pour le collège Liberté Barbara comme titulaire et Nora comme suppléante et, pour le collège Jean Moulin, Nora comme titulaire et Barbara comme suppléante.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTION : LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

0.7 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil Intercommunal de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (CILDT)

Mme la MAIRE. - Auparavant, c'était Mme Husson. Il vous est proposé Charlotte.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTION : LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

0.8 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Mme la MAIRE. - Auparavant, nous avons Hélène et Patrick Blas. Il vous est proposé Charlotte en remplacement d'Hélène.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTION : LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

0.9 - Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'administration de l'association Sol'Epi

Mme la MAIRE. - Auparavant, nous avons Mme Rigaud, Mme Husson, Mme Boivin et Mme Ponotchevny.

Il est proposé de remplacer Mme Husson par Nora.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, MME PONOTCHEVNY, M. VICERAT ET MME ZEHIA**
- **ABSTENTIONS : 4**

0.10 - Désignation d'un représentant de la commune au SAF 94

Mme la MAIRE. - Il est proposé M. Roux.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTIONS : LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

0.11 - Désignation d'un représentant de la commune au Comité Syndical du syndicat Intercommunal pour la géothermie à Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses et Villejuif

Mme la MAIRE. - Mme Husson était suppléante. Les autres ne changent pas.

Il convient de remplacer Mme Husson. La proposition de la majorité est M. Taupin.

Je mets aux voix.

☛ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTIONS : LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

1 - COMMISSION DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT, DU PERSONNEL ET DU PATRIMOINE COMMUNAL

1.1 - Demande d'admission de titres en non-valeur

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.2 - Demande d'admission de titres en créances éteintes

M. DELUCHAT. - Cela signifie que l'on a tout utilisé. Nous n'avons plus de recours, c'est perdu. Le montant total s'élève à 2 806,93 €

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.3 - Décision modificative n° 1 au budget prévisionnel de la ville 2015

M. DELUCHAT. - C'était un excellent budget. Il a été très bien prévu et exécuté.

Nous nous félicitons nous-mêmes !...

(Rires...)

Présentation...

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTIONS : LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

1.4 - Fixation des tarifs municipaux 2016

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Nous avons rendu plus lisible ces tarifs.

La commission des finances, comme toutes les commissions qui ont eu à traiter de cela, s'est prononcée à l'unanimité pour procéder à une augmentation pour certains de 1 %, pour d'autres de 1 à 2 % progressifs et pour d'autres encore de 2 %.

Je vous passe les détails.

Chacun dans son groupe a pu en prendre connaissance.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.5 – Attribution d'acomptes de subvention aux associations communales conventionnées - année 2016

M. DELUCHAT. - Nous allons voter le budget le 9 février. Comme tous les ans, nous attribuons un acompte de subventions aux associations communales conventionnées.

Vous avez la liste. Je vous propose de la voter, excepté l'ACSF car le Président étant au Conseil municipal ne peut pas voter.

Si vous êtes d'accord pour voter globalement, vous le dites.

Mme la MAIRE. - Des questions ?...

Je vous propose de délibérer sur toutes sauf l'ACSF tel que c'est prévu.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.6 - Attribution d'acomptes de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Année 2016

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Des questions ?...

(Aucune.)

Je ne peux pas la voter, puisque je suis Présidente de droit du CCAS.

M. HERVY. - Le problème ne se pose pas pour le CCAS car la protection du Président d'une association sert à éviter un délit qui s'appelle la gestion de fait. Le CCAS est un établissement public non une association, il ne risque pas d'y avoir de délit de gestion de fait.

Mme la MAIRE. - Je fais confiance à mon prédécesseur. Je participe donc au vote.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.7 - Attribution d'acomptes de subvention à la Caisse des écoles (CDE) - Année 2016

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. HERVY. - La caisse des écoles est, elle aussi, un établissement public de la commune.

Mme la MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.8 - Attribution d'acomptes de subvention à l'association ACSF - Année 2016

Mme la MAIRE. - M. Blas ne peut pas prendre part au vote.

Par prudence, je ne prendrai pas part au vote non plus, car trop de membres de ma famille proche et lointaine participent à la vie associative. Je ne voudrais être accusée de délit de favoritisme, même si je soutiens parfaitement le projet associatif.

M. HERVY. - Cela n'entre pas en ligne de compte, vous n'êtes pas administratrice. C'est la loi.

Mme la MAIRE. - Je préfère toutefois ne pas prendre part au vote.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 2 NPPV (MME LA MAIRE ET M. BLAS)**

1.9 - Demande d'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

1.10 - Validation de la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée auprès du Préfet du département du Val-de-Marne

M. SUAZO. - *Présentation...*

Mme RIGAUD. - Je me félicite de cet agenda. Cette loi existe depuis un moment. Il est bien que nous puissions adapter les bâtiments à l'accessibilité. Je me félicite que la Mairie se soit engagée dans cette voie.

Mme la MAIRE. - Cela représente un investissement très important dans le budget communal à une époque où on nous réduit les subsides. Ce n'est sans impact sur le reste du PPI. Il est important de la préciser.

M. SUAZO. - C'est la contradiction.

M. HERVY. – Nous sommes obligés de faire l'agenda à cause de la modification de la loi en 2014.

Mme la MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

1.11 - Autorisation de lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux prestations liées aux documents de communication de la commune de Chevilly-Larue

Mme la MAIRE. - *Présentation...*

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

1.12 - Autorisation de signer le marché de collecte des déchets ménagers résiduels et assimilés, de fourniture de bacs de pièces détachées, maintenance et désinfection

M. ROUX. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

1.13 - Rapport d'activité 2014 du SEDIF et du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

M. ROUX. - Vous avez dans vos dossiers le compte rendu détaillé.

Mme la MAIRE. - Cela vous suffit-il ?...

(Approbation.)

Mme la MAIRE. - Il n'y a pas de vote.

1.14 - Rapport d'activité 2014 du SIEVD

Mme la MAIRE. - Je ne vous ferai pas un rapport d'activité très long. Cela ne rimerait pas à grand-chose, dans la mesure où c'est pointer du doigt l'actualité du SIEVD et de la manière dont cela va se poser à nous dans la prochaine période.

La loi NOTRe signe l'arrêt de mort du SIEVD au 1^{er} janvier.

Le SIEVD qui est un syndicat intercommunal continuera d'exister, mais ne sera plus habilité à prendre de décisions. Ceux qui siègent n'auront plus de légitimité, aussi, ils ne siégeront plus puisque les communes n'auront plus la compétence des déchets. De ce fait, elles ne pourront plus légitimement désigner de représentants au Conseil syndical.

L'EPT ne peut pas se substituer à ces représentants car cela signifierait qu'il n'y aurait qu'un seul représentant au sein du Conseil syndical qui, serait, pour le coup, issu du territoire. Or, la loi définit très clairement le fait qu'un syndicat intercommunal ne peut pas avoir un seul membre. Il nous faut trouver une autre solution.

Une solution a été travaillée en lien avec les services de la préfecture et a donné lieu à un courrier cosigné de moi-même, Présidente du SIEVD, de Robin Reda, Président des Portes de l'Essonne, de Michel Leprêtre, Président de la Casa et de Jean-Jacques Bridey, Président de l'agglomération du Val-de-Bièvre à l'attention du Préfet de région pour lui demander la possibilité de nous faciliter la vie dans les premières semaines, le temps que l'EPT ait la possibilité de créer une régie autonome, donc un établissement public qui pourra ainsi disposer d'un budget propre et préserver à la fois ses salariés et son patrimoine. En fait, cela change de nom. Si l'on arrive à faire cela, cela ne change pas grand-chose si ce n'est que ne pourront y siéger que des Conseillers territoriaux. Tout cela dépendra de la rédaction des statuts que nous adopterons puisqu'il est tout à fait possible dans les régies autonomes d'élargir le cercle des administrateurs. La loi dit qu'il faut que l'établissement public territorial soit majoritaire. Nous essaierons de faire en sorte que les communes membres du périmètre, les 10 communes, puissent continuer d'y participer activement. Il serait dommage de ne pas reproduire le tour de table que nous avons.

Nous avons connu une situation de crise, mais qui semble trouver une perspective.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Il n'y a pas de vote.

1.16 - Rapport d'activité 2014 du SIPPAREC

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Il n'y a pas de vote.

1.17 - Rapport d'activité 2014 du SIFUREP

M. BLAS. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Il n'y a pas de vote.

1.18 - Approbation d'une convention pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.19 - Subvention exceptionnelle à la « coalition climat 21 »

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Nous l'avons vérifié, ils en ont bien besoin. Nous sommes fiers d'y participer, en plus de nos participations aux différentes initiatives proposées dans le cadre du Bourget et du Grand Palais par le SIEVD et la Semhach.

Avez-vous des questions ?...

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

1.20 - Approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Études de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier et adhésion au syndicat

M. HERVY. - Il s'agit aussi de désigner des représentants.

Mme la MAIRE. - Effectivement, 2 titulaires et 2 suppléants.

M. HERVY. - C'est le deuxième dossier important de la soirée.

Ce syndicat mixte d'études, il faudrait mentionner syndicat mixte ouvert, est une dérogation à la règle générale des syndicats intercommunaux. Il permet de créer une structure de coopération entre

plusieurs niveaux de collectivités territoriales.

Le syndicat mixte ouvert permet d'ajouter aux collectivités territoriales membres du syndicat des membres d'une autre nature juridique que sont les établissements publics.

La formule syndicat mixte ouvert a été choisie de façon à laisser la possibilité à des établissements publics comme l'EPA ORSA, la SGP (Société du Grand Paris), la Chambre de Commerce et d'Industrie, la chambre des métiers qui sont des établissements publics à caractère économique d'adhérer au Syndicat.

Les élus, en tout cas concernés dans le Val-de-Marne, le souhaitent parce qu'ils détiennent des responsabilités et des prérogatives toutes particulières dans la gestion de ce dossier. Maintenant, on a aussi prévu, vous le verrez dans les statuts, une autre instance qui permet à toute sorte d'organisation et quelle que soit leur nature juridique, de travailler aux côtés des élus dans le syndicat dans le cadre du Comité consultatif des acteurs stratégiques et institutionnels.

Les deux possibilités sont ouvertes.

En tout cas, il est bien important de savoir que c'est un syndicat mixte ouvert et un syndicat d'études qui permet de limiter, si on le souhaite, dans le temps la durée de cette organisation qui, normalement, est dictée par, comme son nom l'indique, la nécessité de conduire un certain nombre d'études en vue de la réalisation d'un projet.

Le Syndicat Mixte s'assignera du travail dans deux directions, je vais résumer : la première est celle de l'opérationnalité du projet. Il nous faudra, dans le cadre du syndicat, passer en revue le dossier de faisabilité de financement et de modèle économique tel qu'il avait été élaboré il y a un peu plus de 2 ans maintenant, mais pendant une période qui a duré plusieurs mois, dans la mesure où un certain nombre de données a changé, d'abord les données du marché. Il faut s'assurer que les données du marché nous permettent toujours de faire le projet.

Ensuite, il faut tenir compte du fait que la SGP a précisé son option sur la conception et l'implantation de la gare du métro express, ce qui aboutit à faire une émergence à l'intérieur du périmètre foncier de la Cité de la gastronomie. Pour que tout le monde l'ait en mémoire, c'est le centre routier qui fait face à Belle Épine. C'est l'endroit où il y a les benches de Véolia et une série d'entreprises spécialisées dans la mécanique, la pneumatique, etc. pour les véhicules utilitaires.

L'émergence de la gare du Grand Paris à l'intérieur du périmètre plus l'implantation pendant plus de 2 ans de la base chantier sur le même périmètre posent un problème d'exécution et de réalisation du projet tel qu'il avait été défini au départ. En réalité, cette proposition pousse le projet et le pousse en dehors du terrain qui appartient à l'État, sur lequel la gare va émerger logiquement. Techniquement, ils ne peuvent pas faire autrement. Or, c'était la seule partie du foncier qu'il était envisageable d'acquérir gratuitement. Du coup, la totalité du projet risque de se retrouver reportée sur le terrain du syndicat interdépartemental de Paris, Hauts-de-Seine, Seine Saint-Denis et Val-de-Marne qui possède les terrains concédés à Sogaris juste à côté et ailleurs d'ailleurs.

Il y a donc besoin de vérifier que le passage à une entrée économique de 14 millions de coûts de foncier dans la moulinette de financement du projet permet bien de faire le projet puisque, à l'origine, le foncier avait été comptabilisé à 0.

Le fait que l'on pousse tout le projet sur le terrain du syndicat interdépartemental pose un autre problème puisque, dans le projet économique que nous avons déposé auprès du jury, la question du stationnement était réglée en surface à l'intérieur d'un parking silo de 1 000 places.

Or, il y a fort à parier que, pour réaliser des objectifs économiques qui permettent de faire le projet, on a besoin de prendre une autre option pour le parking. Il faut donc étudier ce qui se passe si on fait un parking en souterrain de 1 ou de 2 étages sur une concession de 30 ans et s'il y a bien une

entreprise de gestion de parc qui nous dit qu'économiquement elle peut le gérer.

Une série de questions a bougé. Il faut « remouliner » l'ensemble pour être certain que l'option de base retenue pour sortir le projet, à savoir un seul propriétaire de terrain et un seul propriétaire de tous les bâtiments ou bien des conventions sur la location de ces bâtiments, puisse, sur tous les investissements, dégager de la valeur pour financer l'investissement de la Cité de la gastronomie dans la mesure où l'État ne versera pas un centime et où le financement des collectivités est limité.

Il faut s'assurer que, dans une nouvelle configuration, on arrive toujours à dégager la même survaleur pour financer les investissements dans un premier temps et le fonctionnement de la Cité de la gastronomie dans la durée.

Il ne faut pas que l'on sorte un projet dans lequel, tous les 4 matins, les responsables frappent à la porte des collectivités pour demander de l'argent. Si l'on fait cela, on n'est pas responsable car on n'est pas dans une période où on peut le faire et on n'y sera pas avant longtemps.

Dès que la direction de travail sur cette question sera réglée, dès que l'on sera bien assuré de la faisabilité, l'objectif sera de se mettre d'accord sur la maîtrise d'ouvrage la plus adaptée pour réaliser l'opération et de mettre en route le plus rapidement possible ce maître d'ouvrage.

L'autre direction de travail est le contenu de la Cité de la gastronomie. Que va-t-on proposer aux visiteurs ? Quelles activités importantes du point de vue de la gestion de ce secteur à différents niveaux va-t-on mettre en scène ? Que va-t-on faire pour attirer le touriste à l'intérieur du périmètre car la cible, c'est une personne particulière que l'on appelle le touriste.

Là, il s'agit de travailler sur la programmation scientifique culturelle et éducative du projet.

Il s'agit aussi de travailler sur un autre sujet qui n'avait pas été imaginé au moment où on a déposé le dossier qui est la question du numérique.

Quand on regarde d'un peu plus près la manière dont vont se poser les problèmes de visite et d'exploitation des différents équipements publics ou privés, et la manière dont on va faire vivre la promotion d'ensemble du sujet Cité de la gastronomie quand il sera réalisé, on s'aperçoit que l'on a entre les mains une problématique du point de vue du numérique très importante sur laquelle il faut travailler dès maintenant pour un projet qui sera opérationnel dans 7, 8, 9 ans compte tenu du fait que c'est lourd.

Je vous donne un seul exemple : l'héritier de la famille Cointreau que nous avons rencontré il y a 2 ans a souhaité que son fond de livres de recettes de cuisine soit géré à Rungis et pas dans les 3 autres maisons du réseau. Or, le fond de livres de l'héritier Cointreau, c'est 40 000 ouvrages, 275 pays.

Comment gère-t-on cela si l'on ne veut pas que cela reste un stock de papiers sur des étagères ?

C'est une problématique fondamentale.

Là, il y a un élément culturel, un élément technique, un élément scientifique. Des choses peuvent servir à la fois à des gens qui aiment la cuisine, consulter des recettes chez eux sur leur ordinateur et tout un tas d'éléments qui composent les recettes peuvent être autant de sujets de recherche pour des chercheurs par exemple.

Il faut travailler la question du numérique.

Deux directions de travail, l'une peut être résolue très rapidement, il faudrait pour bien faire qu'elle le soit dans le courant de l'année 2016, et l'autre aura vocation à durer plus longtemps parce qu'il faudra animer petit à petit la progression de la réalisation du projet et la populariser dans toute l'Île-de-France au moins en participant à une série d'événements au cours desquels il faudra faire connaître la Cité de la gastronomie un peu comme la ville de Dijon l'a fait aussi avec une mise en

scène. Je crois que nous ferons mieux ! En tout cas, c'est l'idée.

Ce qui vous est soumis ce soir, ce sont les statuts de ce syndicat. Je fais juste deux observations sur le texte des statuts pour que Madame la Maire puisse bien vérifier que nous avons réintroduit le nom de Chevilly-Larue non plus en queue de paragraphe mais de la manière la plus digne qui soit, en tête du troisième paragraphe, à côté de Rungis.

Mme la MAIRE. - À cette heure-là de la soirée, je ne vous cache pas, Monsieur le Conseiller municipal, que je vais reporter ce travail à demain !

C'est bon, je confirme, j'ai vérifié !

M. HERVY. - C'est une remarque positive, il n'y a rien à modifier.

En revanche, une chose sera à signaler à l'administration départementale qui a voté le texte, mais aussi à ceux qui ne l'ont pas encore voté. À l'article 16.1 - Comité des partenaires institutionnels et stratégiques, page 8, une ligne parle de l'agence de développement du Val-de-Marne et la ligne suivante de l'agence de développement. J'avais signalé cette faute puisqu'on a fait deux relectures au mot à mot après avis d'avocat, mais elle n'a pas été corrigée.

Mme la MAIRE. - Que faut-il ?

M. HERVY. - Il faut enlever agence de développement puisqu'au-dessus on a l'agence de développement du Val-de-Marne.

Mme la MAIRE. - C'est sûr !

M. HERVY. - On risque d'avoir une remarque du Préfet si on ne le fait pas, d'autant que la question de la durée de vie des agences de développement est sur la sellette et que ce sujet politique est très regardé par tout le monde en ce moment.

Mme la MAIRE. - Très bien. Je propose que les 2 délégués titulaires soit M. Hervy Christian ici présent et Mme Stéphanie Daumin, ici présente. Christian Hervy assure la paternité du projet. C'est sa mission au sein de notre Conseil municipal. D'une autre manière, il me semblerait dommageable que la Maire de la commune ne participe pas autour de table de ce beau projet, alors même que les autres maires le feront.

Il y a par ailleurs 2 délégués suppléants à désigner. Sont proposés M. Blas et Mme Boivin.

Je mets aux voix ces propositions ?

M. HERVY. - Avant la mise aux voix, je souhaite apporter une petite précision que j'ai oublié de mentionner. Chacun a vu que, dans la liste des collectivités, il y avait la ville de Paris. Il se sait ici ou là que les discussions avec la ville de Paris ont été longues et importantes.

Il est donc important de signaler que la ville de Paris a donné son accord écrit en fin de parcours de négociation pour participer au syndicat et que tous les amendements qu'elle a formulés ont été intégrés au projet de statuts. Cela signifie que les conditions politiques de la discussion avec la ville de Paris et des élus du Val-de-Marne qui se sont faits les porte-parole de ces préoccupations ont été réglées de bonne manière.

Mme la MAIRE. - Merci de cette précision.

Je mets aux voix cette délibération avec les modifications telles qu'elles ont été proposées, à savoir : syndicat mixte ouvert, l'inversion de Chevilly-Larue et Rungis et l'agence de développement, avec les 4 noms proposés comme délégués titulaires et comme délégués suppléants.

☞ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

- **ABSTENTIONS : LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

M. HERVY. - Il aurait été bon de préciser que le Conseil départemental avait voté les statuts à l'unanimité après débat.

Mme la MAIRE. - Absolument.

M. LADJICI. - Nous avons décidé de voter pour, pensant que des suppléants de l'opposition municipale auraient été désignés pour ce syndicat. Nous étions emballés, mais comme vous n'avez pas ouvert cette possibilité, nous nous abstenons.

Mme PONOTCHEVNY. - Je suis d'accord avec M. Ladjici.

Mme la MAIRE. - C'est une remarque entendue. Je comprends qu'elle soit partagée par les deux groupes de l'opposition. Elle ne manquera pas de nous faire réfléchir.

Pour la mise en place, il apparaît important d'avoir une bonne maîtrise de débat et de cette mise en place avec nos conseillers de la majorité, au regard de leur délégation, je pense notamment à Régine sur la question du commerce et de l'économie sociale et solidaire sur laquelle un certain nombre de sujets peuvent se croiser. Toutes les questions pourront être examinées. Nous en sommes pour l'instant à la phase de mise en place.

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
--

3.1 - Compte rendu à la collectivité locale de la ZAC Petit-Le-Roy, exercice 2014

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - L'aménagement de la petite bande le long de la voirie est en cours de réalisation.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Il n'y a pas de vote, c'est un dont acte.

3.2 - Incorporation d'un bien sans maître, sis 7 impasse Édouard Vaillant, dans le domaine privé communal

M. SUAZO. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Ce bien entrera en réserve foncière dans le patrimoine de la commune.

Il nécessitera la démolition du bâti existant car il est en état de délabrement. De ce point de vue, c'est une dépense pour la commune, mais ce bien entre quasiment gracieusement.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - L'administration voudrait que nous votions la délibération 3.1.

Je la mets donc aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3.3 - Autorisation d'acquérir des locaux commerciaux d'une surface d'environ 700 m², de la place Nelson Mandela

Mme BOIVIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE :**

- **POUR : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE PARTI SOCIALISTE**
- **ABSTENTIONS : 3**

3.4 - Autorisation de signature du permis de démolir du local « Le Hénon », situé au 92 avenue du Général de Gaulle à Chevilly-Larue

M. SUAZO. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Mme la MAIRE. - Le but est de procéder au redressement de la rue de Verdun et de pouvoir sécuriser le parking du collège.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 - Adhésion de la commune à l'association Les Rabelaisiennes du Marché de Rungis

M. LO FARO. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Il y a quelques mois, la question s'était posée. L'adhésion était de 2 000 € J'avais dit non. À 800 € on peut considérer que c'est un peu moins embêtant.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

La proposition est de désigner Mme la Maire qui aura le droit de désigner un représentant délégué.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4.2 - Signature de la convention de mise à disposition des biens entre la commune et le théâtre André Malraux

4.3 - Signature de la convention de prestations de services entre la commune et le théâtre André Malraux

4.4 - Signature de la convention de service public entre la commune et le théâtre André Malraux

Mme la MAIRE. - *Présentation...*

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je propose de faire un seul vote à moins que cela n'appelle de votre part des remarques.

(Aucune.)

☞ **VOTE : LES DELIBERATIONS 4.2, 4.3 ET 4.4 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous en remercie.

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION SANTÉ
--

5.1 - Contribution de la commune au FSH départemental au titre de l'année 2015

M. NOURRY. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

5.2 - Dotation de Solidarité Urbaine : rapport d'utilisation des crédits 2014

Mme RIGAUD. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci.

5.3 - Subvention complémentaire à l'association Sol'Epi

Mme RIGAUD. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?...

Cela aurait pu être pire car, au départ, A.N.D.E.S devait participer encore moins. Nous avons réussi à travers une négociation acharnée.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci pour Marie. Je m'associe aux remarques d'Hermine sur la qualité de son travail.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions diverses ?...

(Aucune.)

Je vous remercie et je lève la séance.

(La séance est levée à 1 h 20.)